PROJET DE TERRITOIRE

2021-2027

Anne-Paule Béïs,
Chargée de mission coopérations européennes

Sous la coordination de :
Laurent Panifous, Président

En collaboration avec l'équipe du PETR :
Elisa Barbone, chargée de mission politiques territoriales
Sébastien Blazy, chargé de mission coopérations territoriales
Sabrina Da Silva, gestionnaire du programme européen LEADER
Camille Jarrot, coordonnatrice du programme européen LEADER

Octobre 2021

Table des matières

Le PETR un outil de coopération entre les territoires ruraux *7*

Le PETR un outil de contractualisation de la politique territoriale régionale *7*

Le projet de territoire au fondement du PETR *7*

Méthodologie de travail *8*

1. LE PETR DE L'ARIEGE 10

1.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PETR DE L'ARIEGE 10

1.1.1. Comité syndical et bureau 10

1.1.2. Présidence et vice-présidences 11

1.1.3. Equipe technique 12

1.1.4. Conseil de développement 12

1.1.5. Conférence des maires 13

1.1.6. Partenaires financiers 14

1.2. LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU PETR DE L'ARIEGE 16

1.2.1. Cartographie(s) et périmètre(s) 16

1.2.2. Les partenariats stratégiques 19

1.3. Le PETR est signataire de 5 contrats financiers avec l'Europe, l'Etat, la Région, et le Département en faveur du développement des territoires ruraux et articule sa stratégie de développement avec 46 dispositifs contractuels intercommunaux et communaux 22

1.3.1. Les contrats signés avec l'Etat 24

1.3.2. Les contrats signés avec la région Occitanie 29

1.3.3. Les contrats signés avec l'Union Européenne 31

1.3.4. Les enseignements de la période de contractualisation 2015-2021 33

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL : REGARDS CROISES SUR UN TERRITOIRE 36

2.1. PREAMBULE 36

2.2. DEMOGRAPHIE & MIGRATIONS TERRITORIALES 39

2.2.1. Une croissance démographique réelle due à une solde migratoire apparent positif mais plus lente que les tendances régionales et nationales 39

2.2.2. Une population vieillissante : un indice de vieillissement en constante augmentation depuis 20 ans, supérieur à la moyenne nationale 39

2.2.3. Une croissance démographique très contrastée entre un Nord jeune et attractif et un Sud vieillissant et en déprise démographique 39

2.2.4. Une diminution progressive et continue de la taille des ménages depuis 1968 40

2.2.5. 93.6% d'espaces géographiques peu denses et très peu denses et une densité moyenne de 37.9 hab./km² qui cache de profondes disparités territoriales entre un Nord dense et un Sud très peu dense 40

2.2.6. Les flux migratoires domicile-travail sont marqués par une nette prédominance des déplacements avec près de 10 000 trajets quotidiens entre les bassins d'emploi de Foix et Pamiers 41

2.2.7. Des infrastructures de transport très dépendantes des axes routiers départementaux 42

2.3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE..... 46

2.3.1. Une évolution du parc de logements en dents de scie depuis 1968, en diminution depuis 2007, présentant de très fortes disparités territoriales et se distinguant par des taux très élevés logements anciens, vacants et de résidences secondaires 46

2.3.2. Un parc de logement social sous développé et inadapté aux besoins des publics 46

2.3.3. Des mises en chantier qui confirment l'extension démographique en périphérie des centres urbains en faveur de logements individuels avec une superficie moyenne de construction qui ne cesse de progresser accentuant le phénomène de mitage du territoire. Un phénomène très géolocalisé sur le périmètre du SCOT 47

2.3.4. Un taux de pauvreté notamment des plus jeunes parmi les 15 plus élevés de France .. 48

2.3.5. Un taux de chômage parmi les 10 plus élevés de France et une augmentation continue des formes d'emploi précaires qui représentent plus de 50% des offres d'emploi du territoire ... 48

2.3.6. 30.5% des jeunes de moins de 30 ans sont au chômage et 20.8% sont sans emploi et sans formation (NEET), des taux supérieurs à la moyenne nationale 49

2.3.7. Le territoire accueille moins de population diplômée que d'autres territoires en France 49

2.3.8. Des personnes âgées plus nombreuses que la moyenne nationale mais un taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées parmi les plus faibles de France notamment concernant l'accueil de personnes âgées autonomes 50

2.3.9. Un nombre de bénéficiaires handicapés en croissance depuis 2008, supérieur à la moyenne nationale et un taux d'équipement satisfaisant mais avec des inégalités territoriales .. 50

2.3.10. Les structures d'accueil de la petite enfance sont globalement satisfaisantes sur l'ensemble du territoire..... 50

2.3.11. Les quartiers prioritaires de la ville : des problématiques spécifiques à prendre en compte pour réussir un développement urbain ambitieux 51

2.4 ECONOMIE, EMPLOI & ATTRACTIVITE..... 55

2.4.1 Un tissu économique fragile marqué par la progression de la micro-entreprise et de l'auto-emploi 55

2.4.2 Un tissu économique peu producteur de valeur, très dépendant de la redistribution des revenus sociaux et de l'action publique..... 55

2.4.3 Un territoire industrialisé présentant une sphère productive en diminution mais relativement plus élevée que sur d'autres territoires métropolitains 55

2.4.4 Un dynamisme économique marqué par des taux de création d'activité forts mais qui constitue souvent une réponse précaire à la baisse de l'emploi salarié 56

2.4.5 Un taux d'évolution annuel de l'emploi et un indice de concentration de l'emploi qui montrent une sous-qualification et/ou une non adaptation importante de la main d'œuvre locale aux besoins d'emploi du territoire 56

2.4.6 Une population active croissante, de moins en moins d'ouvriers et d'agriculteurs-exploitants 57

2.4.7 Une proportion importante d'emplois précaires 57

2.4.8 Une baisse de l'emploi salarié *sauf sur la CCPAP* 58

2.4.9 Le travail à temps complet reste un phénomène majoritaire 58

2.4.10 La reprise-transmission des activités artisanales demeure un enjeu clé : 44% des effectifs salariés actuels sont concernés 58

2.4.11 Le PETR de l'Ariège : un territoire d'industrie(s) en manque de main d'œuvre qualifiée 59

2.4.12 Le tourisme : un secteur d'activité important mais fragile soumis à un taux d'intensité touristique fort et dépendant de conditions climatiques variables 60

2.5 MOBILITES 65

2.5.1 Une gouvernance en matière de mobilité complexe : multi-scalaire et multi-partenariale 65

2.5.2 Des documents-cadres pour favoriser les nouvelles mobilités bien documentés et offrant des perspectives d'actions concrètes 65

2.7 TRANSITION ECOLOGIQUE 73

2.7.1 L'occupation des sols à l'épreuve de l'exode urbain : repenser les façons d'habiter et de vivre en milieu rural 73

2.7.2 Un territoire énergivore et exposé aux polluants de l'air et des sols, bénéficiant d'une part importante d'énergies renouvelables grâce à l'hydro-électricité 74

2.7.3 Une réserve de biodiversité exceptionnelle et fortement préservée par des programmes nationaux et européens 76

2.7.4 La prévention des déchets et le développement de l'économie circulaire nécessitent une planification et une mise en œuvre concertées à l'échelle des territoires 77

2.8 TRANSITION ALIMENTAIRE & AGRICOLE 81

2.8.1 Un projet alimentaire territorial pour fédérer les acteurs autour d'un système alimentaire local 81

2.8.2 La structuration de l'activité agricole évolue face à la diminution de la surface agricole utile, les enjeux de reprise-transmission et les nouveaux modes de consommation : des exploitations plus petites, tournées vers l'agriculture raisonnée et biologique, des installations de jeunes agriculteurs en croissance dont une part de plus en plus importante de femmes 82

2.8.3 Des pratiques agricoles très ancrées mais une lente évolution vers une diversification de la production agricole locale 83

2.8.4 Une part croissante de l'agriculture biologique 83

2.9 LES LEVIERS INCONTOURNABLES DE LA COHESION SOCIALE : SANTE, SPORT, EDUCATION & CULTURE 87

2.9.1 Une augmentation des inégalités sociales de santé accentuée par des inégalités territoriales d'accès aux soins 87

2.9.2 Le PETR de l'Ariège un territoire phare du sport de pleine nature alliant santé, bien-être et performance 89

2.9.3 Actions éducatives : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes un enjeu majeur dans un contexte d'aggravation des situations d'isolement, de précarité et de grande vulnérabilité... 93

2.9.4 Culture : soutenir la création et l'inclusion des publics à travers des actions de médiation culturelle décentralisées et partenariales 95

3. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION 98

3.1. PREAMBULE 98

3.1.2 Agriculture & alimentation : poursuivre la tendance actuelle vers les nouveaux modes de consommation orientés sur le « manger local » 99

3.1.3 Environnement & changement climatique : inverser les tendances de sur-consommation énergétique 99

3.1.4 Education/Formation : c'est la base de tous les changements 100

3.1.5 Social : une vie digne pour tous 101

3.1.6 Mobilités : inverser la tendance au profit des mobilités douces 101

3.1.7 Economie : encourager l'essor du tourisme de nature 102

4. LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL A HORIZON 2027 . 104

INTRODUCTION

Le PETR un outil de coopération entre les territoires ruraux

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Selon l'article L5741-1 CGCT, ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population.

Chaque PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Le PETR un outil de contractualisation de la politique territoriale régionale

Sur la période 2014-2020, la Région Occitanie a choisi l'échelon PETR pour mener à bien sa politique de contractualisation.

En 2018, La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a défini de nouvelles politiques contractuelles territoriales avec pour objectifs le développement équilibré des territoires et le renforcement des solidarités entre territoires. Ainsi, elle souhaite contractualiser avec les territoires ruraux (Pays, PETR, Associations de développement territorial) et les territoires urbains (22 Agglomérations/Communauté Urbaine et 2 Métropoles).

Le soutien à l'ingénierie des territoires de projets ruraux est un pilier de cette nouvelle politique, avec plusieurs enjeux :

- L'équité des territoires (les territoires ruraux doivent disposer des moyens et compétences nécessaires à l'émergence de projets locaux contribuant à leur développement).
- Élaborer et animer le Contrat et le programme Leader
- Favoriser la mise en œuvre de projets répondant aux priorités régionales
- Expérimenter et innover
- Développer les coopérations entre territoires

Les contrats régionaux dénommés « Contrats Territoriaux Occitanie » sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Le projet de territoire au fondement du PETR

Elaboré pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, le projet de territoire a pour vocation de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du Pôle. Le projet précise les actions en matière de développement économique,

d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, qui seront conduites par les EPCI en leur nom et pour leur compte.

Le projet de territoire est soumis pour avis à la Conférence des maires et au Conseil de développement territorial. Il est approuvé par les organes délibérants des EPCI, ainsi que le cas échéant, par les Conseils généraux et régionaux, associés à son élaboration.

La révision du projet de territoire intervient dans les 12 mois qui suivent le renouvellement des organes délibérants des EPCI.

Le projet de territoire doit être compatible avec la Charte du **Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises - PNR**. Une convention à conclure entre les deux structures, déterminera les conditions de coordination de l'exercice de leurs compétences sur le périmètre commun.

Le projet de territoire doit être compatible avec le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège - SCOT**.

Méthodologie de travail

Le PETR de l'Ariège créée en mars 2015 s'appuie sur plusieurs documents stratégiques pour mener à bien une politique de coopération territoriale. En 2017, sur la base de ces éléments et grâce à l'organisation d'ateliers territoriaux, les EPCI ont validé les grands enjeux pour le développement des territoires sur le périmètre du PETR à horizon 2021. Ces enjeux ont été déclinés de manière opérationnelle au sein des différents contrats financiers (contrat de ruralité, contrats régionaux uniques puis contrat territorial Occitanie, contrats bourg-centre, programme européen LEADER…) qui ont permis de financer plus de 590 projets et de mobiliser plus de 167 millions de fonds publics.

Suite aux élections municipales de 2020 et au renouvellement du comité syndical du PETR, le PETR de l'Ariège a révisé son projet de territoire pour la période 2021-2027 en partenariat avec les EPCI qui le composent et en tenant compte des orientations stratégiques du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises et du Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT.

Dans le cadre de la révision de son projet de territoire et de la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le PETR de l'Ariège, en partenariat avec la DDT de l'Ariège et le CEREMA, a mené au cours du premier semestre 2021 un processus de concertation territoriale organisé de la façon suivante :

- **Avril 2021** : Entretiens préparatoires avec les présidents des 7 EPCI afin d'identifier les enjeux politiques stratégiques forts de développement sur chacune des intercommunalités du PETR de l'Ariège.

- **Mai 2021 :**
    - Réunion préparatoire avec les animateurs de territoire des 7 intercommunalités afin de préparer un format d'atelier participatif et de partager une vision commune de ce qui caractérise la « transition écologique » sur notre territoire. Cet atelier a donné

lieu à un compte rendu synthétique et offre une définition de la transition écologique et de ses critères.

- Atelier diagnostic « Vision partagée du territoire » à destination des élus et techniciens du PETR de l'Ariège ainsi que des experts partenaires. Cet atelier a donné lieu à un compte rendu synthétique publié en ligne sur le site internet du PETR.

Cet atelier a permis de dégager les principales forces (la nature & la biodiversité) et faiblesses du territoire (la précarité économique & sociale). Au cours de cet atelier, les participants ont dessiné les priorités de développement suivantes :

1. SOCIAL | Faire corps : faciliter de nouvelles solidarités pour une transition plus juste
2. ALIMENTATION | Soutenir une économie verte et durable, responsable socialement
3. ECONOMIE | Encourager et soutenir le développement des productions locales durables dans le cadre d'un système alimentaire territorialisé, solidaire et coopératif
4. MOBILITES | Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente quand c'est possible
5. SANTE | Garantir l'accès aux soins pour tous – Protéger la santé et le bien-être des citoyens
6. COHESION TERRITORIALE |Lutter contre les discriminations sociales et territoriales
7. TRANSITION ENERGETIQUE | Réduire la consommation énergétique du territoire – Vers un territoire sobre énergétiquement

- Installation du premier Conseil de développement (CODEV) territorial du PETR de l'Ariège. Le CODEV du PETR de l'Ariège est composé de 28 membres, habitants du territoire sans mandat électoral, sélectionnés par les communautés des communes. Il s'est réuni pour la première fois le 27 mai 2021. L'occasion de se rencontrer, découvrir le PETR de l'Ariège et définir ses objectifs de développement. Cette réunion a fait l'objet d'un compte rendu synthétique publié en ligne sur le site internet du PETR.

- **Juillet 2021 :** Atelier « Prospective territoriale » à destination des élus, techniciens, membres du CODEV du PETR de l'Ariège ainsi que des experts partenaires. Cet atelier a donné lieu à un compte rendu synthétique publié en ligne sur le site internet du PETR.

Il a permis de confirmer les priorités de développement à horizon 2030 et d'explorer des solutions opérationnelles.

- **Novembre 2021 :**
  - Conférence des maires : avis consultatif sur le projet de territoire 2021-2027
  - Conseil de développement : avis consultatif sur le projet de territoire 2021-2027
  - Forum des projets *de la transition* à destination de tous les porteurs de projets privés (associations, entreprises, collectifs, fondations…) et publics dans l'objectif de recenser les initiatives et les projets en lien avec les thématiques prioritaires de développement telles qu'elles émergent dans le cadre du projet de territoire du PETR de l'Ariège. Ce forum pourra être financé sur les crédits mobilisés dans le cadre de l'opération « MOBELUSACTEURS ». Ce recensement est une étape importante dans le cadre du CRTE, des fiches-actions opérationnelles devant être annexées au dit contrat.

1. LE PETR DE L'ARIEGE

1.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PETR DE L'ARIEGE

1.1.1. Comité syndical et bureau

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR comprennent **un comité syndical** au sein duquel les EPCI à fiscalité propre qui le composent sont représentés en tenant compte du poids démographique des membres, chacun disposant au moins d'un siège et aucun ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges. Il se réunit au moins une fois par trimestre, prend les décisions rythmant les missions et fonctionnement du PETR.

Le Comité Syndical comprend les représentants élus par chacun des organes délibérants des EPCI adhérents selon la répartition suivante :

EPCI	**Nombre de sièges**
Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées	16
Communauté d'Agglomération du Pays Foix-Varilhes	13
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	7
Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	4
Communauté de Communes de la Haute Ariège	4
Communauté de Communes du Pays de Tarascon	3
Communauté de Communes de l'Arize-Lèze	3

Le nombre de délégués titulaires est fixé à 50.

Pour chaque membre titulaire est désigné un membre suppléant qui en cas d'empêchement, le remplace de droit au comité syndical.

Entre 2015 et 2020, le comité syndical s'est réuni dix-sept fois (en moyenne 2 à 3 fois par ans) afin de délibérer sur le bon fonctionnement et la bonne gestion du PETR de l'Ariège mais aussi pour débattre sur les grandes orientations stratégiques et opérationnelles du PETR (projet de territoire, contrats bourg-centre, dotation innovation et expérimentation).

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un **bureau** composé d'un président et de vice-présidents
Le Bureau est renouvelé à chacune des échéances de renouvellement du Comité syndical.
Le Bureau peut exercer une partie des attributions du Comité Syndical, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du Compte Administratif
- des dispositions à caractère budgétaire relatives à l'inscription des dépenses obligatoires

- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat Mixte
- de l'adhésion du Syndicat Mixte à un autre établissement public

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président.

Un membre peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre membre. Un membre présent ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

1.1.2. Présidence et vice-présidences

Le Président est l'organe exécutif de l'établissement public.
A ce titre :

- Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical
- Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux Vice-Présidents, et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau
- Il est le chef des services de l'établissement public
- Il représente le PETR en justice après autorisation donnée par le comité syndical

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président, avec les mêmes exceptions que celles relatives au bureau.

Le Président est élu par le Comité Syndical jusqu'au renouvellement général des conseils communautaires. Il est rééligible.

Période	**Président**
2020-2026	Laurent Panifous *Président de la Communauté des communes Arize-Lèze*

Les vice-présidents sont élus par le Comité Syndical qui en détermine le nombre. Ils peuvent faire l'objet de délégation d'une partie des fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité.

Période	**Vice-Présidents**
2020-2026	Dominique Fourcade *Communauté des communes Haute-Ariège* Véronique Rumeau Michel Mabillot *Communauté d'agglomération Foix-Varilhes* Alain Toméo *Communauté des communes Pays de Mirepoix* Patrick Laffont

	Communauté des communes Pays d'Olmes Alain Rochet Philippe Calléja *Communauté des communes Portes d'Ariège Pyrénées* Philippe Pujol *Communauté des communes Pays de Tarascon*

1.1.3. Equipe technique

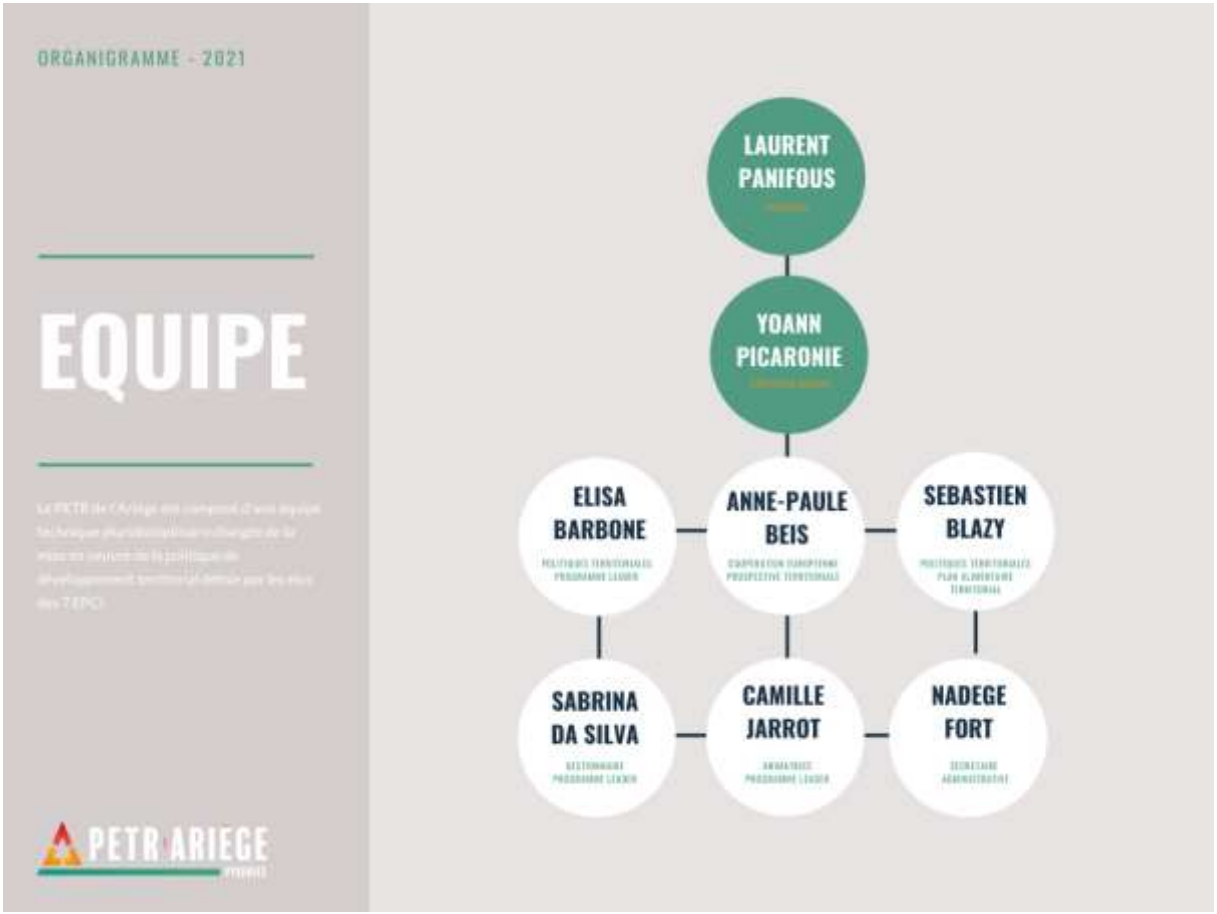

1.1.4. Conseil de développement

Un Conseil de Développement Territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.

Cet organe consultatif est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Il établit chaque année un rapport d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le comité syndical.

Le conseil de développement territorial du PETR de l'Ariège est composé de 35 membres désignés par les EPCI à raison de 5 membres par EPCI.

Il fonctionne sur la base de 3 cercles de réflexion :

- Cercle 1 : un noyau dur de 35 membres permanents correspondant au cadre légal : il regroupe un nombre restreint de membres mobilisés pour participer aux travaux du PETR de l'Ariège, notamment sur les thématiques transversales supra-communautaires du projet de territoire ;
- Cercle 2 : un noyau d'experts, de partenaires institutionnels, d'intervenants extérieurs mobilisés ponctuellement en fonction des sujets traités. Ils n'adhèrent pas au conseil de développement mais viennent appuyer en tant qu'expert le travail de prospective ;
- Cercle 3 : un noyau de porteurs de projets menant des actions d'innovation, de recherche et d'expérimentation territoriales. Ils n'adhèrent pas au conseil de développement mais leur expérience peut être mobilisée pour appuyer le travail de prospective.

En savoir+

1.1.5. Conférence des maires

Une Conférence des Maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal qu'il aura désigné à cet effet.
La conférence est un organe consultatif qui peut notamment être consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Elle se réunit au moins une fois par an.

La mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux EPCI membres du pôle et au conseillers généraux et conseillers régionaux ayant été associés à son élaboration.

Le 15 juin 2017, le PETR de l'Ariège a organisé une conférence des maires afin d'apporter de l'information aux communes et EPCI sur le **dispositif régional des Contrats Bourgs centres et sur les nouveaux principes directeurs de la politique régionale en milieu rural**. L'objectif de cette présentation était d'apporté des précisions sur les enjeux, les attentes et le rôle qu'auront à jouer les « Bourgs Centres » pour le développement et l'aménagement des territoires ruraux. Enfin, autour d'un débat, il était notamment question d'aborder avec les élus, les notions d'équilibre entre les différents Bourgs Centres, leur complémentarités et spécificités ainsi que et la cohérence au travers d'une réflexion globale à l'échelle du PETR.

Le 29 juin 2019, le PETR a invité les élus de la Conférence des maires à rencontrer la Chambre d'Agriculture pour échanger sur la **thématique des circuits courts et le développement de la filière agricole et sylvicole**

- Alimentation : Comment renforcer les filières de proximité et la consommation de produits locaux ?
- Agriculture / Environnement : Comment renforcer l'agroforesterie sur le territoire du PETR ?
- Communication : Comment faciliter la compréhension mutuelle entre la société et l'agriculture ?

1.1.6. Partenaires financiers

Le PETR de l'Ariège est un syndicat mixte fermé.
Le budget de fonctionnement annuel moyen s'élève à 400 000 € dont un peu plus de la moitié concerne les frais de personnel (5 ETP).

Le PETR est un organisme destiné à mutualiser l'ingénierie territoriale des acteurs du développement rural. A ce titre il est subventionné par l'ensemble des partenaires concernés à savoir la Région, le Département, l'Etat, l'Europe, et les collectivités locales. L'équipe est donc au service des politiques territoriales croisées, elle doit réaliser un travail de concertation territoriale organisé et piloté par les élus du PETR. Ces crédits d'aide au fonctionnement sont spécifiques à ce travail d'ingénierie de coopération territoriale. Ils ne pourraient être perçus directement par les EPCI pour l'exercice de leurs compétences.

Ce travail de concertation et de coopération permet de mutualiser et de mobiliser des fonds publics complémentaires d'aide au développement territorial.

La part des frais de personnel représente 50% des charges du PETR et sont cofinancés par nos partenaires publics à hauteur de 80%. Les charges restantes concernent le fonctionnement de la structure :

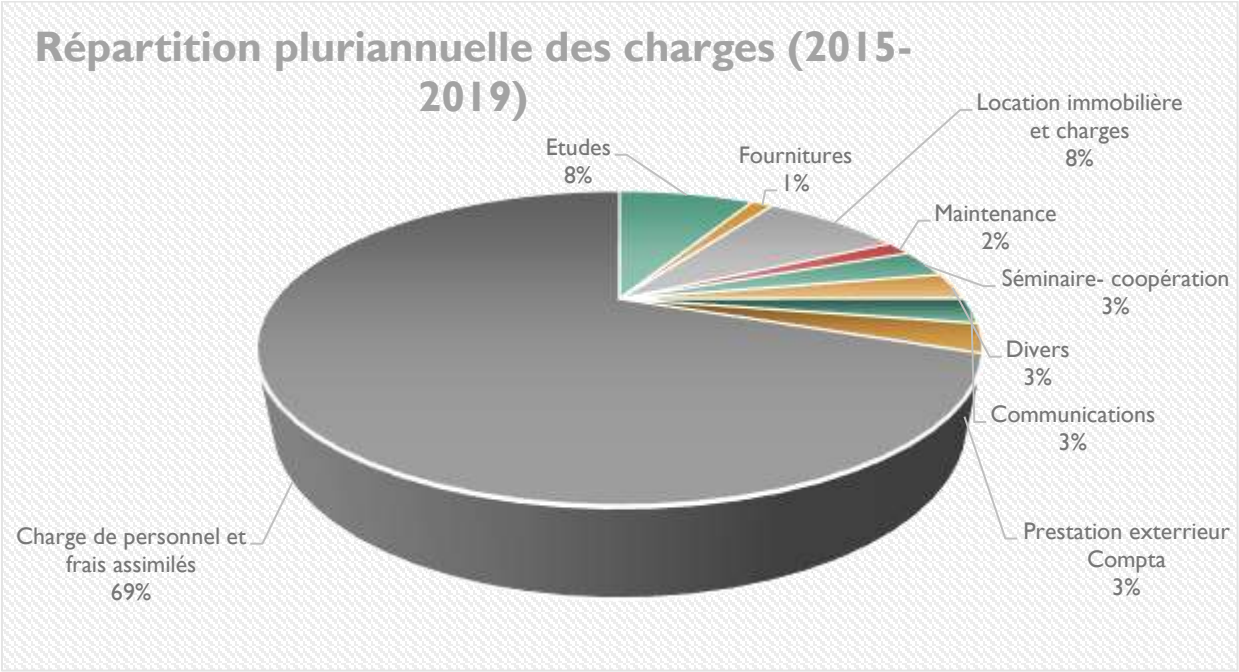

Ses ressources sont constituées de la manière suivante :

Contribution	**Part aidée**	**En %**
EPCI	Fonctionnement et investissement	+/- 30%

Conseil Régional Occitanie	Animation européenne (fonctionnement) Animation territoriale (fonctionnement)	10% 80%
Conseil Départemental de l'Ariège	Animation européenne (Fonctionnement et investissement)	10%
Union Européenne (LEADER)	Animation européenne (fonctionnement et investissement)	48%

La part de la contribution annuelle au budget du syndicat se répartit entre les membres proportionnellement au nombre de sièges détenus **(soit 1.5 €/habitant)**. Cette contribution est obligatoire pendant la durée de l'établissement public. Une contribution supplémentaire pour financer des actions spécifiques pourra être versée par les territoires concernés, déduction faite des subventions éventuelles.

1.2. LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU PETR DE L'ARIEGE

1.2.1. Cartographie(s) et périmètre(s)

Le PETR de l'Ariège a été créé le 5 mars 2015 par arrêté préfectoral au sens de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Il est issu du regroupement de trois anciens Pays : le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées, le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des Pyrénées Cathares. Il est aujourd'hui composé de 233 communes et de six Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération à la suite de la réorganisation territoriale du 1er janvier 2017.

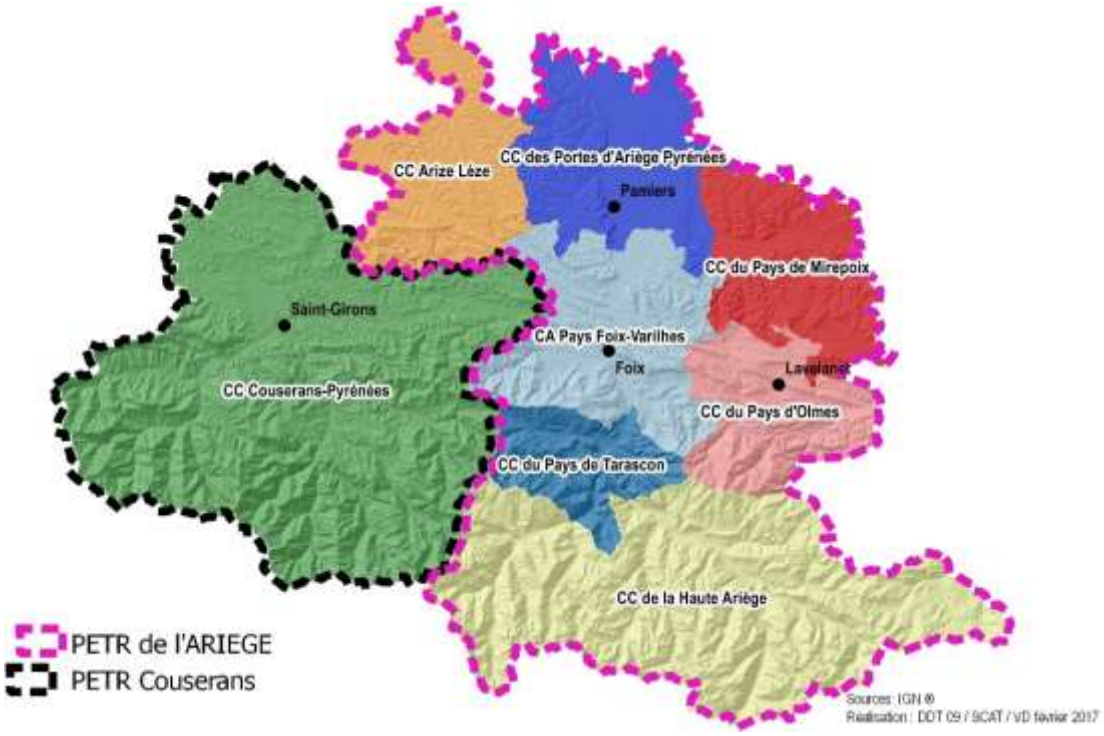

Communauté des communes	Nombre d'habitants	Superficie	Densité
Communauté d'Agglomération du Pays Foix – Varilhes	31 800	443.8	71.7
Communauté de Communes Arize - Lèze	10 783	380.5	28.3
Communauté de Communes du Pays de Tarascon	8 399	221.8	37.9
Communauté de Communes de la Haute Ariège	7 159	1 128.3	6.3
Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	39 582	415.1	95.3
Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	10 543	333.7	31.6
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	14 993	328	45.7

Source : Observatoire des Territoires – INSEE, 2017

Le PETR de l'Ariège est recouvert en partie par le **Parc Naturel Régional - PNR des Pyrénées Ariégeoises**, ce qui implique une mise en cohérence du Projet de territoire du PETR avec la Charte du PNR et une articulation des missions claire et partagée. Il existe une antériorité de partenariat entre les Pays et le PNR qui perdure aujourd'hui dans le cadre des nouvelles contractualisations.

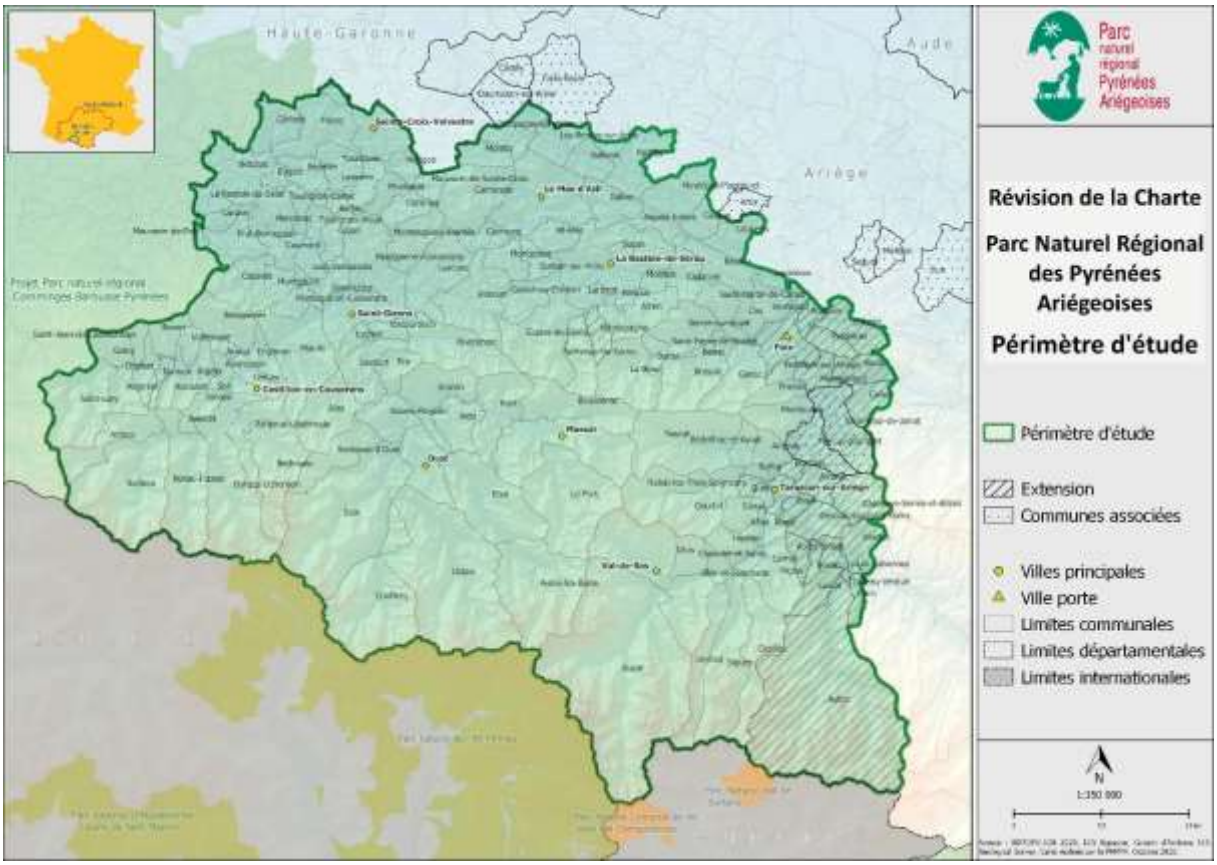

Le PETR de l'Ariège est également recouvert en partie par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège porté par le syndicat mixte **du Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT de la Vallée de l'Ariège**. Il constitue une véritable réflexion en matière d'aménagement urbain et d'urbanisme sur le devenir de la Vallée de l'Ariège que le PETR doit prendre en compte dans la mise en œuvre de son Projet de Territoire et de ses actions.

Le SCoT est le territoire de projet où se concentre la plus grande part des habitants du département ainsi que les équipements de la gamme intermédiaire et supérieur qui structurent le territoire du PETR de l'Ariège, le SCoT constitue de fait la partie « urbaine » du projet.

Thématiques du SCoT :

- Environnement et biodiversité
- Habitat-Foncier-Urbanisme
- Déplacement et mobilité
- Economie-Tourisme

À noter que d'autres démarches de planification de l'urbanisme à des échelles supra-communales ont été engagées :

- PLU de la CC du mirapicien prescrit,
- PLUi de la CC du Pays d'Olmes prescrit,
- Extension du PLUi de l'Arize à l'ensemble de la CC Arize-Lèze
- PLUi de la CC Haute-Ariège
- PLUI de la CC Pays de Tarascon en cours

1.2.2. Les partenariats stratégiques

Les EPCI

Le partenariat du PETR de l'Ariège avec ses EPCI membres s'articule principalement autour des politiques territoriales (Contrat Territorial Occitanie, Contrat de Ruralité) et du programme LEADER. Le PETR a défini pour la période 2015-2021 un projet de territoire d'aménagement de de développement qui répond aux stratégies et projets des intercommunalités et de leurs communes. Ce partenariat permet aux collectivités de bénéficier des aides financières découlant des politiques territoriales du **Contrat Plan Etat Région - CPER**. Les Communautés de Communes récemment fusionnées se sont dotées en interne d'une ingénierie de technique et financière pour développer leurs projets. Le re fondement du système « Pays » est aujourd'hui acté et le PETR doit sortir de l'ancien système pour répondre aux nouvelles attentes des territoires. Le programme LEADER que porte le PETR offre quant à lui une réelle « plus-value » en termes d'ingénierie d'accompagnement et de financement pour les projets innovants, structurants et partenariaux des territoires.

Mise en œuvre du partenariat

- **L'aide en ingénierie :** Réel **« couteaux suisses »** de l'ingénierie financière de projet, les agents du PETR sont mis à disposition des élus du territoire pour accompagner les animateurs des Communauté de Communes et des Communes pour la recherche de financement de leur projet, le montage et le suivi des dossiers de demande d'aides dans le cadre des politiques territoriales. De plus, les agents du PETR offrent aux EPCI une vision extra-communautaire du développement territorial.
- **Les réunions des animateurs :** regroupant les animateurs des EPCI, les chargés de missions SCOT et PNR, les agents du PETR, les réunions des animateurs offrent un état des lieux des projets en développement en vue des programmations territoriales. Ces temps d'échanges visent aussi à favoriser l'échange de bonnes pratiques, de projets pilotes ainsi que la coopération territoriale. Peu traité sur cette période cet axe de travail va se renforcer dès 2020 pour lancer une dynamique opérationnelle de la coopération territoriale et enclencher une véritable **synergie** entre les territoires.

LES INSTITUTIONS

LE CONSEIL REGIONAL OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

Le Conseil Régional finance l'ingénierie des PETR pour la mise en œuvre de ses politiques territoriales. C'est un partenaire fort qui s'appuie sur l'ingénierie territoriale des pôles territoriaux pour centraliser les informations et projets des territoires. Il compte sur lui pour proposer une stratégie cohérente et partagée entre ses territoires et qui répond aux objectifs Régionaux.

Mise en œuvre du partenariat

- **Comité techniques partenarial, comités stratégiques et comité de programmation LEADER :** Le PETR pilote et coordonne l'élaboration des contrats et leurs mises en œuvre au travers des réunions partenariales. Il s'agit de produire les maquettes de programmation actualisées et détailler et d'organiser les échanges entre les partenaires financeurs et les territoires. Pour le comité LEADER le PETR organise la présentation, la notation et

l'attribution des aides LEADER en consultant les **Groupe d'Action Locale - GAL.** Quoique très administratif et formel, ces temps de rencontres restent essentiels pour les territoires et positionne le PETR comme facilitateur entre ces acteurs du développement territorial.

- **Accompagnement des porteurs de projets :** La Région Occitanie s'appuie fortement sur les animateurs des PETR pour orienter les porteurs de projets sur ses dispositifs d'aides possibles. Cette ingénierie doit de plus permettre aux porteurs de projets de monter des dossiers le plus complet possible et qui répondent aux formalisations demandées par le Conseil Régional

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Département travaille étroitement avec le PETR de l'Ariège sur l'application de ses dispositifs d'aides financières aux territoires au travers des politiques territoriales. Il est cosignataire des contrats que pilote le PETR et apporte sa stratégie et vision départementale. Le Conseil Départemental est également secrétaire du Contrat Territorial Occitanie et porte la responsabilité d'organiser le Comité de programmation autrement dit « Comité des Financeurs ».

L'ETAT

L'Etat, via les préfectures s'appuie sur le PETR pour élaborer et coordonner son contrat de ruralité ainsi que divers dispositifs contractuels comme territoire d'industrie. Les services de la **Direction de Départementale des Territoires - DDT** peuvent être amené à travailler en partenariat avec les agents du PETR pour accompagner les porteurs de projets à répondre aux objectifs des politiques gouvernementales. Sur la période 2015-2021 le partenariat a clairement manqué d'efficacité

SYNDICATS MIXTES ET CHAMBRES CONSULAIRES

SCOT VALLEE DE L'ARIEGE

Sur de nombreux territoires Français, les SCOT sont portés par les PETR, ce qui facilite la mise en œuvre des actions préconisées par les études portées par le SCOT. Sur la dernière période le partenariat SCOT-PETR n'a pas été suffisamment efficient. La différenciation de périmètre semble être un élément de blocage dans les visions et stratégies des deux Syndicats. Depuis peu, le SCOT a finalisé un **Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET** et un **Plan Global de Déplacement - PGD**, le PETR est cité pour la mise en œuvre de certaines actions même si la plupart reste en maitrise d'ouvrage des EPCI membres du SCOT. L'enjeu pour le PETR pourrait être de faire rayonner ces ambitions de transitions à l'échelle de son périmètre.

PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

Le PETR et le PNR des Pyrénées Ariégeoises mènent des politiques de développement territorial complémentaires. Pour autant, sur la période 2015-2020, l'articulation de ces deux stratégies de développement territorial sur des périmètres parfois concordants, comme cela est le cas sur le GAL Montagnes Ariégeoises, n'a pas donné lieu à la réalisation d'actions partenariales. Sur la période 2021-2025, un rapprochement stratégique et opérationnel de ces deux structures pourrait être encouragé afin de parvenir à la mise en place d'une stratégie de coopération territoriale sur des thématiques et/ou des micro-territoires.

Chambre de Commerce et d'Industrie - CCI / Chambre des Metiers et de l'Artisanat - CMA

La CCI et la CMA sont associées dans les réflexions des stratégies du PETR mais peu d'opérationnel est à ce jour mis en place.

Chambre d'Agriculture

En 2019, la Chambre d'Agriculture et le PETR ont initié un partenariat pour faciliter la diffusion d'information de la chambre envers les maires et présidents d'intercommunalités. Par ailleurs depuis 2016 la Chambre d'Agriculture a bénéficié de plusieurs aides du programme LEADER avec l'appui de l'ingénierie du PETR.

Agence Ariege Attractivite - AAA

Partenariat autour du Contrat Territoire d'Industrie et de l'animation des dispositifs d'aide au développement économique en lien avec les collectivités et les entreprises privées.

Vers de nouveaux partenariats

Globalement le PETR doit activer et renforcer l'ensemble de ses partenariats. Si le PETR se positionne clairement comme acteur facilitateur de la transition et la coopération territoriale, de nouveaux partenariats seront à développer pour apporter une expertise complète aux territoires. Parmi lesquels on peut citer (liste non exhaustive) :

- Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique
- Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège – ALEDA / Syndicat De l'Energie – SDE09
- Toulouse Métropole
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME
- Aide et Territoire de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires - ANCT
- Association des Naturalistes d'Ariège Conservation d'Espace Naturel - ANA CEN
- Associations citoyennes
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations - DDCSPP
- Agence Régionale de la Santé - ARS

1.3. Le PETR est signataire de 5 contrats financiers avec l'Europe, l'Etat, la Région, et le Département en faveur du développement des territoires ruraux et articule sa stratégie de développement avec 46 dispositifs contractuels intercommunaux et communaux

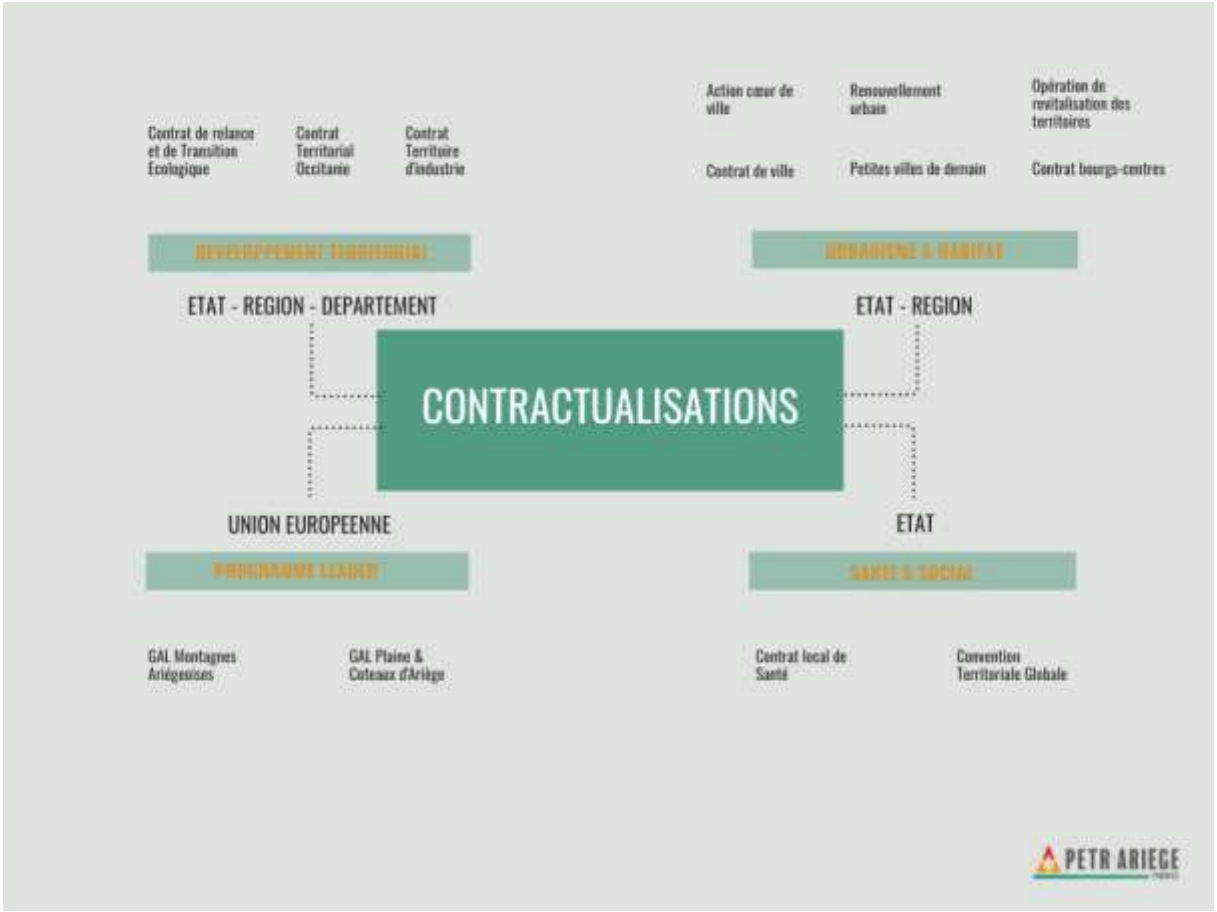

2	Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE PETR Ariège *(hors agglomération du Pays de Foix-Varilhes)* CRTE Agglomération du Pays de Foix-Varilhes
2	Contrat Territoriaux Occitanie CTO PETR Ariège *(hors agglomération du Pays de Foix-Varilhes)* 2015-2021 CTO Agglomération du Pays de Foix-Varilhes 2018-2021
1	Contrat Territoire d'Industrie Contrat de Territoire d'Industrie du PETR de l'Ariège
2	Contrats de ville Contrat de ville de Pamiers Contrat de ville de Foix
2	Programmes « Actions cœur de ville » Action Cœur ville de Pamiers Actions Cœur de ville de Foix
2	Programmes « Renouvellement Urbain » ANRU ville de Pamiers ANRU de ville de Foix
21	Contrats de bourgs-centres
7	Programmes Petites Villes de Demain
10	Opérations de Revitalisation du territoire - ORT

1.3.1. *Les contrats signés avec l'Etat*

Les contrats signés avec l'Etat dans le domaine des **politiques territoriales**

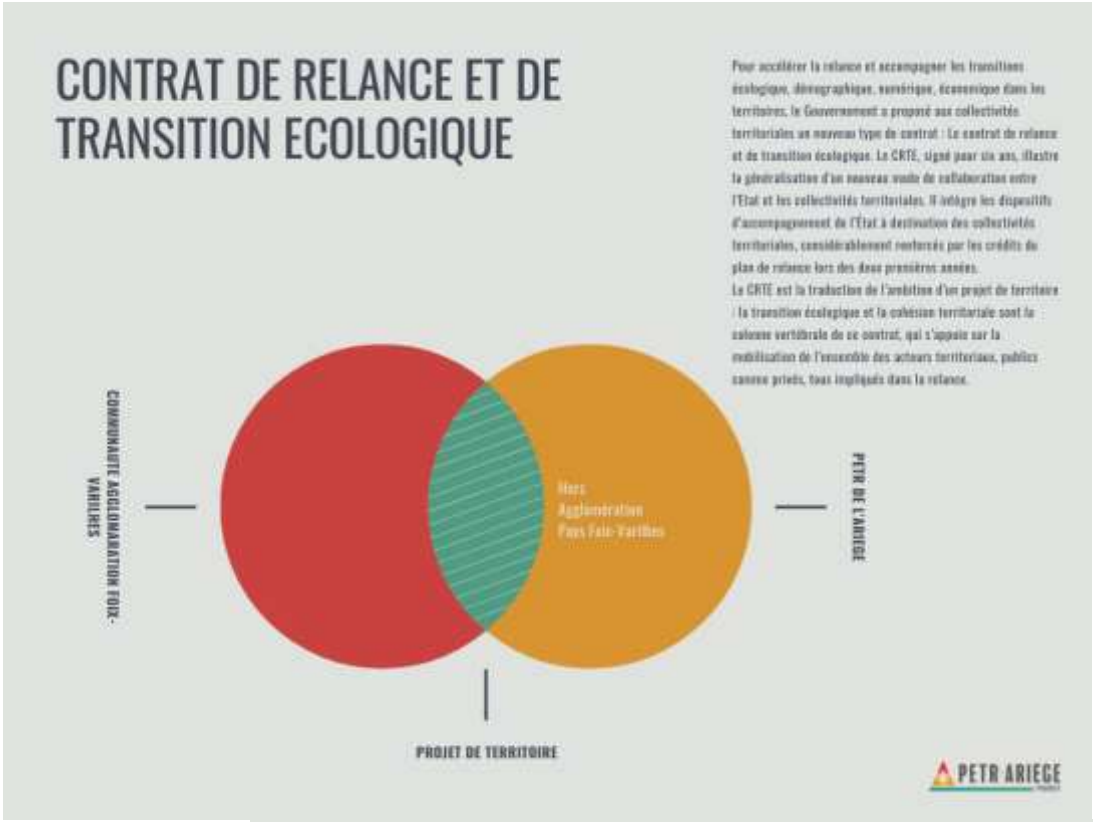

Le CRTE remplace le contrat de ruralité et le contrat de transition écologique (CTE)

Nouvel outil de mise en valeur, de coordination et de structuration des politiques publiques territorialisées, le contrat de ruralité avait été lancé par le gouvernement lors du troisième comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016. Il devait permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour d'un programme d'actions pluriannuel.

Le PETR de l'Ariège était partie prenante de ce dispositif. Les thématiques prioritaires portaient sur :

Accessibilité aux services publics et aux soins	Mobilités locales et accessibilité du territoire
Revitalisation des bourgs-centres	Transition écologique et énergétique
Attractivité du territoire	Cohésion sociale

A l'été 2021, ce contrat sera remplacé par le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce nouveau contrat est destiné à accélérer la relance et à accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires. Signé pour six ans, il illustre selon le Gouvernement français la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années (100 milliards d'euros autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion).

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Les contrats signés avec l'Etat dans le domaine des **politiques d'aménagement urbain et d'amélioration de l'habitat**

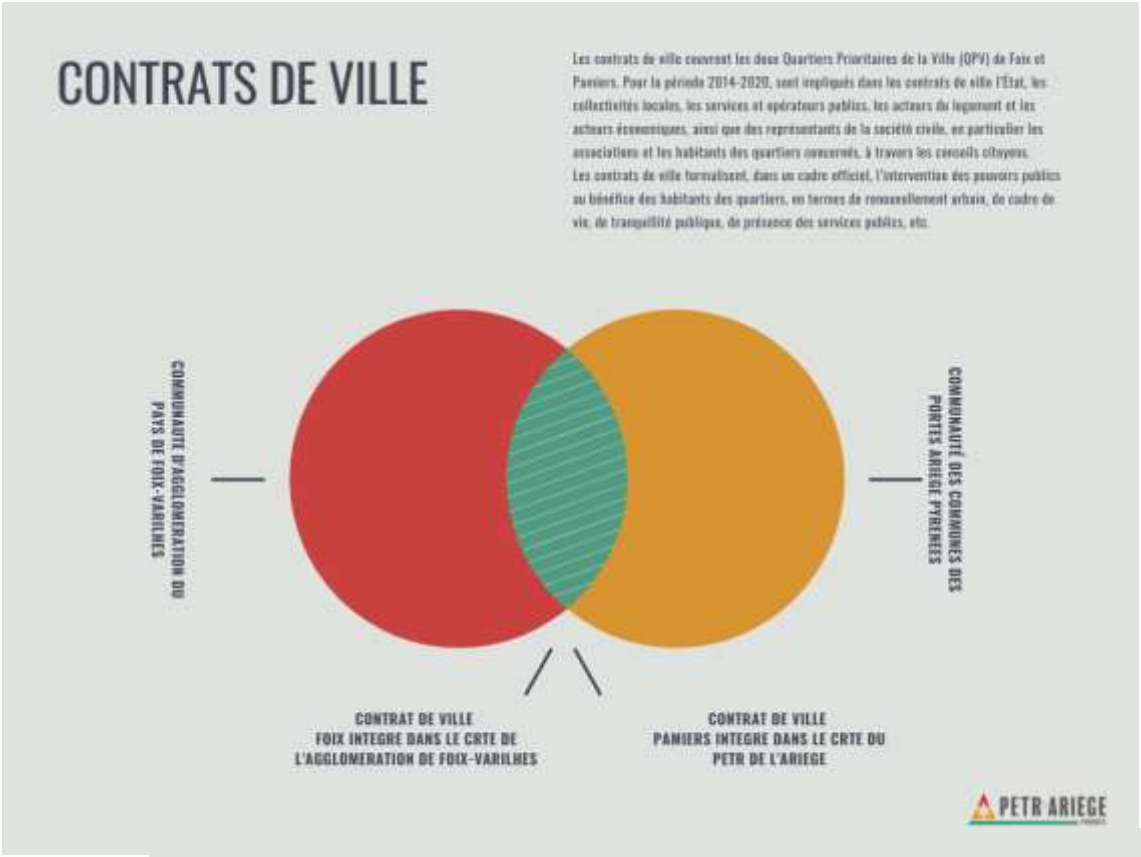

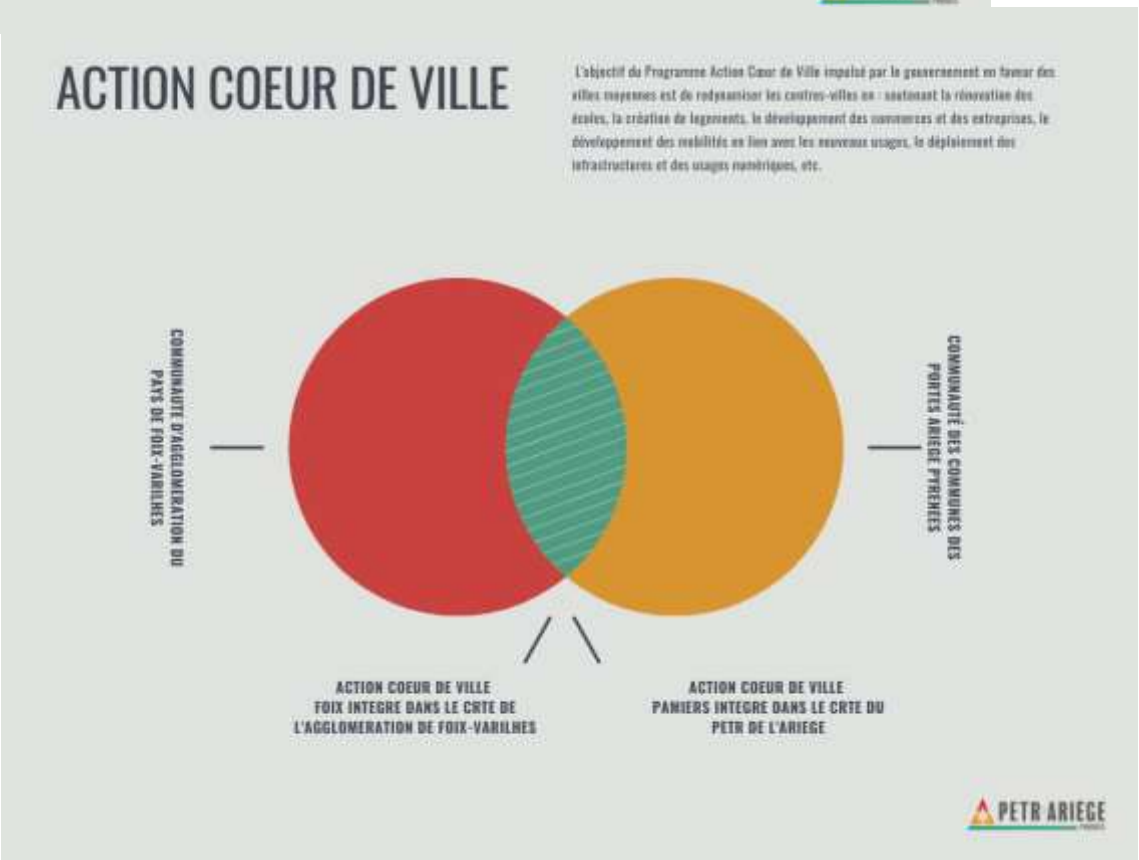

PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN

Lancé en 2014, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

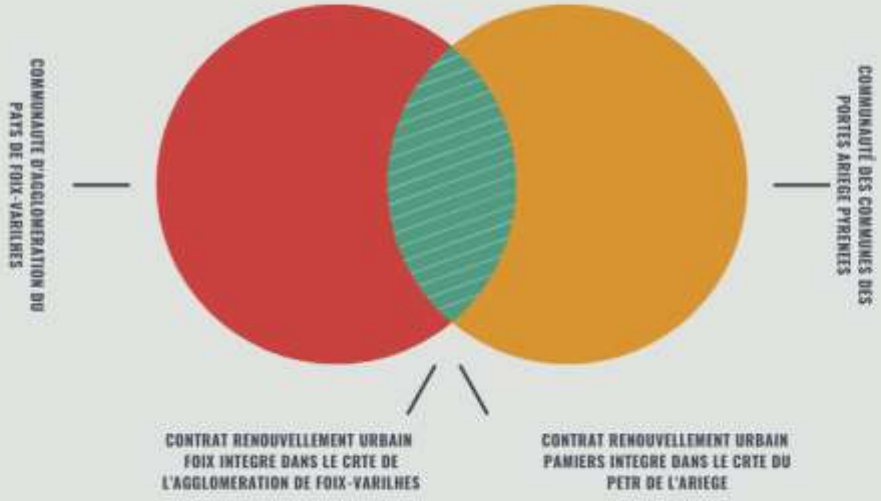

PETR ARIEGE

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE - ORT

L'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

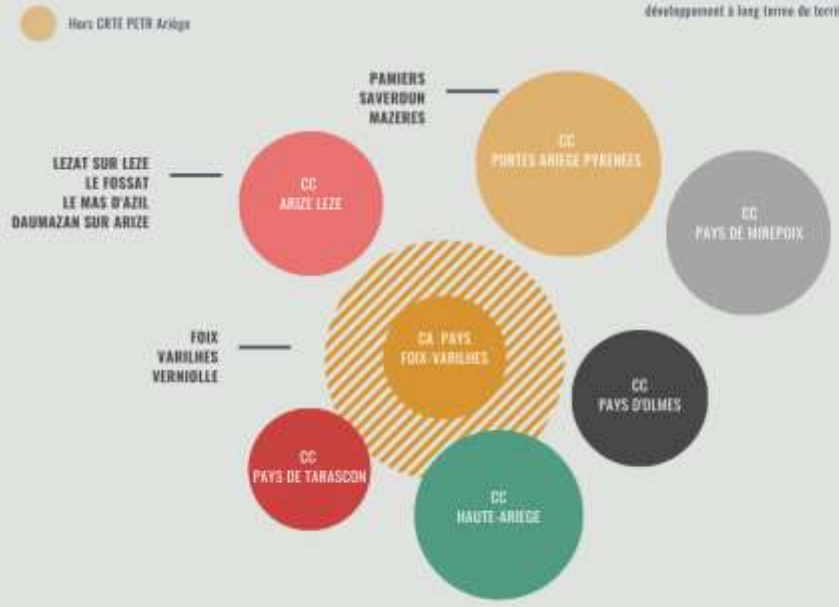

PETR ARIEGE

CONTRATS
PETITES VILLES DE DEMAIN

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

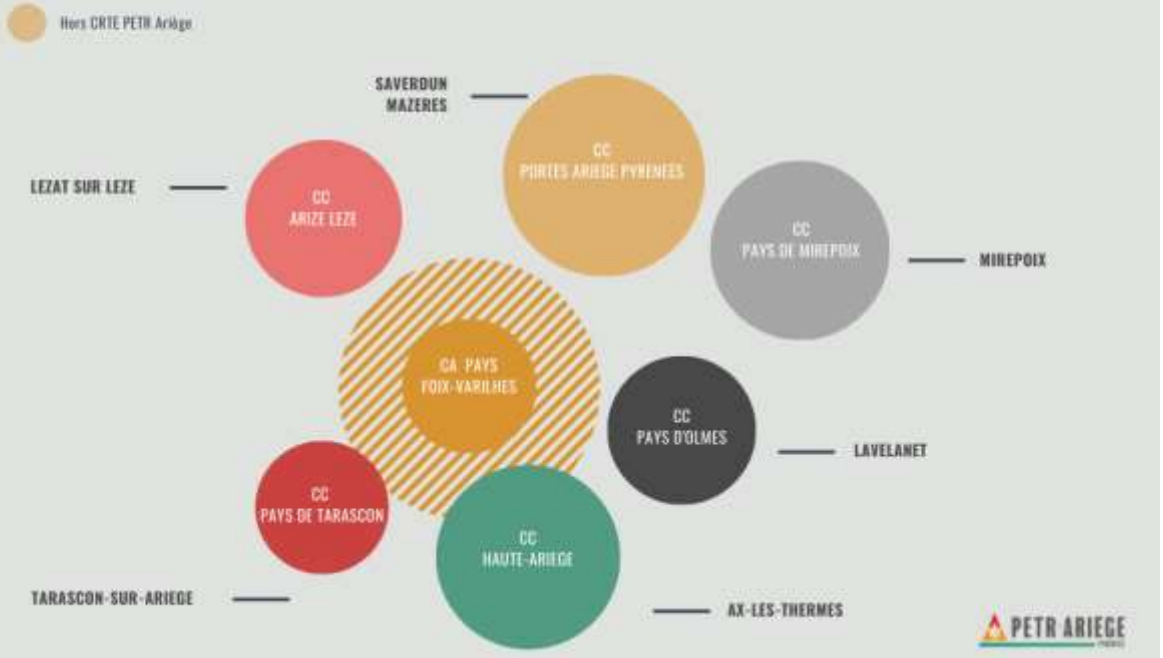

1.3.2. *Les contrats signés avec la région Occitanie*

Le contrat signé avec la Région Occitanie dans le domaine des **politiques territoriales**

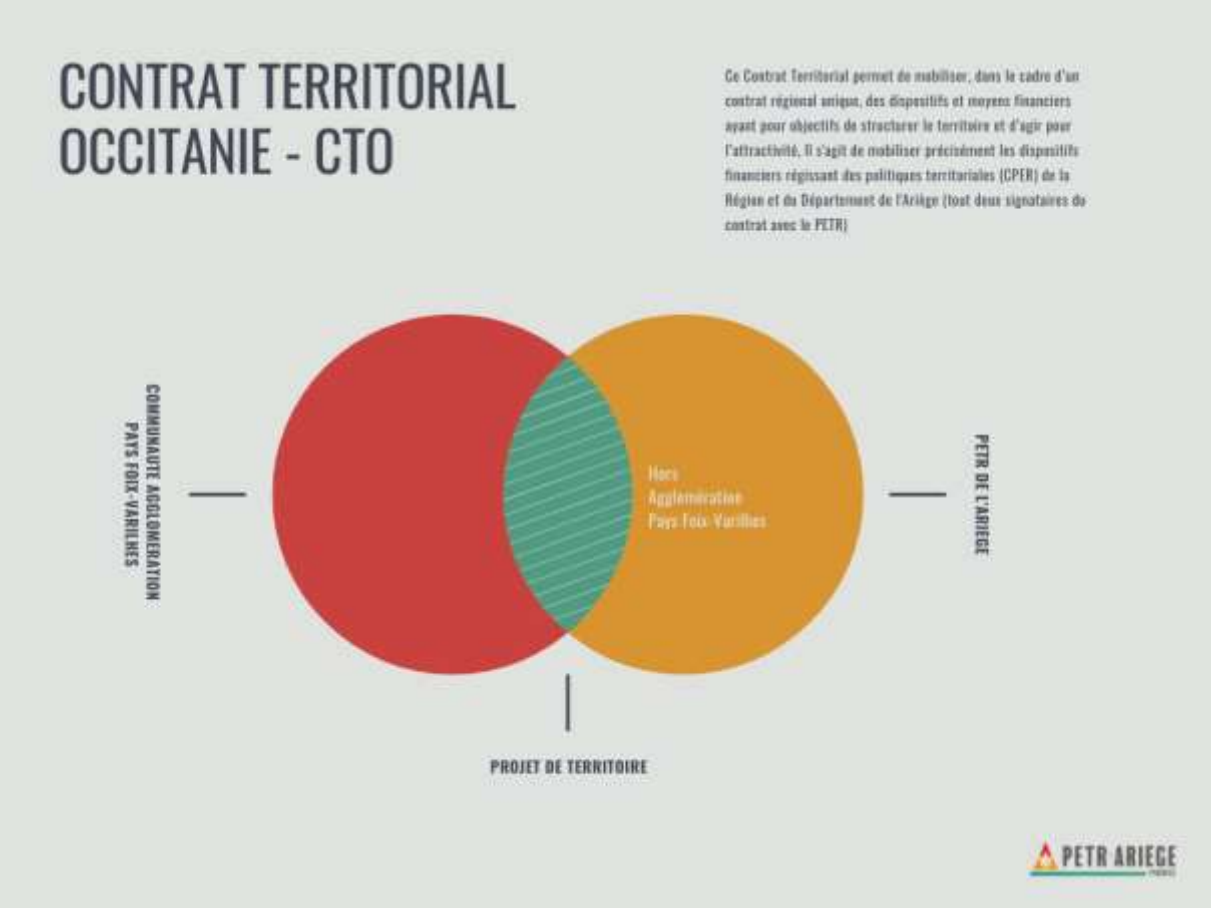

ContratTerritorial Occitanie – CTO (2018-2021)

La loi NOTRe charge les régions d'élaborer un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Occitanie 2040 fixe les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ». Dans ce cadre, le PETR de l'Ariège était déjà signataire du contrat régional unique – CRU de la plaine et coteaux d'Ariège et du CRU des montagnes ariégeoises avec la Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Ariège, associé à la démarche. Fin 2016, la Région Occitanie a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2018-2021(contrat territorial Occitanie – CTO).

Cette nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales a pour enjeux spécifiques :

Développement de l'emploi	Cohésion et solidarité territoriale
Attractivité et qualité de vie	Transition écologique et énergétique

Ce contrat est aujourd'hui en cours de révision et devrait être signé dans une version renouvelée à l'automne 2021 pour une nouvelle période de six années.

Les contrats signés avec La Région dans le domaine des **politiques d'aménagement urbain et d'amélioration de l'habitat**

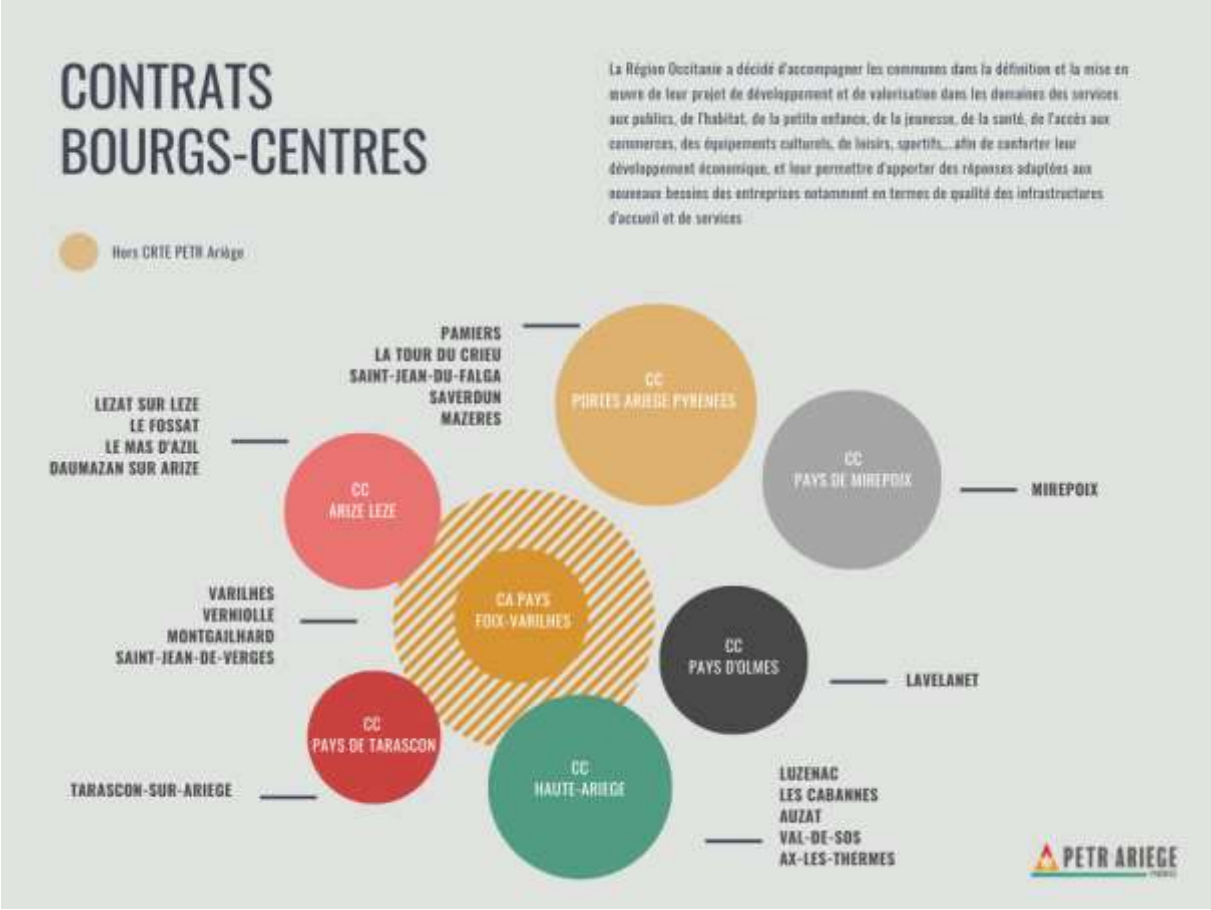

1.3.3. *Les contrats signés avec l'Union Européenne*

Les contrats signés avec l'Union Européenne dans le domaine des **politiques territoriales**

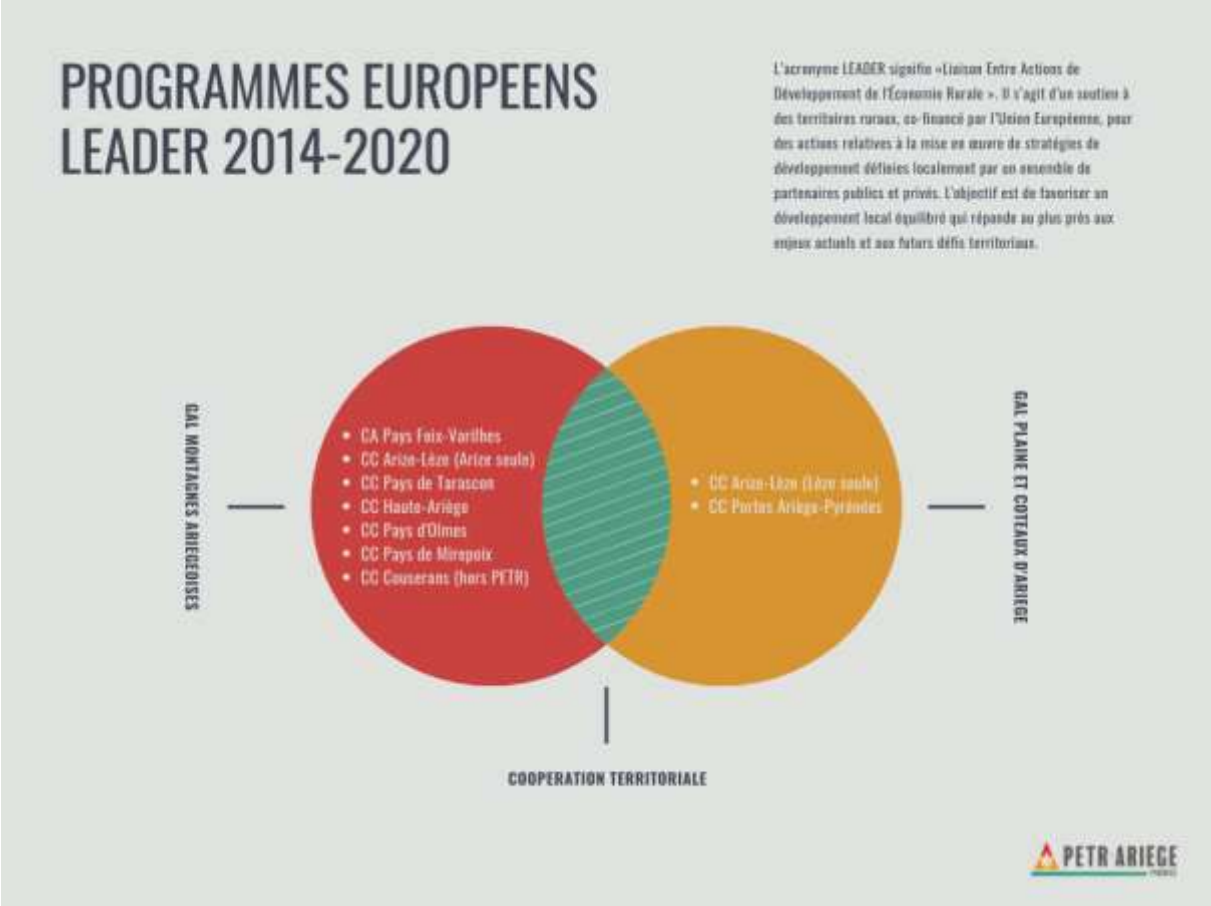

Fin du programme européen de développement rural – LEADER (2014-2020) et transition vers un nouveau programme européen LEADER 2021-2027

LEADER (pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). La démarche LEADER est mise en œuvre par les territoires de projets sélectionnés suite à des appels à candidatures émis par les Régions. Les candidatures des GAL ariégeois sur la période 2014-2020 étaient centrées sur les enjeux de transition énergétique, économique, sociale et culturelle, et l'expérimentation de nouvelles coopérations territoriales.

Le PETR de l'Ariège coordonne le programme européen de développement rural LEADER pour la période 2014-2020 sur deux GAL distincts. Le GAL Montagnes Ariégeoises sur la partie sud du territoire, et le GAL Plaine et Coteaux d'Ariège sur sa partie nord.

Les thématiques soutenues dans le cadre du programme européen LEADER des GALs ariégeois sont :

Développement économique et touristique	Mobilités locales et accessibilité du territoire
Attractivité et cadre de vie	Transition écologique et énergétique
Accessibilité aux services publics	Valorisation du patrimoine culturel

La valeur ajoutée du programme européen LEADER réside dans la mise en place de critères de sélection des projets :

Cohérence territoriale	Lien social et solidarité
Valeur ajoutée économique	Innovation et caractère pilote
Respect de l'environnement	Démarche qualité
Partenariat, mise en réseau	Coopération territoriale

Pour la période 2021-2023, le Programme européen LEADER 2014-2020 continue de s'appliquer aux nouveaux projets. Mais le PETR de l'Ariège doit d'ores et déjà préparé une nouvelle candidature dans le cadre du futur programme européen LEADER 2021-2027.

1.3.4. Les enseignements de la période de contractualisation 2015-2021

Plus de 500 projets soutenus grâce à la mobilisation de plus de 160 millions d'euros dans le cadre des contrats territoriaux (hors contrat d'agglomération Foix-Varilhes)

Au cours de cette programmation territoriale (2015-2020), les collectivités publiques ont investi en priorité dans deux secteurs :

- Le tourisme
- L'aménagement du cadre de vie (logements et espaces publics)

A partir de 2018, grâce à la mise en place du dispositif régional « Contrat de bourg-centre » des investissements importants ont été soutenus dans 3 domaines complémentaires :

- L'accessibilité et le déploiement des services publics de proximité
- Les équipements sportifs et de loisirs
- La requalification urbaine

L'axe « transition énergétique et écologique » est resté un axe peu sollicité.

Accompagnement des territoires dans l'élaboration de leurs stratégies de développement territorial

L'équipe du PETR s'est mobilisée pour **définir les politiques contractuelles et la rédaction des Contrats**

- Elle a animé les ateliers de définition des grands axes du Projet de Territoire
- Elle a rédigé le Contrat Régional Unique 2015-2017 puis le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021
- Elle a rédigé le Contrat de Ruralité

L'équipe du PETR s'est mobilisée pour **accompagner les EPCI et les communes dans la rédaction des dossiers de pré-candidature au dispositif Bourg-Centre.**

L'équipe du PETR s'est mobilisée pour accompagner les territoires dans l'identification de projets éligibles au dispositif régional des **dotations innovations du PETR de l'Ariège**

L'équipe du PETR a participé à **l'étude de positionnement du PETR** selon les attentes des territoires et partenaires.

Animation territoriale en faveur de projets fédérateurs pour les territoires

Le PETR a mobilisé son Ingénierie de projet et financière pour des projets structurants

L'équipe du PETR a ainsi pu coordonner des réponses à des Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI et Appel A Projet - AAP en partenariat avec les collectivités (ex : Atlas

Biodiversité, AMI « Reconquête des friches en Occitanie, Collectivité Pilote de la Transition Energétique, Charte Forestière)

L'équipe du PETR a produit des **notes stratégiques de recherche et prospective thématique** (ex : mobilité, numérique, énergie renouvelable, culture, tiers-lieux …)

Elle a animé régulièrement des rencontres professionnelles en faveur du **partage d'expérience et de la coopération entre les animateurs des EPCI**

Lauréat d'un appel à projet de l'Association Nationale des Pôles et Pays – ANPP en 2018, le PETR de l'Ariège a porté le projet d'élaboration d'un Guide du Routard « Ariège Pyrénées ». **Ce premier projet de coopération territoriale,** avec une envergure départementale grâce au partenariat avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège - ADT, a permis de mobiliser les forces vives des offices de tourismes et des territoires vers un objectif commun. La réussite de ce projet démontre que le PETR peut faciliter la coopération territoriale par le biais de projets bénéfiques à l'ensemble de ses EPCI.

Plus de 90 projets soutenus grâce à la mobilisation du fonds européen LEADER de 7 millions d'euros

Le PETR de l'Ariège s'est vu confié la gestion de deux enveloppes financières de FEADER LEADER pour la période de programmation 2014-2020. Chacune de ces enveloppes a permis de mettre en œuvre une stratégie de développement locale qui a été conçue de façon multi-partenariale, entre acteurs publics et privés du territoire.

Une première, à hauteur de 2,6M€ pour soutenir des projets sur le territoire du GAL Plaine et Coteaux d'Ariège en faveur de l'emploi et l'innovation, comme leviers de progrès économique et social.

Une seconde, à hauteur de 4.43M€ pour soutenir des projets sur le territoire du GAL Montagnes Ariégeoises mettant l'accent sur les transitions et un avenir partagé créateur d'emploi.

Les deux stratégies soutenues par le programme LEADER mettaient fortement l'accent sur des projets de coopération et les projets tournés vers des transitions économiques, écologiques et climatiques. En réalité, ces thématiques ont été peu développées dans les projets financés sur le territoire.

Facteurs de réussite du PETR de l'Ariège

Le syndicat mixte a conduit un travail optimal pour assurer la bonne mise en œuvre des politiques territoriales : tâches administratives, réunions politiques et techniques, coordination entre les territoires et les partenaires (Etat, région, Département), information et sensibilisation des élus. Ses agents ont su répondre efficacement à chaque demande ponctuelle émanant des EPCI, communes, associations ou parfois des entreprises. Concernant le programme LEADER, les agents du PETR apportent une technicité et un soutien indispensable aux porteurs de projet qui sont souvent confrontés à la difficulté d'ingénierie administrative, technique et financière de ce dispositif.

Le PETR a maintenu un rythme de 2 programmations du Contrat Territorial par an dont le nombre de dossiers varie entre 30 et plus de 80, le tout en bon partenariat avec les services de développement

territorial du Conseil Départemental. Il joue un rôle de liant entre les partenaires financeurs et permet de les rassembler autour d'une table afin de faire aboutir les projets structurants pour le territoire.

Malgré un contexte très compliqué de l'actuelle programmation LEADER, le travail important des agents du PETR dans l'animation, la pré-instruction, la coordination des comités de programmation et la gestion du programme laisse espérer une consommation totale des enveloppes dédiés au territoire sachant qu'un fond complémentaire de 1.2M€ a été obtenu à la moitié de la programmation.

Enfin le PETR a su jouer un rôle clé dans le développement des contrats spécifiques aux bourgs centres ainsi que pour la dotation innovation et expérimentation, toujours dans un esprit de réponses aux enjeux de chaque territoire de façon équilibrer et solidaire.

La contractualisation représente donc une force importante du PETR bénéfique à l'ensemble des territoires, fédérés autour d'une stratégie commune.

Aujourd'hui, la révision du projet de territoire doit permettre aux élus du PETR d'identifier de nouvelles formes de coopération interterritoriale en faveur des différentes transitions : démographique, écologique, sociale, numérique et économique.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL : REGARDS CROISES SUR UN TERRITOIRE

2.1. PREAMBULE

La stratégie du projet de territoire 2015-2021 « Bien vivre et bien accueillir sur le territoire du PETR de l'Ariège » a été élaborée selon une logique de mutualisation et de partage des enjeux et stratégies des EPCI composant le PETR. L'objectif principal était de permettre à l'ensemble des territoires de bénéficier des aides financières et d'en faciliter l'obtention pour réaliser leurs projets d'investissements avec le maximum de subventions.

La ligne politique du Président et du bureau du PETR sur la période 2015-2021 a été d'assurer la bonne conduite et optimisation des politiques contractuelles, décrites en amont, bénéfiques à l'ensemble des territoires. De plus le Président a souvent évoqué le fait **« qu'aucun territoire ne doit être oublié »,** un défi auquel le PETR a répondu en défendant sa notion de pôle **d'équilibre** territorial. Et ce, plus particulièrement auprès des « petites » communes dépourvues d'ingénierie de projet (recherche et optimisation des financements, évolution positive des projets, facilitateur des échanges avec les services intercommunaux et institutions partenaires). De nombreux maires ont témoignés en ce sens lors de comités syndicaux du PETR.

Les éléments du diagnostic réalisé en 2015 avaient mis en valeur les tendances suivantes :

DEMOGRAPHIE

Une croissance démographique contrastée

La croissance démographique du territoire connaît une augmentation réelle mais très inférieure aux moyennes régionales et nationales d'accroissement. Surtout elle se fait de manière très inégale sur l'ensemble du territoire. Cependant, la faible densité peut constituer une réelle opportunité de développement et d'attractivité si les initiatives déjà expérimentées en faveur d'un rééquilibrage démographique et économique du territoire se trouvent renforcées comme la structuration du très haut débit (THD) ou l'aménagement de lieux facilitant le télétravail.

SERVICES

Un territoire de services organisé autour de la vallée de l'Ariège

Les enjeux d'accessibilité aux services de proximité apparaissent prioritairement sur les territoires situés en montagne. Il existe sur ces territoires des enjeux forts de renforcement des pôles de proximité existants. Il est fréquent d'observer sur ces territoires des superpositions de problématiques fortes de vieillissement et de précarité sociale, où les problématiques de mobilité sont donc également importantes. Des problématiques secondaires d'accessibilité aux services apparaissent sur les couronnes périurbaines en croissance (sur les franges de la vallée de l'Ariège) avec des enjeux de renforcement des pôles intermédiaires relais et du maillage de proximité.

EMPLOI

Des zones d'emploi en faible croissance et inégalement réparties sur le territoire

Les entreprises se concentrent majoritairement dans la plaine avec une dynamique le long des axes de communication. Le système de production local s'appuie sur des ressources territoriales spécifiques, davantage connectées au système métropolitain toulousain et doit améliorer sa compétitivité notamment grâce à une meilleure coordination des acteurs du territoire. L'aménagement du territoire doit d'une part tenir compte des infrastructures de transport et de communication numérique et mobile et d'autre part favoriser les interactions, les synergies et les coopérations entre les acteurs économiques.

ATTRACTIVITE

Offrir à la population locale et arrivante une meilleure qualité de vie

L'économie du PETR de l'Ariège se caractérise par une prépondérance de l'emploi dans les services à la population présente. L'arrivée de population génère une économie présentielle importante permettant de répondre à leurs besoins. Si le territoire offre naturellement un cadre de vie exceptionnel à travers ses paysages et la qualité de son environnement naturel, des efforts continus sont nécessaires pour améliorer les conditions de logement notamment des plus démunis, la qualité des espaces publics, la mobilité, l'implantation des commerces de proximité, les services culturels et sportifs, la valorisation du patrimoine culturel.

La stratégie du projet de territoire 2015-2020 « Bien vivre et bien accueillir sur le territoire du PETR de l'Ariège » a été élaborée selon une logique de mutualisation et de partage des enjeux et stratégies des EPCI composant le PETR. Cette stratégie avait été définie en réponse à l'augmentation attendue de la population dans les années à venir et amenait à se poser la question de la qualité de l'accueil sur le territoire et du positionnement par rapport aux départements limitrophes, à la métropole toulousaine et au sein de la région Occitanie. Il s'agissait de se préparer aux évolutions de demain et anticiper les mutations sociétales déjà en œuvre.

En conséquence, le PETR de l'Ariège avait identifié 5 GRANDS ENJEUX:

EMPLOI

Le défi de l'emploi : comment développer l'emploi dans un contexte de concurrence globalisé (entre entreprises et entre territoires), et s'adapter au monde qui évolue très vite et rester compétitif ?

ATTRACTIVITE

Le défi de l'attractivité et de la qualité de vie : comment améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants tout en accueillant de nouvelles populations et en prenant en compte l'allongement de la durée de la vie ?

TRANSITIONS

Le défi des transitions énergétique et écologique : comment, tout en développant l'activité humaine, lutter contre le changement climatique, préserver la richesse du patrimoine et assurer la santé des populations (qualité air, de l'eau…) ?

COHESION

Le défi de la cohésion et de la solidarité territoriale : comment assurer les relations équilibrées entre la métropole et les territoires voisins ? Comment faire fonctionner un ensemble de territoires à la fois différenciés et solidaires ? Comment développer leurs spécificités sans encourager la concurrence, comment faire un territoire avec des territoires ?

OUVERTURE

Le défi de l'ouverture au monde : comment agir pour que le territoire prenne sa place dans la Région Occitanie et plus largement dans l'espace transfrontalier « Toulouse-Barcelone » ?

2.2. DEMOGRAPHIE & MIGRATIONS TERRITORIALES

2.2.1. Une croissance démographique réelle due à une solde migratoire apparent positif mais plus lente que les tendances régionales et nationales

La croissance démographique du territoire connaît une augmentation réelle mais inférieure aux moyennes régionales et nationales d'accroissement. Elle est due à un solde migratoire apparent positif supérieur à la moyenne nationale (+0.28%, soit 348 habitants supplémentaires en moyenne par an, contre) qui tend cependant à diminuer depuis 2012.

Ce taux d'évolution très positif du solde migratoire parvient cependant aujourd'hui difficilement à compenser un très fort déficit du solde naturel également supérieur aux tendances nationales (–0.18%) d'où une faible croissance démographique.

Cependant à horizon 2050, si les projections se confirment, les tendances actuelles liées à la croissance démographique sur le territoire, à savoir un solde migratoire apparent positif et un solde naturel apparent négatif, sont amenées à s'accélérer. Le solde migratoire positif sera de plus en plus important et parviendra à compenser un solde naturel négatif également toujours croissant. Ainsi, le territoire accueillera plus de 83 000 nouveaux habitants mais devra faire face dans un même temps au vieillissement généralisé de sa population ce qui aura pour effet d'augmenter légèrement le nombre total d'habitants en 30 ans (+ 13 591 hab.).

2.2.2. Une population vieillissante : un indice de vieillissement en constante augmentation depuis 20 ans, supérieur à la moyenne nationale

Tendance nationale et européenne, l'indice de vieillissement de la population s'accélère depuis les 20 dernières années. On compte sur le territoire 115 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017 alors que la moyenne nationale compte 80 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2017. L'écart entre la part de la population âgée et la part de la population jeune se creuse au détriment de l'indice de jeunesse du territoire qui est l'un des plus faibles de France.

On observe ainsi une augmentation des personnes âgées, notamment de la part des 75 ans et plus qui représente 12.3% de la population du territoire.

2.2.3. Une croissance démographique très contrastée entre un Nord jeune et attractif et un Sud vieillissant et en déprise démographique

Il existe de très fortes disparités territoriales entre le nord et le sud du PETR. Le Nord est le pôle le plus attractif du territoire avec un taux d'évolution migratoire annuel de la population, supérieur à

0.5%, tandis que le Sud du territoire présente un taux d'évolution migratoire annuel de la population négatif compris entre -0.20% et -0.25%. Sur sa partie ouest, le territoire est entouré d'intercommunalités particulièrement attractives avec des taux annuels d'évolution migratoires compris entre 0.8% et 1.1%.

Il est intéressant de noter que la communauté des communes du Pays de Mirepoix est l'intercommunalité la plus attractive du territoire avec un taux d'évolution migratoire annuel de +0.68%.

La seule proximité avec la Métropole Toulousaine n'explique donc pas à elle-seule les raisons d'attractivité démographique du territoire.

Il existe également de fortes disparités territoriales concernant la répartition territoriale des classes d'âges. La part des 60 ans et plus est très fortement concentrée sur les 3 intercommunalités suivantes : CC Pays d'Olmes, CC Pays de Tarascon et CC Haute-Ariège.

Tandis que la part des 15-29 ans est plus forte au nord du territoire notamment sur la CC Portes Ariège Pyrénées qui est se situe au-delà de la moyenne régionale avec 17.2% de sa population qui a entre 15 et 29 ans contre 16.9% en moyenne sur la région Occitanie. Et ce, malgré une baisse générale observée depuis 2007 sur l'ensemble des micro-territoires. Les autres territoires du PETR se situe dans une moyenne inférieure à la moyenne régionale et nationale.

2.2.4. Une diminution progressive et continue de la taille des ménages depuis 1968

On assiste depuis la fin des années 1960, à une transformation de la typologie des ménages au profit des personnes seules et des couples sans enfants dont la proportion augmente de manière continue et représente désormais plus des 2/3 des ménages, au détriment des couples avec enfants qui deviennent sous-représentés. Ce phénomène reste très géolocalisé. Ainsi, les territoires du sud du PETR présentant l'indice de vieillissement le plus fort sont également les territoires accueillant les ménages avec la cellule familiale la plus petite alors que les territoires du Nord du PETR bénéficie d'un indice de jeunesse plus fort, même s'il reste inférieur à la moyenne nationale, et présente un taux de couples avec enfants plus élevé.

2.2.5. 93.6% d'espaces géographiques peu denses et très peu denses et une densité moyenne de 37.9 hab./km² qui cache de profondes disparités territoriales entre un Nord dense et un Sud très peu dense

Il n'existe pas d'espaces densément peuplés sur le périmètre du PETR de l'Ariège c'est-à-dire présentant une densité supérieure à 300 hab./km². Le territoire se caractérise par une minorité d'espaces de densité intermédiaire (6.4%) autour des pôles intermédiaires de Pamiers, Foix et Lavelanet. Le reste du territoire (93.6%) est composé de territoires peu denses et très peu denses. Le densité moyenne établie à 37.9 hab./km² cache donc de profondes disparités entre les territoires et

notamment entre la CC Portes Ariège-Pyrénées qui présente une densité de 95.3 hab./km² et la CC Haute-Ariège qui présente une densité de 6.3 hab./km².

Afin de mieux appréhender les phénomènes d'attractivité territoriale, l'INSEE offre une classification des aires d'attractivité. Selon cette classification, les communes appartenant à la couronne du pôle métropolitain toulousain situé au nord du PETR de l'Ariège (Saverdun, Lézat-sur-Lèze…) et dont au moins 15 % des actifs travaillent sont situées dans l'aire d'attractivité de la Métropole de Toulouse. Tandis que les communes situées globalement dans le périmètre du SCOT, se trouvent dans l'aire d'influence des 5 pôles d'attractivité du territoire à savoir celui des 5 communes centres que sont : Pamiers, Mazères, Foix, Lavelanet et Tarascon-sur-Ariège. Toutes les autres communes, situées en dehors de ces deux aires d'influence (Métropole Toulousaine et pôles intermédiaires de services) se situent en dehors de toute aire d'influence. Il s'agit de communes isolées du sud, du nord-ouest et du nord-est du périmètre du PETR de l'Ariège.

Les communes situées sur la CCPAP se situent ainsi dans l'aire d'attractivité de 3 pôles : la couronne de la Métropole de Toulouse, le pôle d'attractivité de Pamiers, et le pôle d'attractivité de Mazères. Cette configuration explique un taux d'évolution de la population supérieur à la moyenne du territoire (+0.76%) et une densité de 93.6 hab./km² quand elle est de 37.9 sur l'ensemble du territoire.

La CCAL dont le nord est également situé dans l'aire d'attractivité de la couronne de la Métropole de Toulouse mais ne présente pas la même dynamique démographique. Son taux d'évolution est inférieur à la moyenne du territoire avec -0.4% et sa densité est également inférieure à la moyenne du territoire avec une densité de 28.3 hab./km².

En revanche, les autres territoires situés dans l'aire d'attractivité des pôles que sont Foix, Lavelanet, Tarascon-sur-Ariège présentent un taux d'évolution de leur population et une densité supérieurs à la moyenne du territoire. Il semblerait donc que les cinq pôles d'attractivité du territoire ariégeois aient une réelle influence dans la dynamique démographique des territoires situés dans leur zone d'influence.

Même si ce n'est pas une spécificité de ce territoire, la croissance des villes se fait plutôt sur leur périphérie. Ainsi, la population des communes péri-urbaines de l'aire urbaine de Pamiers, Foix, Lavelanet, Tarascon-sur-Ariège augmente plus vite que celle des communes de l'unité urbaine, qui augmente plus vite que celle de la ville-centre.

La CCPAP et la CCPVA concentrent 58% des habitants du territoire dans la vallée de l'Ariège, le long de l'autoroute entre Pamiers et Toulouse et dans le couloir d'urbanisation qui s'est créé entre Foix et Pamiers.

2.2.6. Les flux migratoires domicile-travail sont marqués par une nette prédominance des déplacements avec près de 10 000 trajets quotidiens entre les bassins d'emploi de Foix et Pamiers

D'après les données fournies d'une part par le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public d'Ariège réalisé en 2016, et d'autre part par l'INSEE, on observe trois bassins d'emploi autour desquels s'organisent les migrations intra-territoriales quotidiennes liées aux flux domicile-travail :

- les flux de mobilité lié au bassin d'emploi situé au cœur du pôle d'attractivité de Lavelanet ;

- les flux de mobilité lié au bassin d'emploi situé au cœur du pôle d'attractivité de Foix et Tarascon-sur-Ariège ;
- les flux de mobilité lié au bassin d'emploi situé au cœur des pôles d'attractivité de Pamiers et Mazères ;

Les flux pendulaires observés entre ces trois bassins d'emploi montrent la prédominance des flux entre le bassin d'emploi de Pamiers et celui de Foix (10 000 trajets quotidiens). Dans une moindre, des flux pendulaires entre les bassins d'emploi de Foix et de Lavelanet, puis de Foix et de Tarascon-sur-Ariège sont à noter (250 trajets quotidiens). Enfin, les bassins d'emploi de Pamiers et dans une moindre mesure de Foix présente des flux de mobilité d'intensité moyenne à forte avec la métropole de Toulouse (750 trajets quotidiens).

2.2.7. Des infrastructures de transport très dépendantes des axes routiers départementaux

Actuellement, les principales infrastructures de communication terrestre que sont le réseau ferroviaire et le réseau routier sont très géolocalisées sur l'axe Nord-Sud permettant de relier entre eux les deux principaux bassins d'emploi que sont Pamiers et Foix, et de les relier ensemble au bassin d'emploi de Toulouse. Pour aller plus loin, il serait intéressant d'analyser la qualité de ces infrastructures de communication afin de vérifier qu'elles répondent bien aux attentes des populations en mouvement d'une part, et d'imaginer d'autres formes de déplacement ou de non- déplacement d'autre part. Au-delà des infrastructures terrestres, il est important d'observer la bonne couverture des infrastructures numériques avec un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale. Mais ici encore, il existe des disparités territoriales fortes qui nuit au développement d'un espace habité équilibré. Il conviendrait d'analyser la qualité et la sécurité de cette couverture pour vérifier qu'elle correspond bien aux standards attendus par les professionnels lors du travail à distance, et de comprendre la faible couverture de la CC Haute-Ariège.

Concernant l'accessibilité aux services proximité, les enjeux d'amélioration apparaissent prioritairement sur les territoires situés en zones blanches composées d'espaces de montagne en reprise démographique et de plaines. Il existe sur ces territoires des enjeux forts de renforcement des pôles de proximité existants :

- Vallées de la Lèze et de l'Arize
- Haute Ariège - Vicdessos
- Donezan

Il est fréquent d'observer sur ces territoires des superpositions de problématiques fortes de vieillissement et de précarité sociale, où les problématiques de mobilité sont donc également importantes.

Bilan intermédiaire

Le PETR de l'Ariège doit se préparer à accompagner une double dynamique territoriale amenée à s'inscrire dans le temps : d'une part, le vieillissement de sa population dans le sud du territoire qui est également le moins densément peuplé, celui présentant les capacités de mobilité les plus faibles, et le moins bien relié du fait de la faible intensité ou adaptabilité des infrastructures de communication contraintes par une situation géographique de montagne; d'autre part, au nord du territoire, le PETR doit accompagner l'accueil de nouvelles populations, plus jeunes et plus actives, sur un territoire déjà très densément peuplé.

En définitive, il existe des inégalités territoriales très fortes entre les EPCI en matière d'évolution démographique mais aussi de structuration de la population. Les territoires du sud du PETR souffre d'un déficit naturel que ne vient pas compenser un excédent migratoire ce dernier profitant essentiellement au nord du PETR. En conséquence, la part de la population jeune est beaucoup plus forte sur la CCPAP et dans une moindre mesure la CAPFV. A noter toutefois que l'augmentation du vieillissement de la population touche tous les territoires. Il existe donc un enjeu fort de rééquilibrage territorial de la démographie entre le nord et le sud, tant en termes de densité que de mixité des populations.

L'accueil de nouvelles populations devra se penser au regard des densités actuellement observables. Il existe une très forte pression démographique sur le nord du territoire. La densité de la population est plus importante en périphérie de la métropole toulousaine et du pôle urbain de Pamiers, la communauté des communes des Portes d'Ariège Pyrénées connaissant ainsi une densité de 95.3 habitants/km² supérieure à la moyenne régionale établie à 80.4 habitants/km², quand la communauté des communes de la Haute-Ariège présente une densité de 6.3 habitants/km². La croissance démographique se fait en périphérie plutôt que dans les centre-ville invitant à réfléchir aux problématiques liées à l'étalement urbain et à l'occupation des sols, et à la rénovation des centres-urbains.

Il semblerait que plus que l'influence de la couronne métropolitaine, ce soit l'influence des pôles urbains intra-territoriaux qui favorise le dynamisme démographique du territoire. Ainsi, l'Arize-Lèze situé dans la couronne du pôle de Toulouse mais en dehors de l'influence de tout pôle d'attractivité intra-territoriale voit l'évolution de sa population ralentir et sa densité reste inférieure à la moyenne du territoire. Il existe donc des flux migratoires intra-territoriaux qu'il conviendrait d'analyser plus finement afin de mieux équilibrer la répartition de la population sur le territoire.

Autre fait majeur à prendre en compte : la transformation de la typologie des ménages. Le vieillissement de la population s'accompagne d'une augmentation significative des personnes seules et des couples sans enfants. Cette transformation sociale n'est pas sans conséquences à l'heure de réfléchir aux nouvelles politiques en matière d'habitat, de mobilité ou de services à la personne.

Enfin, si les dynamiques migratoires liées à l'installation de nouvelles populations accentuent la fracture territoriale entre le Nord et le Sud du territoire, il est important de retenir qu'il existe une autre fracture territoriale liée aux migrations quotidiennes. Il s'agit de la fracture territoriale entre les bassins d'emploi les plus dynamiques situés le long de la RN 20 et les territoires périphériques générant des flux de mobilité quotidienne importants sans que les infrasctructures de communication ne soient parfaitement préparées à de tels flux.

La crise actuelle liée à la pandémie du Covid-19 et la croissance démographique exponentielle ouvrent de nouvelles perspectives pour le PETR de l'Ariège. Sa faible densité peut constituer dans un avenir proche une réelle opportunité de développement et d'attractivité pour des micro-territoires jusqu'alors très faiblement peuplés et connaissant un déficit migratoire. Pour cela, des initiatives déjà expérimentées et mises en œuvre ces dernières années en faveur d'un rééquilibrage démographique et économique des territoires pourraient être renforcées : structuration du très haut débit (THD), aménagement de lieux facilitant le télétravail, les nouvelles formes de travail et la collaboration professionnelle (ex : tiers-lieux), aménagement des centres-bourgs, amélioration des services de proximité, organisation de nouvelles mobilités, aménagement de nouveaux espaces d'habitats partagés et collectifs… Autant d'actions soutenues et expérimentées qui répondent aux préoccupations actuelles et mériteraient d'être pérennisées, améliorées, structurées, organisées et coordonnées à des échelles supra-communautaires.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Accueillir de nouvelles populations en prévenant les phénomènes d'artificialisation des sols			
Aménager les centres-bourgs pour renforcer les pôles intermédiaires et contribuer à l'équilibre territorial			
Accompagner le vieillissement de la population en diversifiant les infrastructures de communication			
Rétablir l'équilibre démographique et économique du territoire			
Adapter l'habitat aux évolutions sociales : vieillissement, réduction de la cellule familiale			
Diversifier les infrastructures de communication pour rééquilibrer les flux de mobilité intra-territoriaux			

ENJEUX

1. Accueillir de nouvelles populations en veillant à réduire la fracture démographique entre le Nord et le Sud du territoire
2. Adapter les politiques sociales, les politiques de l'habitat et de la mobilité aux transformations sociales à l'œuvre : une population vieillissante et isolée, des familles mono-parentales de plus en plus nombreuses, des couples sans enfants
3. Rééquilibrer et dynamiser les bassins d'emploi en veillant à réduire la centralité des bassins d'emploi de Foix et Lavelanet grâce à l'amélioration des infrastructures de communication *(numériques et physiques)* sur le territoire
4. Favoriser le rééquilibrage démographique territorial grâce au développement de pôles intermédiaires forts dans les territoires en déprise démographique
5. Soutenir des initiatives expérimentales en faveur du rééquilibrage démographique et économique du territoire : tiers-lieux, nouvelles mobilités, nouveaux espaces d'habitats partagés et collectifs intergénérationnels, amélioration du cadre de vie des centres-bourgs…

COMMUNAUTES DES COMMUNES	**En croissance** + jeune + actif	**En déprise** + vieillissant - actif
CA Pays Foix Varilhes	*Hors centres urbains*	
CC Portes Ariège Pyrénées	*Hors centres urbains*	
CC Pays de Mirepoix		
CC Pays d'Olmes		
CC Pays de Tarascon		
CC Haute-Ariège		
CC Arize-Lèze		

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

Quelles coopérations territoriales pour accompagner au mieux le Nord du territoire dans sa politique d'accueil de nouveaux arrivants ?
Comment l'aider à lutter contre l'artificialisation des sols ?
Comment l'aider à désengorger les axes de communication ?
Comment aider le Sud du territoire à retrouver son attractivité ?
Les logements vacants du Sud peuvent-ils être attractifs pour les nouveaux arrivants ?
Des activités économiques du Nord pourraient-elles trouver les conditions de leur développement dans les territoires périphériques ?
Qu'est-ce qui fait l'attractivité du Nord du territoire pour les habitants et de l'axe de la RN20 pour les acteurs économiques ?
Comment développer ces facteurs d'attractivité sur d'autres territoires ?
Comment la coopération avec les métropoles de Toulouse et Barcelone peuvent aider le territoire à penser une nouvelle attractivité démographique et économique ?

2.3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

2.3.1. Une évolution du parc de logements en dents de scie depuis 1968, en diminution depuis 2007, présentant de très fortes disparités territoriales et se distinguant par des taux très élevés logements anciens, vacants et de résidences secondaires

Du point de vue du logement, on note une chute de l'évolution du nombre de logements sur l'ensemble du périmètre depuis 2012 mais avec des disparités territoriales assez fortes avec d'un côté des intercommunalités présentant un taux d'évolution annuel très fort comme la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Pays de Mirepoix et dans une moindre mesure la CA Pays Foix-Varilhes et d'un autre côté des intercommunalités présentant des taux d'évolution très faibles comme la CC Pays d'Olmes et la CC Pays de Tarascon toutes deux également concernées par un phénomène de déprise démographique. La situation de la CC Haute-Ariège touchée par la déprise démographique mais présentant un taux d'évolution annuel modéré de son parc de logement mériterait une analyse plus précise afin de pouvoir relier ce phénomène à des causes conjoncturelles ou structurelles.

La part des logements vacants (9.8%) sur l'ensemble du parc de logements est un phénomène marquant car très au-delà des tendances nationales (8.2%). Il concerne essentiellement le nord et l'est du territoire et plus particulièrement la CC Pays de Mirepoix (11.7%) et la CC Pays d'Olmes (13.1%) qui restent les intercommunalités les plus concernées. Cependant, il serait intéressant d'avoir une analyse plus fine du phénomène des logements vacants notamment à travers l'évaluation des politiques publiques menées dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville de Foix et Pamiers, ainsi que dans le cadre des contrats de centre de bourg, des PLH, et des PLUI en cours sur notre territoire.

Une autre tendance très forte sur le territoire concerne l'explosion du nombre de résidences secondaires (20.4%) au regard de la moyenne nationale (9.7%), avec une sur-concentration sur la CC Haute-Ariège (65.9%). Il serait intéressant d'aller plus loin et d'avoir une image plus précise en lien avec l'Observatoire touristique de la fréquence d'utilisation de ces résidences secondaires, du profil de ses occupants, de ses comportements socio-culturels en termes de consommation, de pratiques sportives, culturelles, de mobilité… En effet, il est important de pouvoir répondre au mieux à cette pression démographique touristique ponctuelle mais très dense.

Le territoire se distingue, fait inhabituel à l'échelle nationale, par une part plus importante de propriétaires occupants (65.3% contre 57.5% en France) au regard des locataires occupants. Il serait intéressant de mieux comprendre ce phénomène au regard du taux de pauvreté et d'inégalités sociales du territoire. S'agit-il de propriétaires en cours d'accessibilité, endettés ? De propriétaires pauvres ?

2.3.2. Un parc de logement social sous développé et inadapté aux besoins des publics

A l'inverse, le territoire se distingue par une prise en compte trop faible du phénomène de précarisation des locataires. On note ainsi une part très faible de logements sociaux (5%) au regard de la moyenne nationale (15.1%). La pression de la demande en logements sociaux est de plus en plus forte alors même que la part de logements sociaux reste faible dans le parc de logements mais stable depuis 2018, venant creuser l'écart. Les disparités territoriales sont cependant très fortes entre la CC Portes-

Ariège-Pyrénées, la CC Pays de Mirepoix, et la CA Pays Foix-Varilhes qui montrent le meilleur taux d'effort mais également la plus forte pression de demandes. Il conviendrait d'analyser si l'effort consenti doit être accéléré afin de répondre à la demande croissante. Seules la CC Haute-Ariège et le Pays d'Olmes ont un taux d'évolution négatif mais ce dernier correspond à une faible pression de la demande, bien que l'effort doive être poursuivi il apparaît ici moins urgent. La situation de l'Arize-Lèze est singulière, peu de logements sociaux, un taux d'évolution faible et une pression de la demande forte.

De plus, on recense un manque de logements adaptés aux besoins du public (en QPV : manque de petits logements moins chers que les grands et en HLM : manque de logements accessibles aux situations de handicap).

2.3.3. Des mises en chantier qui confirment l'extension démographique en périphérie des centres urbains en faveur de logements individuels avec une superficie moyenne de construction qui ne cesse de progresser accentuant le phénomène de mitage du territoire. Un phénomène très géolocalisé sur le périmètre du SCOT

Phénomène national, les mises en chantier de logements baisse de manière continue depuis 2005. Mais le territoire se distingue par une proportion de mises en chantier de logements purs (76%) extrêmement importante au regard de la moyenne régionale, (57%) et ce, au détriment des mises en chantier de logements collectifs (16%). Le nord du territoire, avec la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays Foix-Varilhes, présente le plus fort taux de mises en chantier de logements, au-delà de la moyenne départementale. Une tendance qui vient confirmer la pression démographique sur ce secteur et la nécessaire planification des politiques de l'habitat notamment à travers la politique du SCOT. Un enjeu d'autant plus important que parallèlement, phénomène inquiétant quant au mitage du territoire, la superficie des terrains de construction pour l'habitat augmente se situant bien au-delà de la moyenne régionale et nationale, et l'extension en périphérie se poursuit au détriment des centres villes dont l'offre de logements ne répond plus au standard de qualité attendu.

La progression de l'urbanisation des sols est ainsi estimée à plus de 700 ha par an, soit au-delà de l'évolution annuelle régionale moyenne fixée à 600 ha/an, et majoritairement au détriment des terres agricoles.

Entre 2012 et 2017, une surface de 615.4 m² en moyenne a tout de même été urbanisée pour chaque habitant supplémentaire, soit 16.3 logements par hectare artificialisé : un tel ratio sera difficilement soutenable au regard de l'évolution de la population projetée pour les années à venir. Cela d'autant plus que depuis 2007, la superficie des terrains achetés se situe au-dessus de 1200 m² et augmente sensiblement pour atteindre le seuil de 1400 m² en 2019 alors même que la taille des ménages sur le territoire diminue au profit de personnes seules ou couples sans enfants et que les taux de logements vacants (9.8% en 2017) et de résidences secondaires (20.4% en 2017) sur le territoire sont parmi les plus élevés de France.

Les taux de mise en chantier de logements sur le territoire sont inégalement répartis sur le territoire. La CA Pays de Foix-Varilhes et la CC Portes Ariège Pyrénées sont les deux territoires les plus soumis au phénomène de l'étalement urbain et à la progression des surfaces artificialisées liées à l'habitat.

2.3.4. Un taux de pauvreté notamment des plus jeunes parmi les 15 plus élevés de France

Du point de vue des revenus, de la pauvreté et des inégalités, le territoire se caractérise par un taux de pauvreté de 17.8% parmi les plus élevés de France (16ème département le plus pauvre avec 18.4% en 2017). Deux micro-territoires se distinguent avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale : la CC Pays d'Olmes (20.9%) et la CC Arize-Lèze (20.6%). Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté notamment sur la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays Foix-Varilhes, avec des taux respectivement de 24.3% et 26.3% inférieurs à la moyenne régionale établie à 27.1% mais supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit des deux territoires présentant par ailleurs le plus fort indice de jeunesse. Ce sont également les deux territoires du PETR de l'Ariège incluant un quartier prioritaire de la ville, dans leur centre-ancien. Ces deux quartiers sont caractérisés par un taux de pauvreté, des inégalités sociales, une jeunesse NEET et des personnes en grande précarité et vulnérabilité, au-delà des moyennes recensées au niveau de ces deux intercommunalités.

A cette pauvreté généralisée sur l'ensemble du territoire, s'ajoute des inégalités sociales fortes notamment sur trois territoires : la CC Arize-Lèze, la CA Pays Foix-Varilhes et la CC Pays de Mirepoix où cohabitent donc des populations avec un pouvoir d'achat aisé et celles avec un pouvoir d'achat modeste. De fait, le revenu médian sur le PETR de l'Ariège est inférieur au revenu médian régional et national et une part importante des ménages ont un revenu dépendant à plus de 50% voire 100% des prestations sociales.

On observe une hausse continue du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux, dont l'accompagnement des parcours d'insertion dans la durée constitue un véritable enjeu tant les problématiques sont croisées : dimension économique (accès à l'emploi et/ou à une activité), dimension sociale (accès aux droits, aux outils numériques, à la mobilité, à la santé, au logement) et citoyenne (participation à la vie locale).

2.3.5. Un taux de chômage parmi les 10 plus élevés de France et une augmentation continue des formes d'emploi précaires qui représentent plus de 50% des offres d'emploi du territoire

Du point de la formation et des conditions d'emploi, le taux de chômage des 15-64 ans a connu une progression continue entre 2007 et 2017 pour atteindre 15.7% en 2017. Cependant, les données actualisées de l'emploi au premier trimestre 2020 offre une autre image de la situation du chômage sur le territoire avec une importante diminution du taux de chômage entre 2017 et 2020 pour atteindre 9.3% au premier trimestre 2020 mais un taux qui reste parmi les 10 plus élevés de France.

Ce phénomène touchait en 2017 l'ensemble du PETR de l'Ariège à l'exception de la CA Pays Foix-Varilhes et CC Haute-Ariège qui présentait un taux inférieur à la moyenne nationale. Cependant, ces distinctions territoriales sont très fragiles et évoluent très rapidement. Ainsi, sur la période liée au début de la crise du COVID en mars 2020, on observe une augmentation de la part des demandeurs d'emploi de manière contrastée sur les 3 bassins d'emploi du PETR : Pamiers, Foix et Lavelanet. L'observatoire régional de l'emploi propose une analyse par bassins d'emploi de la situation du chômage. Au niveau du PETR de l'Ariège, la situation est contrastée entre le bassin d'emploi de Pamiers qui voit une évolution positive de sa part d'actifs à l'image de la moyenne régionale et les bassins d'emploi de Foix et Lavelanet qui connaissent des évolutions annuelles négatives de leur part d'actifs

entre 2012 et 2017. Ces fluctuations importantes d'une période à l'autre, d'un territoire à l'autre, s'expliquent notamment par la structure d'emploi sur le territoire. Les formes d'emploi précaire sont en constantes augmentation depuis 2012, et touchent depuis 2017 majoritairement les hommes, alors que les femmes étaient jusqu'alors les plus concernées. Avant le ralentissement économique lié à la crise du Covid, on peut déjà observer que plus de la moitié des intentions d'embauche sur les bassins d'emploi du PETR était liée à une activité saisonnière. Cette précarité de l'emploi a été largement pointée dans les deux contrats de ville de Foix et Pamiers dès 2015. Elle constitue une faiblesse structurelle qui maintient la population fragile dans des situations de vulnérabilité et de précarité.

2.3.6. 30.5% des jeunes de moins de 30 ans sont au chômage et 20.8% sont sans emploi et sans formation (NEET), des taux supérieurs à la moyenne nationale

Phénomène national, les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement touchés par les emplois précaires et le taux de chômage qui s'élève à 30.5% en 2017 contre 28.5% au niveau national. Les jeunes femmes sont encore plus durement touchées avec 36.3% de taux de chômage. Une part inquiétante et croissante des jeunes sont en difficulté d'insertion. 20.8% des jeunes (15-24 ans) du territoire sont sans emploi et sans formation (NEET) contre 16.8% en moyenne en France, c'est-à-dire déscolorisés ou confrontés à des difficultés d'insertion. Les CC Pays d'Olmes (25.5%) et Pays de Mirepoix (21.4%), ainsi que la CC Pays de Tarascon (22.8%) sont les trois intercommunalités les plus fortement concernées par les problématiques liées à l'insertion des jeunes de 15-24 ans.

Dans le même temps, on observe que les acteurs de la jeunesse, de l'insertion et de l'emploi du département de l'Ariège ne sollicitent pas les crédits européens ERASMUS+ « Education des adultes » destinés à améliorer les conditions d'insertion et de formation des jeunes NEET. Des crédits offrant 100% de subvention européenne.

"*Certaines stratégies développées par les publics jeunes en matière de formation mettent en évidence des parcours problématiques : les choix d'orientation et de formation des publics à bas niveau de qualification priorisent parfois des filières courtes, qui sont activées à défaut car elles permettent de rester sur place et d'ancrer le désir de ne pas partir… Ces logiques préfigurent des parcours problématiques d'échecs et de ruptures lorsque l'écart avec les compétences et les éléments requis par les offres d'emplois locales constitue un palier infranchissable. Ces difficultés invitent à porter l'accent sur la prise en compte des problématiques des publics jeunes décrocheurs qui ont tendance à sortir des programmes ou des mesures d'accompagnement; une autre problématique repérée concerne la prise en compte des publics jeunes repliés, oubliés ou isolés qui éprouvent des difficultés à construire leurs parcours de mobilité et parfois à envisager leur autonomie hors de l'entourage du quartier.*"

Contrat Politique de la ville de Pamiers, 2015

2.3.7. Le territoire accueille moins de population diplômée que d'autres territoires en France

Le territoire accueille moins de population diplômée que d'autres territoires en France. Si le taux des diplômés du supérieur augmente de manière continue depuis 2017, la part des non diplômés reste plus importante. 30.8% de la population de 15 ans et plus non scolarisés n'ont aucun diplôme contre 28.4%

en moyenne en France. Cette tendance augmente plus rapidement que la part des diplômés du supérieur.

2.3.8. Des personnes âgées plus nombreuses que la moyenne nationale mais un taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées parmi les plus faibles de France notamment concernant l'accueil de personnes âgées autonomes

La part des 75 ans et plus dans la population du PETR augmente de manière régulière et continue depuis 1968 pour atteindre en 2017 un pallier à 12.3% de la population totale contre 9.3% à l'échelle nationale. Cependant, l'accroissement de la part de la population âgée sur le territoire se fait à un rythme analogue à celui de la population en général ce qui n'induit pas une augmentation du vieillissement de la population.

Alors que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus est l'un des plus élevés en France et que 8.5% vivent en structure dédiée, le taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées de 75 ans et plus *(117 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)* est l'un des plus faibles de France *(123 places pour 1000 personnes de 75 ans et plus)*.

Le territoire compte seulement 4 établissements pour personnes âgées autonomes pouvant accueillir un total de 87 places dont 34 sur la CA Pays de Foix-Varilhes et 30 sur la CC Portes Ariège-Pyrénées.

La CC Haute-Ariège qui présente le plus fort taux de personnes de 75 ans et plus vivant seules *(44.9% en 2017)* ne dispose d'aucun établissement pour personnes âgées autonomes contre 38.4% sur le reste du territoire.

A noter que parmi les 38.4% personnes concernées par le maintien à domicile 73.5% sont des femmes.

2.3.9. Un nombre de bénéficiaires handicapés en croissance depuis 2008, supérieur à la moyenne nationale et un taux d'équipement satisfaisant mais avec des inégalités territoriales

Du point de vue des publics spécifiques, il faut noter, malgré une progression continue et progressive du public bénéficiaire handicapé à l'image de la situation nationale, un taux d'équipement satisfaisant. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale. Seuls les foyers de vie sont peu nombreux sur le territoire. On note cependant des disparités territoriales et notamment sur les micro-territoires du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix qui présentent un plus faible taux d'équipement alors qu'ils accueillent une part plus importante de bénéficiaires handicapés.

2.3.10. Les structures d'accueil de la petite enfance sont globalement satisfaisantes sur l'ensemble du territoire

Les structures d'accueil de la petite enfance sont globalement satisfaisantes sur l'ensemble du territoire. Les intercommunalités de l'Arize-Lèze et de la Haute-Ariège sont les deux territoires souffrant le plus du manque d'équipements destinés à la petite enfance.

2.3.11. Les quartiers prioritaires de la ville : des problématiques spécifiques à prendre en compte pour réussir un développement urbain ambitieux

Enfin, les habitants des quartiers prioritaires de la ville, de Pamiers et Foix, font partie des publics spécifiques bénéficiant d'actions programmées dans le cadre d'un contrat de ville mais présentant des problématiques différenciées. Bien que tous deux entrent dans la typologie de la Région des « centres-villes dynamiques », quartiers qui se caractérisent par un niveau d'emploi et de formation relativement élevés au regard des autres quartiers prioritaires d'Occitanie, ils accueillent des jeunes et des personnes âgées présentant un taux de pauvreté, un taux de chômage, un faible niveau de formation, des inégalités sociales et des difficultés d'insertion particulièrement forts au regard du reste des territoires du PETR. Les problématiques de logements insalubres et vacants sont prégnantes. Les problématiques de santé sont également très fortes.

L'Ariège est un territoire rural confronté à des problématiques urbaines. Les deux principales villes de l'Ariège, Foix et Pamiers, deux villes moyennes de moins de 20 000 habitants, accueillent toutes deux en leur centre-historique deux quartiers prioritaires de la ville. Cette situation pose inévitablement la question de savoir si les pouvoirs publics disposent des moyens et de l'expérience nécessaires pour mener à bien une politique de développement urbain ambitieuse amenée à s'intensifier au regard des projections démographiques à horizon 2050 et face à la nécessaire densification urbaine à mettre en œuvre pour résoudre les problématiques d'artificialisation des sols. Comment développer une expertise en développement et aménagement urbains sur des territoires ruraux peu habitués à prendre en considération le fait urbain dans leurs politiques d'aménagement en dehors de toute considération d'aménagement de centre-bourg ?

Bilan intermédiaire

Le PETR de l'Ariège accueille une population en grande vulnérabilité sociale. Tous les indicateurs de développement social à savoir les indicateurs de pauvreté, de revenus, de prestations sociales, de formation et de diplôme, d'emploi, confirment cette vulnérabilité et place le département dans son ensemble parmi les 15 départements des plus pauvres de France. Il s'agit d'une tendance structurelle inscrite depuis de nombreuses années et en progression continue, voire d'accélération depuis la crise du Covid-19. Elle touche plus fortement encore les publics déjà fragiles tels les jeunes et notamment les jeunes femmes, les personnes âgées, les personnes de plus de 55 ans, et les familles mono-parentales. Les indicateurs de précarité sociale atteignent des niveaux très importants dans les deux quartiers prioritaires de la ville que comptent Foix et Pamiers. Ces centres-villes cumulent par ailleurs d'autres problématiques liées à l'insalubrité des logements qui les rendent peu attractifs auprès des nouveaux arrivants qui leur préfèrent des maisons indépendantes au prix d'un mitage du territoire croissant.

A cette situation s'ajoute une politique de l'habitat parfois inadaptée aux besoins du territoire. Alors que le territoire compte un nombre de logements vacants et de résidences secondaires très fort au regard des moyennes régionales et nationales, la problématique du mal logement et de l'habitat indigne demeure profonde et croissante *(cf. Programme Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Plus Démunis (PDLHPD)*. Le parc de logement social se révèle inadapté aux besoins des publics cibles du fait des transformations sociales à l'œuvre et se révèle par ailleurs insuffisant à répondre à la demande croissante.

Ces problématiques sont bien entendu prises en compte depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics mais force est de constater que les résultats atteints ne suffisent pas à inverser la tendance qui se poursuit et s'accentue, générant un effet de structure négatif.

Un des défis pour les années à venir consiste donc à inverser cette inscription profonde de la population dans la vulnérabilité sociale et ce, aux travers de politiques d'insertion inclusives prenant en compte les différentes variables de la précarité et de l'isolement social : l'habitat, l'éducation, la culture, la santé, l'emploi.

Or, l'état des lieux présenté ici souffre lui-même d'un manque de données sur les questions de l'éducation et de la culture, deux facteurs importants d'inclusion de la population. Il conviendrait que le territoire du PETR puisse offrir une analyse plus approfondie des questions éducatives et culturelles afin d'imaginer des actions de support aux actions d'insertion sociale menée par le CD09 et les EPCI.

A minima, la prise en compte du fait social dans les projets d'aménagement et de développement du territoire devrait être une constante. Cela suppose de la part des acteurs publics la création de référentiels communs, d'un guide de l'action sociale sur le territoire, permettant d'accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics dans la définition d'actions inclusives c'est-à-dire prévoyant d'inclure le public quelque soit la cause de sa fragilité sociale.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Un taux d'équipement satisfaisant pour l'accueil des personnes handicapées mais avec des inégalités territoriales			
Les structures d'accueil pour la petite enfance sont globalement satisfaisantes			
Une politique de requalification urbaine à accélérer dans le cadre des contrats de ville			
Un taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées parmi les plus faibles de France			
Des taux très élevés de logements vacants			
Des taux très élevés de logements secondaires			
Un parc de logement social sous développé et inadapté aux besoins des publics			
Des constructions croissantes de logements individuels avec des superficies de construction en augmentation			
Un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France notamment chez les plus jeunes			
Un taux de chômage parmi les plus élevés de France et des formes d'emploi précaires			
Un taux de jeunes sans emploi ni formation (NEET) de 20.8%			
Un territoire qui accueille moins de population diplômée que d'autres territoires en France			

ENJEUX

Lutter contre la précarité sociale et la pauvreté

1. Mener une politique de l'habitat inclusive et responsable ; pour un habitat digne, muti-générationel et solidaire
2. Soutenir des initiatives expérimentales en faveur de la réduction des inégalités sociales
3. Faciliter l'insertion sociale des jeunes
4. Accompagner l'autonomie des personnes âgées, rompre l'isolement social
5. Mener une politique de santé axée sur la prévention thérapeutique *(dépendances, sédentarité, malnutrition)* des publics les plus vulnérables
6. Soutenir les actions de réussite éducative et d'accompagnement à la parentalité
7. Poursuivre la politique d'équipement des établissements spécialisés pour les publics handicapés notamment sur les territoires les plus dépourvus
8. Poursuivre la politique d'équipement des établissements spécialisés pour la petite enfance notamment sur les territoires les plus dépourvus

COMMUNAUTES DES COMMUNES	**Stratégie de lutte contre la précarité sociale à renforcer et à étendre aux EPCI** Contrats de ville	**Stratégie spécifique de lutte contre la précarité sociale à définir** Absence de contrats et de diagnostics spécifiques
CA Pays Foix Varilhes		
CC Portes Ariège Pyrénées		
CC Pays de Mirepoix		
CC Pays d'Olmes		
CC Pays de Tarascon		
CC Haute-Ariège		
CC Arize-Lèze		

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

Si les enjeux de lutte contre la précarité sociale et la pauvreté ont été pris en compte dans les deux contrats de ville de Foix et Pamiers qui présentent des taux de vulnérabilité sociale au-delà des moyennes intercommunales, elles-mêmes supérieures aux tendances régionales et nationales, pour autant la question sociale ne se limite pas à ces deux seules villes. Elle concerne de manière homogène l'ensemble des EPCI du territoire. Très souvent visible et concentrée en milieu urbain, la précarité sociale est le résultat de plusieurs facteurs et ne peut être résolue à la seule échelle communale. La commune ne peut supporter seule le coût financier des impacts négatifs de l'emploi, du mal-logement, de l'éducation, de l'habitat et de la santé. Des réponses territoriales collectives et solidaires doivent pouvoir être imaginées. De nombreuses expérimentations ont été recensées notamment dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté récemment évaluée. Des fondations mènent des expérimentations comme la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Le programme ERASMUS+ 2021-2027 « Education des adultes » a concentré son budget de 26 milliards d'euros sur les publics ayant le moins d'opportunité et l'inclusion sociale. Des politiques publiques, des dispositifs financiers existent pour que la question sociale soit résolue en profondeur. Quel plan d'actions partagé pour favoriser l'insertion des publics en grande fragilité et en grande vulnérabilité sur les territoires du PETR ? Comment prendre en charge des problématiques jusque-là urbaines dans des territoires ruraux ? Quel partage d'expérience avec les villes dans la prise en charge de ces publics ?

2.4 ECONOMIE, EMPLOI & ATTRACTIVITE

2.4.1 Un tissu économique fragile marqué par la progression de la micro-entreprise et de l'auto-emploi

Concernant les entreprises et les secteurs d'activité, 99% des établissements économiques du territoire recensés en 2016 sont des micro, très petites et petites entreprises de moins de 50 salariés. Les établissements de plus de 50 salariés, dits moyennes entreprises, représentent seulement 0.9% des établissements avec 104 établissements recensés et 2 établissements de plus de 500 salariés, dits grandes entreprises, existent sur le territoire. 70.6% des entreprises du territoire sont des sociétés contre 29.4% qui ont choisi la forme juridique de l'entreprise individuelle. Seules 15.5% des entreprises du territoire relèvent du statut de la micro-entreprise. Cependant, il est important de relever que sur ces dernières années, 30% des établissements créés sont des micro-entreprises. Cette progression vers la micro-entreprise traduit une fragilité du secteur économique car elle traduit souvent une démarche d'auto-emploi, moins stable, plus précaire et plus dépendante de la redistribution sociale.

2.4.2 Un tissu économique peu producteur de valeur, très dépendant de la redistribution des revenus sociaux et de l'action publique

L'économie locale devient en ce sens plus dépendante de la distribution de revenus sociaux et moins productrice de valeur. Une tendance nationale qui est plus marquée sur le territoire du PETR de l'Ariège.

L'« Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est le premier employeur salarié du territoire, avec plus de 40% des effectifs salariés. A noter que cette catégorie est celle qui regroupe également les plus grosses structures salariées, 45% des structures de 20 à 49 salariés et 56% des structures de plus de 50 salariés.

2.4.3 Un territoire industrialisé présentant une sphère productive en diminution mais relativement plus élevée que sur d'autres territoires métropolitains

L'industrie est le troisième plus gros employeur d'effectifs salariés sur le territoire avec près de 20% des emplois salariés, 1emploi industriel générant 5 emplois induits et indirects, faisant du territoire du PETR de l'Ariège un territoire industriel malgré les crises économiques successives.

En lien avec les transformations du secteur industriel, depuis 1975, la part de la sphère productive ne cesse de diminuer au profit de la sphère présentielle qui représente en 2015 plus de 60% des établissements actifs et près de 75% des effectifs salariés. En d'autres termes, les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visent dans 60% des cas à la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes et non pas à la satisfaction de biens consommés à l'extérieur du territoire. 40% des établissements actifs produisent

des biens et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de la sphère productive ce qui reste cependant un taux plus élevé que la moyenne nationale confirmant le caractère industrialisé du territoire.

2.4.4 Un dynamisme économique marqué par des taux de création d'activité forts mais qui constitue souvent une réponse précaire à la baisse de l'emploi salarié

En 2019, le taux de création d'entreprises sur le périmètre du PETR de l'Ariège s'élève à 13.8% soit 2.5 points de moins que la moyenne nationale mais en croissance continue depuis 2015. Les secteurs d'activité particulièrement concernés par la création d'entreprises sont : le commerce, les transports, l'hébergement et restauration, ainsi que les activités spécialisées qui regroupent aussi bien des activités de conseils que des activités artistiques ou sportives. La construction et les activités de service sont le second pôle d'activités bénéficiant d'un taux de création d'entreprise supérieur à 13%.

Cette évolution est similaire à celle observée sur le département de l'Ariège.

La crise du Covid-19 est venue renforcer cette tendance avec un taux de création d'entreprises encore plus fort lié à la très forte baisse des radiations et à la croissance continue du taux de création. Plusieurs hypothèses viennent expliquer cette tendance. Tout d'abord les projets de création d'entreprises ont été poursuivis malgré la crise du Covid. Deuxième hypothèse, des individus ont profité de la crise pour questionner leur parcours professionnel et se sont engagés dans des voies de reconversion professionnelle aboutissant à la création de leur propre activité, encouragées bien souvent par des politiques en matière d'emploi qui poussent vers l'entreprenariat. Enfin, de nombreuses entreprises ont évité la radiation du fait de mesures gouvernementales de soutien en 2020 et en 2021 réduisant très fortement le nombre de radiations. Il est possible que les radiations repartent à la hausse à la fin de la période d'aides exceptionnelles.

La comparaison des taux d'évolution de l'emploi salarié et de la création d'entreprises sur le territoire montre une très faible progression de l'emploi salarié au cours des dix dernières années avec une légère tendance à la baisse alors que la création d'entreprises connaît une croissance beaucoup plus importante venant confirmer l'impact des politiques de l'emploi actuelles en faveur de l'auto-entreprenariat. Cette situation révèle également que la création d'entreprises ne s'est pas accompagnée de créations d'emploi et semble traduire le fait que l'on détruit plus d'emplois que l'on en créé. Le tissu économique local se trouve être de plus en plus morcelé, et de plus en plus fragile.

2.4.5 Un taux d'évolution annuel de l'emploi et un indice de concentration de l'emploi qui montrent une sous-qualification et/ou une non adaptation importante de la main d'œuvre locale aux besoins d'emploi du territoire

Le taux d'évolution annuel de l'emploi ne cesse de chuter depuis les années 2000 pour atteindre son plus bas niveau d'évolution en 2017 avec -0.17 situant le territoire bien en deçà de la moyenne régionale établie à +0.6%. Mais ce taux d'évolution cache des disparités territoriales entre les trois bassins d'emploi du territoire que sont Lavelanet (-0.7%), Foix (-0.5%) et Pamiers (+0.7%). Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).

Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Force est de constater que sur le périmètre di PETR, le taux d'évolution d'emploi confirme la tendance actuelle d'une croissance démographique contrastée sur le territoire avec un solde migratoire positif et un déficit naturel croissant. La population vieillie et les jeunes ont des difficultés à entrer sur le marché du travail. En termes de nombre d'emplois pourtant le nombre d'emplois ne cesse d'augmenter depuis les années 2000 et atteint en 2016 son plus haut niveau avec près de 45 000 emplois sur le territoire et la part d'actifs ne cesse d'augmenter (+3.84% en 10 ans). Il existe donc une réelle problématique sur le territoire autour de la main d'œuvre existante mais non mobilisée pour les emplois offerts.

Il est intéressant d'observer par ailleurs que les bassins d'emploi de Pamiers et Lavelanet font partie avec Toulouse des trois bassins d'emploi de la Région Occitanie les plus attractifs ayant accueilli des demandeurs d'emploi résidant dans un autre bassin d'emploi de la Région Occitanie. Deux causes possibles : la baisse de la main d'œuvre et/ou l'absence de main d'œuvre qualifiée répondant aux attentes des employeurs. Il est possible également que la qualification d'une main d'œuvre adaptée à la sphère productive n'ait pas su s'adapter aux compétences attendues des emplois dans la sphère présentielle.

A l'inverse, l'indice de concentration de l'emploi qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident, montre que 3.6% des actifs qui ont un emploi travaillent en dehors du PETR de l'Ariège. En 2017, l'indice de concentration de l'emploi du PETR de l'Ariège était de 96.4 emplois pour 100 actifs, ce qui signifie que le nombre d'emplois proposés localement est moins important que le nombre d'actifs qui résident et qui ont un emploi sur le territoire. Le PETR est un territoire qui occupe une fonction résidentielle et ne constitue pas un pôle d'emploi au sens de l'INSEE. Bien entendu cette situation est très contrastée sur le territoire. Et trois intercommunalités présentent un indice de concentration positif faisant de ces territoires des pôles d'emploi. Il s'agit de la CCPAP (103), la CCPFV (105.2) et la CCHA (108.4). A l'inverse, trois intercommunalités sont fortement résidentielles : la CCPM (65.8), la CCPO (71.7) et la CCPT (83.6). La CCPO est proche de la moyenne du PETR (97.9).

En d'autres termes, le PETR de l'Ariège souffre d'une déconnexion importante entre les besoins d'emploi du territoire et l'offre de compétences. De nombreux actifs travaillent en dehors du territoire, et de nombreux employeurs recrutent en dehors du territoire, laissant à la fois une part d'emplois non satisfaits et provoquant une fuite des actifs.

2.4.6 Une population active croissante, de moins en moins d'ouvriers et d'agriculteurs-exploitants

En 2017, 73.5% de la population est active soit 53 664 actifs, et une progression de +3.84% en 10 ans. La part des ouvriers diminue en même temps que la réduction de la sphère productive alors que la part des cadres et professions intermédiaires augmente au rythme de la sphère présentielle. En 2017, on compte ainsi 40 cadres pour 100 ouvriers contre 33 cadres pour 100 ouvriers dix auparavant. A noter également une diminution des agriculteurs-exploitants qui représentent 1.5% de la population active en 2017 contre 1.8% dix auparavant.

2.4.7 Une proportion importante d'emplois précaires

La situation de l'emploi sur le PETR de l'Ariège demeure très précaire au regard des données fournies par Pôle Emploi *(de nombreux emplois notamment de cadres ne sont plus aujourd'hui recensés par Pôle Emploi)*. Entre 2019 et 2020, plus de 50% des offres d'emploi sont liées à une activité saisonnière et sont des contrats inférieurs à 6 mois. Il s'agit de métiers issus des secteurs de services marchands et non marchands, d'exécution et demandant des qualités techniques spécifiques, des compétences administratives ou des compétences comportementales. Ces dernières sont les plus importantes pour

les employeurs : 75% d'entres eux déclarent que les compétences comportementales liées à l'autonomie, au travail en équipe, à la rigueur, au sens de l'organisation et à la réactivité sont plus importantes que les compétences techniques.

2.4.8 Une baisse de l'emploi salarié *sauf sur la CCPAP*

En 10 ans, phénomène observable à l'échelle de la Région, la structure de l'emploi évolue vers une réduction de l'emploi salarié (-2.79%) au bénéfice de l'emploi non salarié (+14.56%). Mais l'on observe des variations annuelles très fortes de l'emploi salarié et une très grande instabilité selon les secteurs. Ainsi entre 2012 et 2016, l'emploi salarié a connu une profonde chute avant de redémarrer et atteindre son plus haut niveau en 2019 avec près de 24 000 emplois salariés. Au total, sur la période 2009 et 2019 le territoire présente un solde positif de création d'emplois salariés avec + 622 emplois salariés créés. Mais ici encore la situation diffère selon les intercommunalités et s'explique par le taux exceptionnel de création d'emplois salariés de la CCPAP au regard des 6 autres intercommunalités du territoire qui présentent toutes un taux négatif d'évolution de l'emploi salarié dans le secteur du commerce et de l'industrie entre 2009 et 2019.

Entre 2014 et 2019, l'évolution de l'emploi salarié sur le territoire est marquée par une progression très forte dans le secteur alimentaire (+13.4%) notamment dans les supers et hypers marchés.

2.4.9 Le travail à temps complet reste un phénomène majoritaire

En 2017, le travail à temps complet reste un phénomène majoritaire puisque 77.7% des emplois sont des emplois à temps complet et 22.3% sont des emplois à temps partiel, mais la tendance sur les dix dernières années montre une très légère augmentation des emplois à temps partiel (+0.91%). Les hommes restent peu concernés par le travail à temps partiel (5%) comparativement aux femmes (17.2%). Il convient cependant de noter que l'évolution sur ces dix dernières années montre une tendance à la diminution du pourcentage d'emplois à temps partiel chez les femmes (-5%) alors que les hommes sont de plus en plus concernés par les emplois à temps partiel (+28.21%).

2.4.10 La reprise-transmission des activités artisanales demeure un enjeu clé : 44% des effectifs salariés actuels sont concernés

Le secteur de l'artisanat sur le territoire est dominé par le bâtiment (38%) et les services (31%). L'alimentation (15%) et la fabrication (16%) sont les seconds secteurs artisanaux du territoire.

Sur les 4 460 établissements artisanaux que compte le territoire, 62% sont dirigés par des chefs d'entreprises titulaires de la qualité d'artisan. Parmi ces chefs d'entreprise la moyenne d'âge est de 46 ans.

Tous secteurs confondus (bâtiment, services, fabrication, alimentation) la part des auto-entrepreneurs est beaucoup plus importante que la part des sociétés et des entreprises individuelles. L'activité artisanale est largement dominée par des micro-entreprises récentes créant leur propre emploi et nécessitant des accompagnements au démarrage et au développement. 77% d'entre elles ne disposent d'aucun salarié et 14% seulement disposent entre 1 et 3 salariés soit au total 91% des entreprises artisanales ont moins de 3 salariés.

Parmi les 9 972 actifs que recense le territoire, 50.5% sont des salariés, 3.5% sont des apprentis et 1.3% sont des conjoints.

Dans les 10 ans à venir, le potentiel de transmission d'entreprises artisanales est évalué à 1 211 entreprises réunissant 2 214 salariés soit 44% de l'effectif salarié actuel. Le plus fort potentiel concerne les deux principaux secteurs que sont le bâtiment et les services.

On observe un secteur du bâtiment relativement bien équilibré entre les différents métiers qui laisse supposer un secteur bien structuré et permettant de générer des coopérations professionnelles.

Le secteur de la fabrication est quant à lui un plus contrasté et dominé par des métiers non classifiés. Ensuite se distinguent trois catégories dominantes : la création textile, l'ébénisterie et la bijouterie/joaillerie/horlogerie.

Le secteur de l'alimentation est clairement dominé par la restauration rapide, puis les boulangers/pâtissiers et les bouchers-charcutiers.

Enfin, le secteur des services artisanaux présente une configuration très hétérogène. Les métiers du nettoyage et des petits services dominent ce qui peut expliquer éventuellement une progression de l'itinérance des services ou des prestations aux entreprises.

2.4.11 Le PETR de l'Ariège : un territoire d'industrie(s) en manque de main d'œuvre qualifiée

En 10 ans, la répartition de l'emploi par secteurs économiques a peu évolué et reste dominée par les secteurs des services non marchands en progression (+7.3%) et des services marchands. Parmi les services marchands, les principaux secteurs d'activité relèvent de l'agro-alimentaire, de l'aéronautique, de l'automobile, de la construction, du transport, et du commerce. A noter que, entre 2019 et 2020, la construction s'est révélée être le secteur d'emploi qui connaît le taux d'évolution annuel le plus fort alors que celui de l'industrie diminue.

Cette tendance diffère de la tendance observée au niveau régional selon laquelle les services marchands et non marchands représentent une part encore plus importante des emplois alors que le secteur industriel explique moins d'emplois. Cette tendance vient confirmer l'industrialisation du territoire du PETR de l'Ariège où le secteur industriel est le troisième secteur d'emploi (15.7 % des emplois en 2017 contre 10.2% en moyenne en Région) loin devant le secteur agricole qui ne représente que 3.8% des emplois en 2017.

Les secteurs industriels les plus importants sont :

1. Industrie des matériaux et de la technologie
2. Aéronautique et systèmes embarques
3. Agro-alimentaire et agro-industrie
4. Bio-industries, chimie, matériaux
5. Logistique
6. Numérique & tic
7. Eco-industries et environnement
8. Filière bois
9. Textile

Le territoire présente plusieurs facteurs d'attractivité pour les entreprises :

1. Proximité des centres de recherche (Toulouse)
2. Qualité du cadre de vie
3. Qualité des infrastructures numériques (plus de 90% de taux de couverture)
4. Qualité des infrastructures de transport - espace logistique
5. **Compétences professionnelles de la main d'œuvre**

Ce dernier point mériterait d'être amélioré afin de mieux correspondre aux attentes actuelles des employeurs. C'est ce que se propose de faire le PETR de l'Ariège à travers son contrat d'industrie et la création d'une filière Formation initiale – création d'un département IUT. L'objectif consiste également à anticiper les besoins en emplois industriels par une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales.

2.4.12 Le tourisme : un secteur d'activité important mais fragile soumis à un taux d'intensité touristique fort et dépendant de conditions climatiques variables

Le PETR de l'Ariège représente 85% de l'activité touristique du département et explique 6% de l'emploi salarié local. Il se situe dans un département qui se distingue par la diversité et surtout la qualité de son offre. Cette dernière repose essentiellement sur la qualité de son patrimoine naturel et historique reconnu par plusieurs labels. Concernant le patrimoine historique, le PETR de l'Ariège accueille les 2 Grands Sites Occitanie situés en Ariège (les grottes préhistoriques de Niaux et du Mas d'Azil, ainsi que le château médiéval de Foix), le plus beau village de France avec Camon, et le Pays d'Art et d'Histoire avec le Pays des Pyrénées Cathares.

Concernant les grands espaces naturels préservés, une partie du PETR de l'Ariège est recouverte par le PNR Pyrénées Ariégeoises, les sites Natura 2000 et deux réserves naturelles. Sur son territoire, se situe le point culminant des Pyrénées Ariégeoises : la Pique d'Etats dans le massif du Montcalm (3143 m). Le caractère remarquable de son patrimoine naturel s'est accompagné de nombreux aménagements permettant d'accueillir la population touristique dans des conditions de qualité et de sécurité exemplaires, mais également dans le respect de la biodiversité et des écosystèmes. Le territoire compte aujourd'hui plusieurs stations thermales, stations de ski et stations de sport nature.

Enfin, 20 manifestations culturelles sont labellisées par le Département de l'Ariège.

Entre 2016 et 2019, la fréquentation des principaux sites patrimoniaux et touristiques du territoire n'a cessé de diminuer. C'est le cas du château de Foix (-10%), du château de Montségur (-5%), de la Grotte et Musée du Mas d'Azil, ainsi que de la Grotte de Niaux (-4%), et de la cité médiévale de Mirepoix (-14%). Une baisse généralisée sur tous les sites touristiques mais moins fortes sur les sites ludiques comme le parc de la préhistoire, le parc aux bambous, ou les forges de Montgaillard (+5%). Une tendance qui laisse à penser que le public est majoritairement local et nécessite une action culturelle autour des sites touristiques afin de revenir, souvent en famille, sur des sites déjà connus, déjà fréquentés.

Malgré ces évolutions contrastées, en 2021 les 10 principaux sites de fréquentation touristique de l'Ariège se situent sur le PETR de l'Ariège et demeurent les sites relatifs au patrimoine historique local.

85% de la clientèle touristique ariégeoise est française et se dirige principalement vers les expositions muséographiques (28%). Au total, 70% des visites touristiques sont destinées au patrimoine culturel et industriel du territoire

Il est important de noter l'évolution très positive des manifestations sportives, et notamment des manifestations sportives de pleine nature liées à la course en montagne.

En 2021, 75% des lits touristiques se situent sur le périmètre du PETR de l'Ariège soit 28 308 lits touristiques. Parmi eux, 53% relèvent de l'hôtellerie de plein air et 34% sont des meublés (17%) et des résidences de tourisme (17%). Seuls 6% relèvent de l'hôtellerie. Parmi ces derniers, 67% sont classés 2 ou 3 étoiles, et 30% ne sont pas classés. Une minorité sont classés 4 étoiles (1%).

Il est intéressant de noter que le PETR de l'Ariège accueille seulement 53% des gîtes d'étape de séjour de l'Ariège alors que de nombreux chemins de randonnées (pédestres, équestres, cyclistes) se situent sur son périmètre notamment des chemins nationaux comme les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ou des chemins transfrontaliers comme les Chemins des Bonshommes.

Il existe une très forte disparité territoriale de l'hébergement touristique entre les territoires. Le Couserans Pyrénées et le PNR des Pyrénées Ariégeoises accueille ainsi les 2/3 des hébergements touristiques du Département. En revanche, au regard des autres intercommunalités du PETR, l'agglomération de Foix-Varilhes semble peu pourvue avec seulement 7% des hébergements touristiques de l'Ariège alors qu'elle accueille le principal site touristique du département, qu'elle est le point de passage de nombreuses routes touristiques et qu'elle est facilement accessible au public non-résident grâce à sa gare ferroviaire.

Le taux d'intensité touristique de l'Ariège est de 102 soit beaucoup plus important que la moyenne régionale estimée à 62. Concrètement, cela signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalent à sa population permanente. En période d'afflux touristique, cela peut se traduire potentiellement par un doublement de la population du PETR de l'Ariège. Le territoire présente donc un indicateur de pression touristique particulièrement important.

Bilan intermédiaire

L'économie territoriale du PETR de l'Ariège est très proche des tendances nationales. Il s'agit d'une économie qui a connu une mutation profonde au cours des 50 dernières années passant d'une économie agraire et industrielle à une économie de services. Aujourd'hui la sphère présentielle représente plus de 60% des établissements actifs et près de 75% des effectifs salariés. Une réalité désormais bien ancrée et qui évolue peu : la répartition de l'emploi par secteurs économiques reste dominée par le secteur des services et notamment des services non marchands qui ont progressé de +7.3% au cours des dix dernières années. Le secteur de l'« Administration publique, enseignement, santé, action sociale » est ainsi devenu le premier employeur salarié du territoire, avec plus de 40% des effectifs salariés. L'économie locale devient très dépendante des subventions publiques et de moins en moins productrice de valeur. Néanmoins, cette tendance diffère légèrement de celle observée au niveau régional et national selon laquelle les services représentent une part encore plus importante des emplois. Le PETR de l'Ariège reste un territoire industrialisé avec 15.7 % des emplois en 2017 contre 10.2% en moyenne en Région, un pourcentage qui atteint plus de 20% si on inclut les emplois induits et indirects générés par le secteur de l'industrie.

L'importance encore prégnante du secteur de l'industrie ne saurait pour autant masquer les difficultés de ce secteur qui a subi diverses crises successives notamment dans les secteurs du textile et de la métallurgie. Aujourd'hui les principaux secteurs industriels demeurent la métallurgie, l'aéronautique et l'agro-alimentaire. Dans le cadre de la stratégie nationale de reconquête industrielle « Territoires d'industrie », le PETR de l'Ariège a élaboré un plan d'actions destiné à soutenir le secteur industriel autour de 4 axes : la formation, l'innovation, l'attractivité territoriale et l'expérimentation. Ces actions fondées sur un partenariat public-privé doivent permettre de renforcer une économie locale très dépendante de l'économie régionale et orientée autour de 3 piliers : l'aéronautique, l'agro-alimentaire et le tourisme.

La fragilité de l'économie locale se lit également au travers des indicateurs liés à l'emploi. A l'image de la situation nationale, 99% des entreprises du territoire sont des micro-entreprises, des TPE et des PME. En leur sein, la majorité sont des sociétés, mais il est important d'observer qu'une part de plus en plus importante, 30% au cours de ces dernières années, sont des créations de micro-entreprises, sans salariés, et sans capitaux. Cette montée en puissance du micro-entrepreneuriat correspond pour partie aux politiques nationales de l'emploi qui poussent les demandeurs d'emploi à créer leur propre travail, leur propre entreprise. Ces formes d'emploi demeurent fragiles et nécessitent un accompagnement fort au démarrage de l'activité au cours des cinq premières années.

Il s'agit d'une réponse face à la réduction de l'emploi salarié (-2.79%) au bénéfice de l'emploi non salarié (+14.56%) et face à la précarité des emplois proposés sur le territoire. Plus de 50% des emplois proposés par Pôle Emploi sont des contrats inférieurs à 6 mois.

Cette mutation des formes de travail, du salariat vers le micro-entrepreneuriat, s'accompagne d'une autre mutation autour de l'emploi : une évolution du taux d'emploi négative et la baisse du nombre de diplômés, amenant les entreprises à recruter à l'extérieur du territoire alors même que le taux de chômage sur le PETR de l'Ariège est parmi les dix plus élevés de France et que la population active augmente. Dans le même temps, l'indice de concentration de l'emploi montre que 3.6% des actifs ayant un travail exerce leur profession en dehors du territoire. Les questions de la formation, de la gestion des compétences et des emplois et du travail à distance des actifs hors territoire, qui n'ont pas été étudiées ici, apparaissent comme un enjeu fort du territoire pour améliorer et stabiliser la situation de l'emploi de la population locale. Et ce d'autant plus que les stratégies de reprise-transmission, notamment dans l'artisanat et l'agriculture, concernent une part importante des salariés et entrepreneurs agricoles. La valorisation des savoir-faire locaux contribue de cette même stratégie.

Le secteur du tourisme est le troisième pilier économique du territoire. Il représente à lui seul 6% des effectifs salariés. Bien que structurant pour l'économie locale, ce secteur demeure néanmoins fragile car très dépendant des facteurs extérieurs et notamment du changement climatique pour sa saison hivernale. 85% de sa clientèle est française attirée par le cadre naturel et les sites culturels historiques. Le tourisme sportif occupe une place de plus en plus importante. Au regard des indicateurs de fréquentation, du profil des visiteurs et des nécessaires adaptations au changement climatique, la question de l'innovation, de la créativité et de la qualité de ses structures d'accueil, notamment d'hébergements, est au cœur des transformations futures de ce secteur d'activité.

L'agriculture qui représente 3.8% des emplois salariés n'a pas été étudiée ici. Elle fait l'objet d'une analyse spécifique dans une section ultérieure.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Une reconquête industrielle dans les secteurs forts du territoire mais également dans les secteurs de la transition *(bois, énergies renouvelables, bio-chimie)*			
L'innovation et la créativité de l'offre touristique			
La place du tourisme sportif dans l'offre touristique			
La place de l'administration publique dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, du social			
L'offre de services marchands et non marchands notamment de proximité			
Des reprises-transmissions qui nécessitent un accompagnement notamment dans le domaine de l'artisanat			
La qualité et la diversité des hébergements touristiques			
La formation de la population locale non insérée, sans emploi et sans formation			
L'accompagnement des nouvelles formes d'emploi en faveur de la micro-entreprise et du travail salarié à distance			
Un tissu économique fragilisé par le micro-entreprenariat			
Un tissu économique fragilisé par une main d'œuvre non qualifiée			
Un tourisme d'hiver dépendant de l'enneigement			
La proportion importante d'emplois précaires (+50%)			
La baisse de l'emploi salarié			

ENJEUX

Renforcer le tissu économique local grâce à la formation et les savoir-faire locaux

1. Accompagner les micro-entreprises vers des modèles stables et sécurisés de développement entrepreneurial
2. Faire de la formation professionnelle un enjeu fort des politiques territoriales de l'emploi notamment auprès des publics ayant le moins d'opportunités et en relation avec les spécificités des besoins territoriaux
3. Valoriser les savoir-faire locaux et améliorer leur transmission auprès des jeunes entrepreneurs
4. Poursuivre la stratégie de reconquête industrielle et d'attractivité territoriale pour les entreprises commerciales et industrielles
5. Conforter la présence de la puissance publique dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du social, plus gros employeur d'effectifs salariés du territoire

COMMUNAUTES DES COMMUNES	**Pôles d'emplois** Indice emploi supérieur à 100	**Pôles résidentiels** Indice emploi inférieur à 100
CC Haute-Ariège	Indice emploi : 108.4	
CA Pays Foix Varilhes	Indice emploi : 105.2	
CC Portes Ariège Pyrénées	Indice emploi : 103	
CC Pays d'Olmes		Indice emploi : 97.9
CC Pays de Tarascon		Indice emploi : 83.6
CC Pays de Mirepoix		Indice emploi : 65.8
CC Arize-Lèze		Indice emploi : 71.1

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

Quelles coopérations territoriales pour améliorer la formation de la population locale ? Pour transmettre les savoir-faire ? Pour accompagner les micro-entrepreneurs vers une activité économique stable et sécurisée, productrice de valeur ? Pour garantir le maintien d'une économie de service notamment non marchand dans le domaine de la santé, du social, de l'enseignement ?.....

2.5 MOBILITES

2.5.1 Une gouvernance en matière de mobilité complexe : multi-scalaire et multi-partenariale

Agir en matière de mobilité suppose une bonne compréhension de la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux. En tous les cas, il conviendra d'organiser une gouvernance partagée entre l'ensemble des acteurs territoriaux pour une meilleure articulation des actions proposées.

	Compétence	Observation
Transport urbain	Autorité organisatrice de la mobilité	CA Pays Foix-Varilhes | *01.01.2017*
Transport non urbain	Autorité organisatrice de la mobilité Région en dehors des AOM existantes Département pour : les élèves, les étudiants, les handicapés	Peuvent utiliser le versement transport pour financer le service
Réseau ferré	Région Occitanie	Services ferroviaires régionaux de voyageurs et des services routiers effectués en substitution de ceux-ci
Intermodalité	Région Occitanie	Chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports, elle est chargée de coordonner son action avec celle des AOM
Syndicat mixte de transport	Possible : composé exclusivement d'AOM	Pas de SM Transport à ce jour

2.5.2 Des documents-cadres pour favoriser les nouvelles mobilités bien documentés et offrant des perspectives d'actions concrètes

Agir en matière de mobilité est aujourd'hui facilité par la mise à disposition de différentes études et documents-cadres qui devraient permettre la mise en œuvre d'actions concrètes à court et moyen terme. Le montage de projets de coopération territoriale et la recherche de financements supplémentaires notamment à l'échelle européenne pourraient permettre d'accélérer le déploiement d'actions en matière de mobilité. Parmi ces documents-cadre nous pouvons citer :

- Schéma de Cohérence Territoriale [SCOT] Vallée de l'Ariège
- Plan Climat Air Energie Territorial [PCAET] Vallée de l'Ariège
- Territoires à Energies Positives [TEP] des communes de Foix, Lavelanet, Pamiers, Saverdun

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires 2040 [SRADDET 2040] de la Région Occitanie
- Plan Régional Santé Environnement [PRSE] de la Région Occitanie
- Etude sillon RN20
- Ariège 2030

2.5.3 Le Plan Global de Déplacements – SCOT Vallée de l'Ariège : une vue synthétique et bien documentée des différentes tendances, problématiques et enjeux sur le territoire

Le réseau de mobilité s'organise principalement le long de la RN20 en empruntant le fond de vallée, le long de la rivière Ariège. Il s'agit d'un axe structurel très fort qui permet de relier facilement et efficacement les trois principaux pôles urbains de services du Nord et du Sud du territoire (Pamiers, Foix, Tarascon) grâce à une topographie favorable. En revanche, le sud du territoire est beaucoup plus contraint par sa toponymie de zone de montagne où la vallée est plus encaissée et où les franchissements sont plus complexes. Globalement, le territoire est couvert par un bon réseau de routes départementales transversales, moins routières et moins capacitaires, mais qui permettent de relier efficacement les territoires entre eux. Le réseau routier s'est organisé de manière horizontale et non pas sous forme d'un maillage en réseau muti-pôles. Pour le SCOT de la Vallée de l'Ariège un des enjeux consiste donc à mieux hiérarchiser le réseau sur la partie Nord afin de faciliter les déplacements transversaux et organiser un meilleur maillage routier sur le territoire.

La densification des flux routiers le long de la RN 20, a tendance à s'accélérer avec l'installation de nouvelles populations en périphérie des centre-bourgs. Encourager et faciliter l'usage du train le long de cet axe constitue de fait un des enjeux forts du territoire et vient renforcer des comportements d'usagers déjà existants. Les conditions de proximité sont privilégiées puisque 97% de la population du SCOT, mais une grande majorité de la population du PETR également, se situe à moins de 15 minutes en voiture d'une gare. A l'image des pôles multi-modaux de Foix et Pamiers, un déploiement accéléré de ces aménagements permettraient de favoriser le train comme alternative à la voiture sur le territoire. Il s'agit d'un enjeu majeur au regard de la situation actuelle où seulement 3% des voyages de la ligne sont internes au périmètre du SCOT

Concernant les communications transversales, la faible perméabilité entrave les déplacements transversaux et concentre les flux est-ouest sur quelques points. Aussi, le SCOT propose de favoriser les alternatives comme le covoiturage ou l'auto-portage qui disposent d'un fort potentiel de développement avec l'existence d'une quinzaine d'aires de covoiturage et des pratiques d'usagers déjà installées. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le développement du réseau viaire transversal tant l'axe de la RN20 et la voie ferrée marquent une coupure territoriale forte.

Les flux de transports de marchandises s'organisent de manière décroissante du Nord au Sud de la RN20. Les traversées des centres-bourgs constituent une réelle problématique à la fois sécuritaire, environnementale, paysagère, et sanitaire. Les flux de marchandises constituent un risque pour les habitants et contribuent au déclin des centres-bourgs traversés. Toute réflexion autour de la mobilité en leur sein devra donc se faire en concertation avec les différents acteurs impliqués dans le cadre des contrats de centres-bourgs, des contrats de revitalisation urbaine, des PLUI…

C'est également le long de l'axe de la RN 20 que s'organisent les principaux flux migratoires domicile-travail. Plus précisément, on observe trois bassins d'emploi autour desquels s'organisent les migrations intra-territoriales quotidiennes liées aux flux domicile-travail : le bassin d'emploi situé au cœur du pôle d'attractivité de Lavelanet ; le bassin d'emploi situé au cœur du pôle d'attractivité de Foix et Tarascon-

sur-Ariège ; le bassin d'emploi situé au cœur des pôles d'attractivité de Pamiers et Mazères. Les flux pendulaires observés entre ces trois bassins d'emploi montrent la prédominance des flux entre le bassin d'emploi de Pamiers et celui de Foix. Dans une moindre mesure, des flux pendulaires entre les bassins d'emploi de Foix et de Lavelanet, puis de Foix et de Tarascon-sur-Ariège sont à noter. Enfin, le bassin d'emploi de Pamiers et dans une moindre mesure celui de Foix présente des flux de mobilité d'intensité moyenne à forte avec la métropole de Toulouse.

Ces flux de déplacements quotidiens correspondent à la capacité de mobilité des ménages à se déplacer. On observe une concentration des services structurés de mobilité et des ménages disposant d'un véhicule particulier sur les principaux axes de communication. Sur le périmètre du PETR, les populations ayant peu de capacité de mobilité se situent au cœur des centres-villes et centres-bourgs ainsi qu'en périphérie des bassins d'emploi, essentiellement dans les secteurs de montagne. C'est là que se retrouvent les taux de motorisation des ménages les plus bas, inférieurs à la moyenne départementale et nationale (en zones rurales), mais c'est également là que se situent les populations jeunes, âgées et/ou en situation de grande précarité et vulnérabilité.

Entre 2007 et 2017, la part de la voiture personnelle dans les modes de déplacements n'a cessé d'augmenter au détriment de l'utilisation des modes actifs et des transports en commun. Elle représente plus de 80% des déplacements domicile-travail quotidiens, contre 8% pour la marche à pieds, 3% pour les deux roues, et 3% pour les transports en commun. Ce phénomène s'explique pour partie par l'étalement urbain qui vient allonger les distances mais s'explique également pas des freins structurels liés à l'absence d'aménagement continu et sécurisé des voies cyclables, l'absence de prise en compte des publics périphériques dans les navettes urbaines, l'absence d'offre de transports en commun élargie et concertée entre les territoires comme le montrent les exemples d'analyse liées aux navettes urbaines ou aux services de transport à la demande sur le territoire.

Pourtant l'enquête mobilité du SCOT révèle un fort potentiel de report modal de la voiture vers les modes actifs notamment pour les courtes distances (1 à 5 km) et très courtes distances (moins de 1 km). Mais cela suppose le développement d'itinéraires sécurisants et confortables pour les piétons et les cyclistes, une réflexion sur un meilleur partage de l'espace public et la mise en place de politiques visant à modérer l'usage de l'automobile notamment au travers des politiques de stationnement. Or, dans son diagnostic le SCOT de la vallée de l'Ariège nous interpelle sur la faible coordination des acteurs publics autour de la politique cyclable. Si les voies cyclo-touristiques semblent faire l'objet d'une attention particulière de la part des intercommunalités et du conseil départemental, les enjeux liés à la mobilité quotidienne des habitants sont peu pris en compte actuellement, notamment dans les deux principaux pôles urbains que sont Foix et Pamiers. C'est tout l'enjeu du plan vélo piloté par le SCOT de la Vallée de l'Ariège que de faciliter l'émergence d'un réseau cyclable de qualité sur l'ensemble du territoire offrant des itinéraires aménagés, sécurisés et continus en faveur des mobilités quotidiennes.

Enfin, le SCOT de la vallée de l'Ariège propose de s'intéresser également aux pratiques contemporaines des usagers. Le covoiturage, qui regroupe plusieurs types d'usages, est une pratique auto-organisée bien développée sur le territoire. Une quinzaine d'aires de covoiturage, 7 formelles et 9 informelles, sont désormais implantées, permettant de faciliter ces nouvelles mobilités. Mais les territoires pourraient décider d'aller plus loin en proposant des outils d'aide à l'auto-organisation notamment à travers des plateformes de mises en réseau telles qu'elles ont été expérimentées sur EPCI Pays de Mirepoix. Une autre pratique accompagnée et encouragée par les collectivités publiques est le recours aux véhicules électriques et hydrogènes. Les cartes d'implantation des bornes de recharge montrent une bonne implantation des bornes électriques, mais une seule borne hydrogène. Attention toutefois, car comme le souligne le SCOT si « l'évolution technologique va limiter localement les impacts environnementaux de la voiture elle ne va pas résoudre les problèmes d'occupation d'espace public »,

qui plus est, elle engendre un fort impact environnemental dans les matériaux nécessaires à sa construction.

La non-mobilité est une piste d'action très peu développée par le PGD du SCOT qui ne l'a analysé qu'à travers le développement des tiers-lieux dont l'émergence est aujourd'hui facilitée par les différents appels à projets nationaux. L'on dénombre actuellement 10 tiers-lieux, implantés ou émergents sur le territoire du PETR. Pour autant, d'autres alternatives existent et mériteraient d'être explorées et analysées. En ce sens, les recommandations du Sénat dans son rapport du 28 janvier 2021 « Les mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui » sont un outil d'aide à la réflexion intéressant.

Selon ce rapport, *« il s'agit de ne plus raisonner uniquement par mode. L'organisation dans les espaces peu denses doit en effet viser prioritairement à assurer le rabattement vers des axes structurants ou des nœuds multimodaux. La performance des systèmes de rabattement, passant par le cadencement, la coordination, comme par exemple l'assurance de disposer d'une solution de covoiturage, d'un vélo ou d'une correspondance dans un pôle d'échanges, est stratégique pour que le système de mobilité fonctionne correctement.*

Il convient également de ne pas s'interdire de s'appuyer sur les réseaux existants, comme par exemple les lignes de bus scolaires ou les micro-flux réguliers comme la tournée postale, sur lesquels on pourrait greffer des services de mobilité, afin d'élargir les possibilités offertes aux habitants. Pour être inventif, des moyens, notamment d'ingénierie, doivent pouvoir être mobilisés, ce qui suppose de disposer de budgets adéquats.

Une piste d'avenir pour les mobilités dans les espaces peu denses repose sur la socialisation de la voiture. La possession d'un véhicule individuel est l'un des marqueurs les plus forts de la société de consommation de la seconde moitié du 20e siècle. Rompre avec le modèle automobile dominant constitue presque une rupture anthropologique. Mais ce n'est pas une utopie, y compris pour les espaces peu denses, où se déploient depuis quelques années des usages partagés : autopartage par les véhicules d'entreprises, particuliers ou mis à disposition par la collectivité, covoiturage courte distance voire covoiturage longue distance.

La socialisation de la voiture peut être structurée selon trois canaux différents : en l'organisant à l'échelle la plus décentralisée, au niveau des utilisateurs de véhicules, qui assureraient des services de covoiturage de proximité. Il s'agit là d'aller au-delà des initiatives actuelles de covoiturage qui ne peuvent fonctionner qu'avec un flux substantiel de véhicules, en général vers les zones d'emploi. L'organisation de lignes virtuelles de covoiturage de courte distance, comme celles développées par Ecov, semble avoir un véritable potentiel, surtout si l'existence d'une voie dédiée et l'indemnisation du conducteur y sont associées ; en l'organisant autour des collectivités territoriales, à travers des véhicules en libre-service détenus par les collectivités ; en l'organisant autour des constructeurs automobiles et des opérateurs de location de véhicules, à travers le free-floating, qui se développe surtout dans les villes, mais qui pourrait être adapté aux zones peu denses, sans même attendre l'arrivée du véhicule autonome. Ce modèle se déploie à titre expérimental et avec des résultats intéressants d'après les informations fournies lors de l'audition de Louise d'Harcourt, chargée des affaires parlementaires de la Plateforme de la Filière automobile et des mobilités, par exemple par Renault dans le village d'Appy dans l'Ariège, ou par PSA avec le service Free2move en Bretagne, autour de petits véhicules électriques. Ces trois canaux devront être complétés pour les usagers par un véritable travail d'accompagnement par la collectivité et les opérateurs afin de les rassurer, notamment dans le monde post-crise sanitaire qui s'ouvre ; et pour l'ensemble des acteurs par une compréhension du modèle économique de ce nouveau type de solution où chacun joue un rôle précis et est une composante à part entière du processus : collectivités, opérateurs, constructeurs et bien sûr usagers. Sans constituer du covoiturage au sens strict, le transport solidaire est une piste intéressante. Solidaire ne signifie pas qu'il est nécessairement destiné à des personnes précaires, il s'agit du conducteur qui est dans une logique de volontariat voire de bénévolat et qui consacre du temps à cette activité, et pour les passagers il se dirige vers les personnes ne disposant ni de véhicule ni de la possibilité de conduire (absence de permis, handicap physique ou sensoriel). Il peut fonctionner avec des incitations réduites, par exemple en indemnisant légèrement des conducteurs par ailleurs retraités, habitant les territoires peu

denses et volontaires pour rendre un tel service avec leur véhicule personnel, ou par exemple en indemnisant le chauffeur d'un véhicule 9 places assurant le transport des personnes se rendant dans la même zone d'emploi ou la même entreprise.

Enfin, la diversification des formats de véhicules, mouvement entamé par les constructeurs automobiles, pourrait répondre aux besoins d'optimiser les coûts des mobilités : a-t-on besoin d'un véhicule 5 places et d'1,8 tonne pour se déplacer tout seul 200 jours de l'année ? Un petit véhicule électrique peut suffire aux besoins du quotidien et se révéler moins cher et plus vertueux du point de vue environnemental

Si le vélo et la marche se développent désormais dans les espaces denses, ces modes doux sont adaptés eux aussi aux espaces peu denses pour certains trajets. Le vélo à assistance électrique, notamment, étend le nombre de kilomètres qu'il devient acceptable de faire tous les jours. Comme le remarquait Olivier Schneider, président de la FUB, lors de son audition par le rapporteur, il n'y a pas moins d'appétence pour le vélo à la campagne qu'en ville. Mais, dans les zones peu denses, le développement de la pratique cycliste se heurte à l'inadaptation des infrastructures, notamment l'étroitesse des routes ou l'existence de coupures par des carrefours ou ronds-points peu adaptés à la circulation à vélo. Pourtant des possibilités existent en utilisant les infrastructures actuelles dans une logique de partage. Elles peuvent être encouragées : certaines routes du réseau secondaire très peu empruntées (moins de 100 voitures par jour) pourraient être transformées en chaussées à voie centrale banalisée (chaussidou) avec marquage au sol d'une voie cycliste sur chaque côté de route. Une autre solution pourrait consister à profiter des travaux destinés à faire passer les réseaux souterrains (électricité, eau, fibre optique) pour goudronner la partie supérieure des tranchées, une fois celles-ci comblées, qui seraient transformées en pistes cyclables ou en cheminements piétonniers. Les véhicules eux-mêmes peuvent être adaptés pour effectuer des trajets auparavant réalisés en voiture : ainsi, les vélomobiles, qui sont des tricycles carénés, protégés par une carrosserie aérodynamique, peuvent atteindre des vitesses moyennes de plus de 40 km/h pour un effort musculaire deux fois moins important qu'avec un vélo classique. Dotés d'assistance électrique, ils s'avèrent aussi efficaces pour se déplacer qu'un scooter. Expérimentés dans certaines villes, notamment au Nord de l'Europe, leur adaptation à l'espace peu dense paraît tout à fait possible. Enfin, la marche, entravée par l'absence de cheminements adaptés, et souvent l'impossibilité d'aller de manière sûre à l'intérieur d'un bourg, voire d'un bourg à un autre le long d'une voie départementale, peut être favorisée pour des trajets courts à travers des aménagements parfois peu coûteux et l'établissement de véritables « voies piétonnes ».

Bilan intermédiaire

Les transports routiers sont la première source d'émission de Gaz à effets de serre (GES) et le premier secteur de consommation énergétique du territoire. Le secteur des transports est également la première cause de pollution sonore sur le territoire et notamment lors des traversées des centres-bourgs. A ces nuisances s'ajoutent des problèmes de sécurité publique (accidents de la circulation, vitesse, stationnements) et de continuité écologique. Ce faisant, les déplacements en véhicules motorisés imposent aux collectivités publiques des aménagements très coûteux de la voie publique : parkings, routes, ponts, ronds-points, signalétique…

Dans le même temps, le recours à la voiture personnelle n'a jamais été aussi important au cours des dix dernières années. Plus de 80% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture et plus des 3/4 des conducteurs voyagent seuls. Plus de 95% de ces trajets se font sur des distances de moins de 20 km et 43% font moins de 1km. Autrement dit, le report modal de ces trajets sur des déplacements doux (marche à pied, vélo) ou en commun (transports publics, covoiturage) est un enjeu extrêmement fort pour limiter le recours à la voiture personnelle.

Mettre fin à l'auto-solisme est devenu un enjeu prioritaire de nos territoires qui connaissent un étalement urbain sans précédent alors que les centres-bourgs se vident. Résoudre la problématique de l'auto-solisme se situe à la rencontre de plusieurs enjeux territoriaux :

- Nouvelles formes d'habitat
- Nouvelles formes de travail
- Economie, commerce et services de proximité
- Lutte contre l'isolement social

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Un réseau viaire performant qui relie les polarités du territoire			
Une bonne accessibilité depuis la Métropole toulousaine			
Des corridors de déplacement à aménager clairement identifiés			
Des initiatives publiques pour développer des mobilités alternatives à la voiture			
Le développement des nouvelles mobilités notamment des nouvelles formes de covoiturage			
Des pôles d'échanges multimodaux qui peuvent servir de support pour structurer l'intermodalité			
S'appuyer sur les réseaux de vélo-route ou de voies vertes pour développer un réseau cyclable au quotidien			
Une gouvernance émiettée de la politique cyclable qui constitue un frein à une stratégie vélo ambitieuse			
L'insuffisante prise en compte des modes actifs dans les développements urbains récents			
Un développement urbain diffus qui rallonge les distances et favorise le recours à la voiture			
Une population captive en zones isolées et non pourvues de services			
Des offres de transports en commun peu développées et peu lisibles			
Des zones d'activité créées à l'écart des zones urbaines et mal desservies par les transports en commun			
Le déclin des villes au profite des périphéries			
Une pratique hégémonique de la voiture très ancrée			
Une précarisation de la mobilité pour une part croissante de la population			
Absence d'une stratégie globale cohérente			

ENJEUX

1. Structurer une offre de déplacements en transport en commun
    - Améliorer la qualité et la quantité de l'offre
    - Mieux relier les territoires dans leur axe transversal
    - Etablir des connexions avec les gares SNCF
    - Aménager des pôles multi-modaux
    - Mettre en place une politique inclusive pour les publics isolés
2. Accompagner le développement des mobilités écologiques (électrique et hydrogène)
3. Favoriser le vélo au quotidien
    - Aménager des voies cyclables continues et sécurisées
    - Encourager et faciliter le changement des comportements et des pratiques des usagers
    - Organiser la promotion du vélo au quotidien
    - Coordonner la concertation des acteurs du vélo au quotidien
4. Accompagner la non mobilité
    - Développer les tiers-lieux
    - Améliorer l'offre de services de proximité
    - Organiser l'itinérance de service

COMMUNAUTES DES COMMUNES	**Plan Global de Déplacement**	**Stratégie globale de déplacement à définir**
CC Portes Ariège Pyrénées	SCOT Vallée de l'Ariège	
CA Pays Foix Varilhes	SCOT Vallée de l'Ariège	
CC Pays de Tarascon	SCOT Vallée de l'Ariège	
CC Pays d'Olmes		
CC Haute-Ariège		
CC Pays de Mirepoix		
CC Arize-Lèze		

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

L'enjeu de la coopération territoriale en matière de mobilité se situe dans la capacité à fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie globale et concertée afin de favoriser l'intermodalité et l'interopérabilité sur le périmètre du PETR de l'Ariège.

Plusieurs objectifs de coopération territoriale peuvent être envisagés :

Coordonner un programme d'information, de formation, de sensibilisation et d'animation sur les mobilités douces, les mobilités partagées et solidaires

Coordonner la conception et l'animation d'outils de communication autour de l'offre de mobilité sur le territoire afin de faciliter l'intermodalité (transports collectifs, transport à la demande, covoiturage, offre SNCF…)

Piloter des projets d'expérimentations autour des nouvelles mobilités (tiers-lieux, itinérances de services, smart village…)

Exploration des innovations technologiques en faveur des mobilités durables (hydrogène véhicules autonomes…)

Participer aux ateliers de travail du SCOT afin de faciliter les réflexions et les mises en œuvre collectives autour des projets de continuités territoriales

Etendre les documents de cadrage du SCOT aux EPCI du PETR situés hors périmètre du SCOT (harmoniser le PGD, le plan Vélo, la charte d'aménagement cyclable des centres-bourgs…)

2.7 TRANSITION ECOLOGIQUE

2.7.1 L'occupation des sols à l'épreuve de l'exode urbain : repenser les façons d'habiter et de vivre en milieu rural

La part des surfaces artificialisées sur le périmètre du PETR de l'Ariège représente 2.5% de la surface totale ce qui le situe parmi les territoires les moins artificialisés de France même si certaines communes ont connu une forte accélération ces dernières années. Il s'agit de communes très rurales, isolées, situées en zones de montagne comme Aston, Orlu, Freychenet, Montferrier dont le potentiel d'artificialisation reste très faible en nombre d'hectares. Il serait cependant intéressant de mieux comprendre ce phénomène très géolocalisé sur des territoires enclavés.
Il est intéressant de noter également que la part des territoires artificialisés est plus importante le long de la RN20 où se concentrent la majorité de la population, des commerces, des services et de l'activité économique du territoire. Cependant, deux territoires anciennement industriels que sont Lavelanet et Tarascon continuent de souffrir d'une très forte empreinte au sol d'une activité industrielle aujourd'hui abandonnée. Sur ces territoires, la question de la réhabilitation/désinstallation des anciennes friches industrielles demeure une question forte.

Historiquement territoire agricole, le PETR de l'Ariège reste très peu concerné par les activités industrielles, et fait partie des territoires les moins artificialisés de France métropolitaine. Toutefois, les évolutions à l'œuvre liées au développement du tourisme et à l'étalement urbain de la métropole toulousaine ont entraîné des vagues de progression des surfaces urbanisées qui contribuent à une diminution lente mais continue des surfaces agricoles au profit des surfaces artificialisées qui connaissent un accroissement continu. Ainsi entre 2006 et 2018, le territoire a perdu 2 154 hectares de terres agricoles, alors que dans le même temps la part des surfaces artificialisées a augmenté de 2 031.80 hectares sous la pression d'une croissance démographique constante liée au solde migratoire positif annuel de 0.28% depuis 2012. Les projections pour l'avenir estiment que ce taux passera progressivement à +0.68% d'ici 2050. Selon l'INSEE, ce sont plus de 84 000 habitants supplémentaires qui devraient être accueillis d'ici 2050 surtout sur le Nord du territoire. Or, cette poussée démographique ne s'accompagne pas d'une diminution des surfaces d'habitat, au contraire. Entre 2012 et 2017, une surface de 615.4 m² en moyenne a été urbanisée pour chaque habitant supplémentaire, soit 16.3 logements par hectare artificialisé : un tel ratio sera difficilement soutenable au regard de l'évolution de la population projetée pour les années à venir. Cela d'autant plus que depuis 2007, la superficie des terrains achetés se situe au-dessus de 1200 m² et augmente sensiblement pour atteindre le seuil de 1400 m² en 2019 alors même que la taille des ménages sur le territoire diminue au profit de personnes seules ou couples sans enfants et que les taux de logements vacants (9.8% en 2017) et de résidences secondaires (20.4% en 2017) sur le territoire sont parmi les plus élevés de France. La CA Pays de Foix-Varilhes et la CC Portes Ariège Pyrénées sont les deux territoires les plus soumis au phénomène de l'étalement urbain et à la progression des surfaces artificialisées liées à l'habitat et présentent des taux importants de mise en chantier de logements.

Le calcul de l'évolution de la surface totale des parcelles cadastrales occupées par des locaux d'activité, sur 2 ans entre 2013 et 2015 a permis de révéler que, cette surface a progressé de 3,3 % en 2 ans en Occitanie, soit le double de la progression observée pour l'ensemble de la surface urbanisée sur la même période. L'Ariège, où les zones d'activité occupent la part du territoire la plus faible (0,2%), est pourtant le département qui a vu la surface liée à l'activité progresser le plus vite, à un rythme deux fois plus élevé que la moyenne régionale. Désormais, la part des surfaces artificialisées pour l'activité

représente 24.9% des surfaces artificialisées du territoire entre 2009 et 2019 contre 19.8% en Région Occitanie en moyenne.

Mais ce phénomène d'artificialisation reste encore limité, offrant une part de surfaces boisées et de milieux naturels conséquente qui s'élève à 63.3% de la surface totale et offrant une part des surfaces agricoles de 33.7% de la superficie totale en 2018, pour 0.4% de surface en eau. Au total, le PETR de l'Ariège est donc recouvert à 97.4% d'espaces naturels et agricoles non artificialisés avec un taux de boisement de 48%.

Si les dangers de l'artificialisation des sols sous la pression démographique et l'augmentation des mobilités sont bien réels, le territoire du PETR bénéficie d'une grande majorité d'espaces naturels, forestiers et agricoles, protégés par de nombreuses règlementations environnementales et urbanistiques. Ainsi à l'image de la situation nationale, et en grande partie sous l'effet de la crise de 2008, la croissance des surfaces artificialisées s'est malgré tout profondément ralentie. Pour y parvenir, la loi a imposé aux territoires des documents d'urbanisme (SCoT et PLU/i), leur permettant de mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années, et de se fixer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le territoire du PETR est en passe d'être entièrement recouvert par ces documents d'urbanisme : le SCOT de la Vallée de l'Ariège recouvre déjà les trois intercommunalités suivantes : la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Pays de Tarascon et la CA Pays Foix-Varilhes, et cinq PLUI sont en cours de révision ou d'élaboration sur les CC Haute-Ariège, Pays de Mirepoix, Pays d'Olmes, Arize-Lèze et Pays de Tarascon. Cependant, il existe un déficit de couverture du territoire d'outils SCoT qui devraient couvrir le territoire du département depuis le 01/01/2017.

En définitive, si l'objectif de 50% de réduction de consommation foncière a été atteint, cela s'est fait de manière inégale selon les EPCI et désormais le principal enjeu, notamment dans le cadre du futur SCOT, est de répondre aux objectifs de la politique nationale Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols.

2.7.2 Un territoire énergivore et exposé aux polluants de l'air et des sols, bénéficiant d'une part importante d'énergies renouvelables grâce à l'hydro-électricité

Concernant l'efficacité énergétique des territoires la situation est plus contrastée. La loi de transition énergétique a certes apporté trois évolutions dans le contenu du PLUi et du SCOT en faveur du soutien aux réseaux d'énergie et à la production minimale d'énergies renouvelables. Elle ouvre notamment de nouvelles compétences pour les communes et les intercommunalités en matière de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid. Mais à ce jour seules les 3 intercommunalités inclues dans le périmètre du SCOT de la Vallée de l'Ariège bénéficieront d'une planification dans le cadre du PCAET approuvé le 20 février 2020 et qui s'impose aux PLU/PLUI et autres documents de planification de rang communautaire (PLH, Schéma de développement économique...). Les enjeux sont importants au regard de la consommation et de la production énergétiques sur le territoire.

Le PETR de l'Ariège est un territoire énergivore qui connait une consommation énergétique par habitant anormalement élevée au regard de moyenne régionale et voit sa facture énergétique par habitant évoluer de manière inquiétante notamment sur la CC Haute Ariège qui présente le taux de logements énergivores et très énergivores le plus important. Rapporté aux données sociales révélant une paupérisation de la population locale et une très forte précarité énergétique sur le territoire, l'enjeu de sobriété énergétique est à la fois un enjeu environnemental et social.

Le PETR apparaît comme un territoire relativement autonome en matière d'énergie puisque 62.4% de sa consommation d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables alors que seuls 22.3% de la consommation d'énergie à l'échelle régionale provient de la production d'énergies renouvelables. Cependant, cette part importante des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a connu une chute significative entre 2014 et 2016 et se stabilise à la baisse depuis. Cette chute de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale rappelle la fragilité du secteur des énergies renouvelables sur le territoire, ce dernier dépendant à 75% de l'énergie hydraulique elle-même très vulnérable face aux épisodes de canicule et de sécheresse. L'introduction à partir de 2015 de la cogénération de bois pour l'électricité et le chauffage ainsi que le solaire photovoltaïque ont permis de rééquilibrer les sources de production d'EnR sur le territoire. La biomasse liée à la présence d'unités de méthanisation occupe une place récente mais croissante dans la part de la production d'électricité même si extrêmement marginale au regard du potentiel de production électrique liée à la ressource hydraulique. Cette prise en compte des enjeux énergétiques autour de la production d'énergies renouvelables est très variable d'un territoire à l'autre. Le territoire de la CA Pays Foix-Varilhes apparaît pilote dans la production équilibrée des EnR grâce à l'implication des porteurs de projets privés en faveur du développement de sources complémentaires autour du bois-énergie, de la biomasse et du solaire photovoltaïque ce qui le place notamment au-dessus de la moyenne régionale concernant le recours à l'énergie thermique. Mais ces projets EnR n'ont pas été co-développés par la collectivité. l'enjeu reste donc de pouvoir réussir des partenariats publics-privés autour du développement des EnR. En complémentarité, le territoire de la CCPAP présente le plus fort potentiel de développement en matière de solaire photovoltaïque, éolien, méthanisation.

Le PETR de l'Ariège bénéficie de la présence de 383 artisans RGE sur son territoire au 12 octobre 2020, dans les domaines de l'isolation et du chauffage et répartis de manière équilibrée dans les principaux pôles de services. Mais il existe un enjeu fort de formation des artisans à la rénovation performante.

Les systèmes de chauffage sont les plus énergivores et les plus importants émetteurs de particules fines sur le territoire. Or, à ce jour, les quatre modes de chauffage que sont le bois, le pétrole, l'électricité et le gaz naturel sont utilisés de manière équivalente même si l'on observe une tendance à l'augmentation du recours à l'électricité et au bois, les deux modes de chauffage les moins polluants.

Le PETR de l'Ariège dispose de 5 réseaux de chaleur étalés sur 3 km. Il serait intéressant de mettre en parallèle l'existence de ces réseaux de chaleur avec le potentiel d'énergies renouvelables liés à la biomasse, la géothermie ou la chaleur d'incinération des déchets ménagers sur le territoire. A noter que l'ADEME, le SDE09/ALEDA proposent l'animation du dispositif Chaleur renouvelable sur le territoire. une analyse de ce dispositif sera prochainement disponible dans le cadre du schéma de développement des EnR porté par le Syndicat Mixte du SCOT.

Le secteur résidentiel et le secteur des transports routiers sont les deux principaux consommateurs d'énergie sur le territoire à l'image de la situation régionale bien que cette proportion soit inversée. Il est à noter que le PETR de l'Ariège étant pourtant un territoire très peu industrialisé présente un niveau de consommation énergétique industriel supérieur à la moyenne régionale (18% en 2017 contre 12.7% à l'échelle régionale en 2017).
Les types d'énergie utilisés depuis 2013 évoluent très peu et restent stables. A l'exception du recours à l'énergie thermique qui a connu une progression importante entre 2014 et 2015 pour se stabiliser à son niveau actuel, le territoire est marqué par la consommation de deux énergies principales : le pétrole pour les transports routiers et l'électricité pour le chauffage. L'énergie thermique se situe en troisième position avec 18% de la consommation énergétique totale en 2017 ce qui la situe bien au-delà de la moyenne régionale établie à 9.7%.

L'émission de GES est en constante augmentation sur le périmètre du PETR avec une progression rapide depuis 2015 pour atteindre le niveau de la moyenne régionale établi à 3.5 teqCO^2/hab/an. Le transport routier est le principal responsable des GES sur le territoire avec 228 kteqCO^2. Cependant, des disparités territoriales fortes existent. Concernant le transport routier, principal émetteur de GES sur le territoire et en forte augmentation depuis 2015, la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays de Foix-Varilhes, dans une moindre mesure la CC Pays d'Olmes, sont les territoires les plus émetteurs de GES. L'agriculture explique une part de plus en plus importante des GES malgré une baisse observée entre 2016 et 2017. Elle concerne l'ensemble des territoires mais principalement les trois territoires les plus agricoles à savoir : la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Arize Lèze, la CC Pays de Mirepoix et la CA Pays de Foix-Varilhes.

Globalement, les émissions de polluants de l'air (particules PM10) diminuent depuis 2010 et sont causés par trois secteurs : résidentiel, industriel, agricole. L'Ariège se distingue par des volumes de polluants PM2.5 et GES supérieurs à la moyenne régionale, malgré une diminution de leurs volumes depuis 2010, lesquels sont issus principalement du secteur résidentiel et industriel. Cependant, la pollution de l'air observée est conforme aux règlementations en vigueur à l'exception de la pollution aux particules fines (Ozone O3) qui a pu être observée au-delà de la règlementation en vigueur à proximité de l'agglomération toulousaine au Nord du territoire du PETR, mais sans qu'aucun épisode de pollution n'ait été recensé.

A noter que sur le département de l'Ariège, en 10 ans, entre 2008 et 2018, la part de substances phytosanitaires a crû de manière exponentielle de +4.4% par an. Cette évolution place l'Ariège parmi les départements français ayant le plus recourt aux produits phytosanitaires, mais une proportion par hectare qui apparaît inférieure aux autres départements céréaliers français (tendance qui reste à confirmer). Parmi les substances les plus vendues, la très grande majorité sont des herbicides (91%) : le glyphosate et le metolachlore, deux substances reconnues comme dangereuses pour l'environnement.

2.7.3 Une réserve de biodiversité exceptionnelle et fortement préservée par des programmes nationaux et européens

Concernant les milieux sensibles et les actions en matière de biodiversité, les politiques nationales et européennes de protection ont prouvé leur efficacité pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels notamment sur la partie Sud du territoire. Le PETR compte ainsi plusieurs zones écologiques remarquables :

- Sites Natura 2000 (directive Oiseaux)
- Sites Natura 2000 (directive Habitats)
- Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- Réserves naturelles de chasse et de faune sauvage
- Réserves biologiques

Et prochainement une réserve de Biosphère grâce à la candidature du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Il présente des réservoirs de biodiversité boisés ouverts, d'altitude et de plaine qui permettent à certains territoires d'obtenir des labels environnementaux. Cependant, des points d'obstacles aux continuités écologiques sont observables et des corridors écologiques linéiques sont identifiés afin de

mettre en place les mesures de protection et de préservation nécessaires. Une analyse plus précise en lien avec les données de l'Observatoire National et Régional de la Biodiversité et France Nature, avec l'ANA localement, nous permettrait de mieux comprendre les problématiques ainsi que les zones les plus vulnérables.

Le patrimoine naturel de plaine non protégé est très impacté par la présence humaine et des enjeux de restauration déjà identifiés par le CAUE dans son Atlas Paysager de 2017 devraient être actualisés et pris en compte.

Le territoire est globalement concerné par des risques naturels liés aux mouvements de terrain, avalanches, inondations et séismes. Ce phénomène d'exposition aux risques naturels s'intensifie au Sud du territoire, dans les zones de pré-montagne et de montagne. Paradoxalement, le nombre d'arrêtés pour catastrophe naturelle depuis 1982 est beaucoup élevé au Nord qu'au Sud du territoire, qui est également la partie du territoire la plus soumise aux risques de sécheresse. A noter que la plupart des communes du territoire sont également soumises aux risques d'incendie.

Le territoire est en revanche inégalement exposé aux risques climatiques. Ces derniers se concentrent sur certaines communes notamment sur l'Axe Nord-Sud, le long de la vallée de l'Ariège, de Verniolle à Mercus-Garrabet avec quelques poches sur la vallée d'Auzat et autour de Lavelanet.

Enfin, seule la commune de Mazères présente un risque technologique avec la présence d'un établissement classé SEVESO en 2019. Elle dispose à ce titre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

2.7.4 La prévention des déchets et le développement de l'économie circulaire nécessitent une planification et une mise en œuvre concertées à l'échelle des territoires

Dans le cadre des actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), il est estimé qu'entre 477 et 1 387 tonnes ont été évitées entre 2010 et 2018, selon les années, grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du PLP. A la fin du programme, le niveau d'évitement annuel était ainsi de près de 1 390 tonnes. Toutes les actions n'ont cependant pas permis de réduire dans les mêmes proportions le flux des OMA. Les actions qui ont ainsi présenté les meilleures performances de réduction sur les OMA étaient les actions promouvant le compostage, le déploiement des Récup'Textiles et la communication faite autour, la distribution de Stop Pub. La question des modalités pour impacter les comportements et, de fait les tonnages est centrale. Durant la période du plan d'action du PLPDMA (2021-2025), la fin de l'équipement du territoire en bacs individuels et le passage prévu à la tarification incitative permettront d'envisager une amplification de la baisse déjà observée. Ces actions représentent ainsi des enjeux majeurs pour l'atteinte de l'objectif fixé dans le cadre du PLPDMA. Il s'agit d'atteindre un ratio de 608 kg DMA/hab. en 2025, ce qui représente une réduction de - 23% sur la période 2020-2025 (année de référence 2019).

Les moyens humains alloués aux actions de prévention sont également un enjeu important, d'autant que le territoire concerné est vaste et diffus. Du fait d'un objectif principal centré sur les déchets de routine, les actions relatives au réemploi des biens d'équipement sont restées en retrait. Dans le cadre du PLPDMA, qui concernera également les déchets occasionnels (dont d'équipement), il sera essentiel

d'être davantage centré sur ce flux. Enfin, les actions sur la prévention du gaspillage alimentaire sont également restées en retrait du point de vue des résultats. La caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) réalisée fin 2018 a confirmé ce fait à travers une légère augmentation du gaspillage alimentaire dans le sac noir. Dans le cadre du PLPDMA, les actions sur le gaspillage alimentaire devront ainsi être poursuivies et renforcées. Concrètement, prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions, dans le cadre d'une programmation, visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Ce dispositif de planification territoriale de la prévention des déchets repose sur plusieurs échelons coordonnés entre eux et couvrant, dans une approche intégrée, les questions de prévention et de gestion des déchets. Cela d'autant plus que la population relativement dispersée. Il est essentiel de s'appuyer sur des acteurs relais pour encourager la diffusion des actions à travers le territoire. Par ailleurs, la part non négligeable de personnes âgées sur le territoire nécessite la mise en place d'actions spécifiques dans les EHPAD qui constitueront des cibles privilégiées.

La CC Portes d'Ariège Pyrénées a un profil démographique particulier : il sera nécessaire de s'adapter à ce territoire dans l'élaboration du programme, notamment en y renforçant les actions concernant les nouveaux arrivants et les enfants.

La CC du Pays de Tarascon et la CC Haute-Ariège présentent un taux élevé de résidences secondaires. Il convient de s'appuyer sur les actions tourisme du PLPMDA Montagne pour intervenir sur cette spécificité.

Enfin, il est important d'intégrer les maisons de centres bourgs dans les cibles du compostage partagé et de tenir compte de la spécificité des logements de grande taille en restant vigilant sur la capacité de stockage / déstockage des usagers, notamment pour les biens d'équipement et les déchets toxiques.

Bilan intermédiaire

Le PETR de l'Ariège est un territoire naturel préservé des impacts négatifs de l'activité humaine. De très nombreux espaces, spécifiquement en zones de montagne, bénéficient de mesures nationales et européennes de protection, de préservation et de valorisation des espèces naturelles animales et végétales. Fort de ce potentiel, le PNR des Pyrénées Ariégeoises travaille actuellement à la labellisation de son périmètre en Réserve de biosphère. Les réserves de biosphère sont des *« sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et s'appuyant sur des connaissances locales et scientifiques. (…) Ces sites ont pour propos de concilier conservation de la diversité naturelle et culturelle et développement économique et social. Elles permettent de tester et développer des approches novatrices de développement durable du niveau local au niveau international. »* UNESCO

Mais le territoire doit faire face à de nombreux enjeux écologiques liés à l'implantation d'activités humaines dans un contexte d'urgence climatique et de détérioration des écosystèmes naturels. Les nouvelles façons d'habiter le territoire, en périphérie plutôt qu'en centre-bourg, en télétravail plutôt que dans les centres urbains, se traduisent par une consommation de plus en plus forte des espaces naturels et agricoles au détriment des activités humaines écologiques de production et de protection. Cette artificialisation des sols s'accompagne d'un étalement des distances accentuant la consommation énergétique des territoires, leur émission de gaz à effets de serre et rendant plus complexe la gestion environnementale des déchets, éloignant de fait l'atteinte des objectifs de développement durable à horizon 2030.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Des réservoirs de biodiversité boisés, ouverts, de plaine et de montagne			
Un patrimoine naturel de montagne protégé et entièrement recouvert de zones écologiques remarquables			
La prise en compte des phénomènes d'artificialisation des sols à travers les documents d'urbanisme			
Un territoire grand producteur d'énergies renouvelables			
Des modes de chauffage diversifiés et plus respectueux de l'environnement (bois-énergie, électricité)			
Un important potentiel pour le développement de solutions fondées sur la nature afin de faire face au changement climatique			
Une tendance à la diminution des déchets ménagers			
De nouvelles structures de réemploi			
L'extension en périphérie de l'habitat et des zones d'activité économique			
La progression rapide de l'urbanisation			
Un territoire très énergivore			
Un territoire de plus en plus émetteur de gaz à effets de serre			
Une fracture écologique le long de la RN20			
Un territoire de plaine insuffisamment protégé des impacts négatifs de l'activité humaine sur ses écosystèmes naturels			
Une plus grande vulnérabilité du territoire face au changement climatique (catastrophes naturelles)			
Un important niveau de gaspillage alimentaire			
Un très important taux de déchets			

ENJEUX

1. Densification : requalification et réinvestissement des espaces urbains
2. Pour un habitat économe & durable
3. Economie circulaire : un modèle territorial à inventer pour réduire et recycler les déchets
4. Diversification et accélération du développement des énergies renouvelables
5. Poursuivre la protection des milieux sensibles et préserver la biodiversité des écosystèmes du vivant

COMMUNAUTES DES COMMUNES	**Un territoire de montagne au patrimoine naturel et paysager préservés**	**Un territoire de plaine peu protégé et soumis à de fortes pressions démographiques et économiques**
CC Pays de Tarascon		
CC Pays d'Olmes		
CC Haute-Ariège		
CC Portes Ariège Pyrénées		
CA Pays Foix Varilhes		
CC Pays de Mirepoix		
CC Arize-Lèze		

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

Les enjeux de transition écologique concernent l'ensemble des territoires du PETR de l'Ariège et des solutions concertées doivent être identifiées afin de garantir une continuité écologique et territoriale des stratégies de changement. Que peut le PETR de l'Ariège à son échelle dans la prévention des déchets et leur valorisation via des stratégies d'économie circulaire ? Que peut le PETR dans la lutte contre l'artificialisation des sols et l'invention de nouvelles façons d'habiter et de vivre sur les territoires ? Que peut le PETR dans l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique ? Que le PETR dans le partage des bonnes pratiques autour de la protection et de la préservation de la biodiversité ? L'analyse de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes naturels ?

2.8 TRANSITION ALIMENTAIRE & AGRICOLE

2.8.1 Un projet alimentaire territorial pour fédérer les acteurs autour d'un système alimentaire local

Prévu dans la Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), le projet alimentaire territorial est élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs du territoire. Il s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. Son objectif est de développer et de structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation, et ainsi de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire.

Le PAT peut traiter de thématiques différentes d'un territoire à l'autre, en fonction de leurs spécificités (taille, production, dynamique d'acteurs) et du porteur de projet (son champ de compétences, sa capacité de diffusion). Le Réseau National des PAT distingue six grands champs ou domaines d'un projet alimentaire territorial ou d'une autre politique alimentaire territoriale : urbanisme & aménagement du territoire, économie alimentaire, culture & gastronomie, nutrition & santé, accessibilité sociale, environnement.

Dans le cadre de sa candidature au label national « Projet Alimentaire Territorial », le PETR devra, à l'instar des communautés des communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes déjà labellisées, réaliser un diagnostic partagé sur l'ensemble de son territoire. Ce diagnostic réalisé de manière partenariale avec les acteurs de la production, de la consommation, de la transformation, de la distribution ainsi que l'ensemble des partenaires associés travaillant sur les six champs précédemment cités, devra offrir une vision partagée du profil agricole et alimentaire territorial.

Ce diagnostic approfondi devra permettre de construire sur la base des connaissances et des données accumulées, propres à chaque territoire, des pistes d'actions visant la mise en place d'une politique alimentaire locale. Cette dernière doit s'attacher à reconnaître et relier toutes les initiatives dispersées, compartimentées d'un territoire afin de structurer une stratégie globale basée sur une nouvelle gouvernance.

Pour préparer un plan d'action, plusieurs étapes seront nécessaires : la capitalisation des idées et des besoins exprimés par les acteurs du territoire lors des entretiens, la mise en place d'une instance de gouvernance et de co-construction locale, l'élaboration et la validation d'un document d'orientation politique, la co-construction d'un programme pluriannuel d'actions, l'intégration de la politique alimentaire aux projets de territoire. Cette étape doit permettre de rédiger une feuille de route co-construite et validée par tous les acteurs. Elle définit alors à la fois une vision territoriale et les objectifs chiffrés (ou non) pour un système alimentaire durable, les sous axes de travail et les actions à court, moyen et long terme portées par un ou plusieurs acteurs du territoire.

La candidature au Projet Alimentaire Territorial du PETR de l'Ariège s'articule avec deux démarches actuellement en cours : la révision du projet de territoire du PETR et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de la transition écologique dans le cadre de l'appel à projets national porté par l'ADEME « Mobelusacteurs ».

Cependant, avant même la réalisation d'un diagnostic approfondi, le PETR de l'Ariège est en mesure d'offrir une première image de la situation de la production agricole locale sur son périmètre et d'aider à la réflexion autour d'un cahier des charges.

2.8.2 La structuration de l'activité agricole évolue face à la diminution de la surface agricole utile, les enjeux de reprise-transmission et les nouveaux modes de consommation : des exploitations plus petites, tournées vers l'agriculture raisonnée et biologique, des installations de jeunes agriculteurs en croissance dont une part de plus en plus importante de femmes

Une surface agricole utile en diminution qui s'accompagne de formes d'exploitation plus petites. La SAU a fortement diminuée au cours des deux dernières décennies notamment dans les secteurs enclavés des zones de montagne alors qu'elle a connu une évolution positive autour de l'agglomération de Foix, qui fait figure d'exception au sein du PETR. Cette évolution négative s'est accompagnée d'une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016 à l'image de la situation départementale, régionale et nationale pour atteindre en 2016, le nombre de 1312 exploitations agricoles soit 65% des exploitations agricoles ariégeoises. La structure des exploitations change également. Les moyennes et grandes exploitations du Nord du territoire, situées sur les intercommunalités des Portes Ariège Pyrénées, de l'Arize-Lèze et du Pays de Mirepoix, ont tendance à reculer, même si leur pourcentage d'évolution entre 2000 et 2010 reste relativement stable passant de 48% des exploitations totales en 2000 à 49% en 2010, leur densité géographique a fortement diminué en 10 ans. Des exploitations plus petites, des surfaces agricoles utiles qui se réduisent, des exploitants-agricoles plus jeunes, de moins de 40 ans dont 40% de femmes, s'installant en zones de montagne et contribuant au développement de l'agriculture biologique qui représente désormais 29% des exploitations locales, voici les principales tendances observables sur le territoire.

Plus de salariés au Nord, et plus de chefs d'exploitation au Sud, la part des agriculteurs-exploitants dans la population totale du PETR de l'Ariège après une diminution entre 2007 et 2012 se maintient à 1.5% entre 2012-2017. Au regard de l'augmentation du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole depuis 2017, il est possible que cette part soit désormais plus importante. Ainsi 79 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole se sont installés en Ariège 2016 contre 64 en 2015 soit une augmentation de 23.44% en seulement 12 mois et dont 40% sont des femmes. La plupart des installations sont des entreprises agricoles sociétaires et non pas individuelles sur les secteurs de montagne et de haute-montagne. Et 70% le sont à titre exclusif. Entre 2015 et 2016, aucune installation en Plaine n'a été recensée. 76% des agriculteurs nouvellement installés en 2016 a moins de 40 ans contre 63% en 2015. Les installations semblent poursuivre les pratiques agricoles à l'œuvre sur le territoire historiquement en faveur de la production de viande bovine et ovine ainsi que des grandes cultures céréalières. Il est important de noter que la part des agriculteurs-exploitants dans la population totale est plus forte sur la CC Arize-Lèze et dans une moindre mesure sur la CC Pays de Mirepoix et la CC Haute Ariège. Pour autant, en valeur absolue la part des agriculteurs-exploitants est concentrée sur le nord du territoire et principalement sur la CC Arize-Lèze et la CC Portes Ariège Pyrénées. En revanche, la part des salariés agricoles se situent principalement sur la CC Portes Ariège Pyrénées, la CA Pays Foix Varilhes et la CC Pays de Mirepoix.

2.8.3 Des pratiques agricoles très ancrées mais une lente évolution vers une diversification de la production agricole locale

En termes de production et de pratiques agricoles locales, nous observons très peu d'évolution au cours des 20 dernières années. L'agriculture locale est essentiellement une agriculture d'élevage destinée à l'abattage et à la production de viande d'où l'importance des surfaces toujours en herbe sur le territoire. La production animale est dominée par l'élevage bovin et ovin même s'il est intéressant de noter une progression de l'élevage caprin et en revanche la quasi disparition de l'élevage porcin. La production laitière même si non dominante est une pratique agricole bien ancrée. Il s'agit essentiellement d'une production du lait de vache malgré une chute de production observable depuis les années 2000. Une chute amortie par le maintien de livraisons industrielles dont la chute a été moins forte. Entre 30% et 45% de la production laitière ariégeoise (vache, brebis, chèvre) est destinée aux livraisons industrielles qui sont donc une composante importante du modèle économique du producteur de lait. Nous pouvons noter que la production de lait de chèvre connaît une hausse et que le niveau de production de lait de brebis reste quasiment inchangé depuis 20 ans et reste majoritairement une production labellisée AB. La CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Arize Lèze et la CA Pays Foix Varilhes sont les trois intercommunalités présentant les plus importants cheptels du territoire.

La production végétale des territoires d'Ariège se distinguent également par une faible diversité de l'offre au profit de la culture céréalière (blé et maïs). Une tendance qui n'évolue pas depuis 10 ans et qui reste très ancrée dans les pratiques agricoles locales. Une analyse plus approfondie permettrait de mieux analyser cette tendance par micro-territoire. Cependant, il est intéressant de noter quelques évolutions. Notamment, bien que non dominant, le maraîchage est marqué par une évolution importante en faveur de la production de légumes secs (monoculture marquée des lentilles et dans une moindre mesure des haricots secs et pois secs) depuis un peu moins de 10 ans. Les semences et plants divers ainsi que les légumes frais font partie des deux autres catégories de légumes produites dont la part tend à augmenter. Parmi les légumes frais, on retiendra l'importance et une relative stabilité au cours des 20 dernières années de la place de certaines variétés : asperge, salade, radis, haricots verts, courges, fraises, poireaux, épinards, carottes. Seule est à noter la chute de la production de tomates au cours des dix dernières années. Enfin, plus de 42 000 hectares des surfaces de l'Ariège sont consacrées à la culture viticole soit une augmentation de 16.67% en 8 ans. Ces surfaces sont souvent des surfaces labellisées AB tout comme les surfaces d'arbres fruitiers qui bien que très minoritaires sont des surfaces qui évoluent peu depuis 2015 et sont souvent des productions labellisées AB. Il s'agit ici principalement des productions de pommes et de certains fruits à coque (noisettes, noix, châtaignes).

2.8.4 Une part croissante de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique représente 14.6% de la SAU du PETR quand elle représente 23.9% de la SAU départementale quand le nombre d'exploitations Bio représente 29% des exploitations agricoles totales du PETR soit davantage que la moyenne départementale. On observe une évolution vers plus d'exploitations Bio sur des surfaces agricoles utilisables plus réduites, situées essentiellement sur la partie Nord du périmètre du PETR. La commune de Mirepoix se distingue par le nombre d'hectares le plus important dédié à l'agriculture biologique. En définitive, on observe une lente mais réelle évolution des pratiques agricoles ariégeoises en faveur d'exploitations plus réduites, tournées vers des

pratiques écologiques moins intensives et sur des productions qui ouvrent de nouvelles perspectives pour un système alimentaire territorial plus équilibré

A l'image des situations départementales et régionales, la majorité des surfaces Bio sont dédiées aux cultures fourragères et sont constituées de parcours enherbés. Ces surfaces toujours en herbe se situent majoritairement dans les zones des reliefs relativement importants. Ces surfaces escarpées difficilement valorisables sont mises à profit grâce à l'élevage extensif. L'élevage bio se concentre dans les zones de montagne mais représente une faible part de la production Bio du PETR marqué principalement par la production végétale des grandes cultures, des légumes frais, des fruits et autres productions végétales.

Bilan intermédiaire

Cette première photographie de l'agriculture locale, qui reste à confirmer et à améliorer avec les témoignages d'acteurs et les analyses d'experts, laisse entrevoir une lente mais réelle évolution des pratiques agricoles ariégeoises en faveur d'exploitations plus réduites, tournées vers des pratiques écologiques moins intensives et sur des productions jusqu'à aujourd'hui relativement anecdotiques comme le maraîchage, les fruits, le lait de brebis ou le vin, et qui ouvre de nouvelles perspectives pour un système alimentaire territorial plus équilibré. Cette reconfiguration apparaît plus forte au Nord et à l'Est du territoire, la Haute-Ariège semble peu concernée par ces évolutions alors même que les nouvelles installations se font principalement sur sa zone de montagne.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Des surfaces agricoles préservées, de haute qualité environnementale, favorables aux labellisations			
La diversification des cultures			
Un renouveau des agriculteurs-exploitants			
Un maillage des petites exploitations agricoles à imaginer			
L'augmentation des surfaces boisées et l'exploitation sylvicole			
Une place très forte et ancienne des mono-cultures			
La prédominance de l'élevage bovin et ovin pour la viande			
Une production laitière très dépendante des livraisons industrielles			
La fermeture des paysages et la réduction des terres en jachère			
La diminution de la surface agricole utile et du nombre d'exploitants agricoles			

ENJEUX

1. Structurer des filières alimentaires durables
2. Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires
3. Assurer la pérennité des exploitations, via la sécurisation du foncier, l'innovation dans la transition écologique, et la sécurisation des revenus
4. Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et les reprises-transmission
5. Réussir un projet alimentaire territorial fédérateur en faveur d'une alimentation locale durable, de qualité et inclusive

COMMUNAUTES DES COMMUNES	**Territoires sans un projet alimentaire territorial**	**Territoires avec un projet alimentaire territorial**
CC Pays de Tarascon		
CC Arize-Lèze		
CC Haute-Ariège	Diagnostic agricole en projet	
CC Portes Ariège Pyrénées		
CA Pays Foix Varilhes	Diagnostic agricole en projet	
CC Pays de Mirepoix		PAT Pyrénées Cathares
CC Pays d'Olmes		PAT Pyrénées Cathares

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

Les caractéristiques naturelles du Nord et du Sud du PETR de l'Ariège se traduisent par des stratégies d'installation et de production agricoles différentes. Mais l'ensemble des territoires restent concernés par les enjeux de reprise-transmission, de transition écologique et d'accompagnement des nouveaux comportements alimentaires. Le PETR de l'Ariège à travers son projet alimentaire territorial a vocation à fédérer les acteurs autour de solutions concertées pour affronter ces enjeux. Sur les questions agricoles et alimentaires c'est donc à travers le PAT que la coopération territoriale sera organisée.

2.9 LES LEVIERS INCONTOURNABLES DE LA COHESION SOCIALE : SANTE, SPORT, EDUCATION & CULTURE

2.9.1 Une augmentation des inégalités sociales de santé accentuée par des inégalités territoriales d'accès aux soins

Sur le périmètre du PETR de l'Ariège les indicateurs des déterminants sociaux de santé révèlent des inégalités sociales de santé particulièrement importantes - entre autres logement, alimentation, exposition aux pollutions - impactent fortement la santé des habitants.

Cette situation est similaire à celle observée en France.

> *« Particulièrement marquées en France, les inégalités sociales de santé ont tendance à s'accroître. Elles concernent l'ensemble de la population selon un gradient continu et n'ont pas la même ampleur selon la situation géographique. Au-delà de leur caractère injuste, elles présentent un poids pour l'économie »*
>
> Sandrine Danet, Médecin de santé publique, épidémiologiste, chargée de mission, direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

En parallèle, les conditions d'accès aux soins sont rendues de plus en plus difficiles du fait des départs à la retraite non remplacés dans leur intégralité. Environ un quart des médecins généralistes et des médecins spécialistes ne sont pas remplacés.

La forte baisse de densité des médecins concerne prioritairement les généralistes et les chirurgiens-dentistes. Mais il existe des disparités territoriales entre le Nord du territoire qui se situe au-delà de la moyenne nationale et l'Est et le Sud du territoire qui se situent en deçà de la moyenne nationale.

En 2016, dans son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics de l'Ariège, le cabinet d'études « Rouge Vif » démontrait que l'offre de santé de proximité était relativement satisfaisante grâce notamment au déploiement de maisons de santé sur le territoire. Il recommandait de poursuivre le déploiement des structures type maison de santé en intégrant les facteurs de réussite de ce type de projets. Aujourd'hui, on dénombre sur le PETR de l'Ariège 12 maisons de santé équitablement réparties.

L'accès aux médecins spécialistes demeure cependant inférieur à la moyenne nationale et constitue une réelle problématique. Cette faible densité de spécialistes se traduit par des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Le cabinet d'études « Rouge Vif » rappelle qu'il existe un enjeu global de diffusion de la médecine sur les territoires ariégeois notamment à travers : la mise en œuvre des conditions de consultation via des outils numériques, le renouvellement des professionnels de santé dont la part en approche de l'âge de la retraite était localement très importante y compris sur des secteurs sous-dotés (Ax-les-Thermes, Mirepoix et les vallées de l'Arize et de la Lèze), le renforcement de l'offre hospitalière sur les sites existants.

Dans son plan régional de santé 2019-2022, l'ARS Occitanie a mis en place une stratégie très forte en faveur de l'installation de médecins dans les territoires les plus fragiles grâce notamment à des systèmes de bourses, de stages, d'aides à l'installation dont des aides spécifiques pour l'installation en zones de

montagne. Elle a su développer de nouveaux modes d'exercice grâce à des modalités de recrutement plus attractives alliant activité libérale/activité salariée en structure hospitalière. Elle a encouragé l'exercice coordonné des professionnels de santé à travers les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et leur mise en réseau. Elle encourage la télémédecine et les communautés territoriales de santé. Elle est le relais de la Loi Santé notamment dans l'installation de futurs hôpitaux de proximité.

Au regard de ces différentes évolutions, l'ARS conclut : le contexte local, régional et national est en profonde mutation à travers l'évolution de la morbidité, des techniques, de la demande, de la réponse médicale et de la démographie….

« Concernant la morbidité, on assiste à une forte augmentation des maladies chroniques (chronicisation d'états autrefois mortels). D'un point de vue technique, on assiste à une amélioration qualitative mais aussi à une multiplication d'actes à faible valeur ajoutée et en conséquence à la croissance des dépenses de santé. Une croissance également due à une demande des soins continue du fait de patients plus informés (internet) et plus demandeurs (génération du baby boom « hyper-consommante en dépenses de santé »). La réponse médicale évolue également. Grâce aux nombreuses explorations (scanner, IRM, échographies…) elle peut détecter des maladies minimes dont l'évolution naturelle serait parfois sans conséquences (sur-diagnostic). Enfin, d'un point de vue démographique on assiste à un vieillissement généralisé de la population avec ses conséquences sociales et sanitaires mais qui devrait avoir un faible impact sur les dépenses de santé] ».

…. avec pour conséquences une augmentation d'actes à faible utilité ? Voire avec des impacts négatifs ?

La question du sur-diagnostic est reconnue comme un problème majeur dans de nombreux pays. Les défis impliquent une adaptation de la réponse médicale et des programmes centrés sur l'information et la communication. Le Québec a proposé une réponse articulée autour de 5 axes :

1. Sensibilisation et diffusion de l'information
2. Prise de décision et démarche thérapeutique
3. Enseignement et formation médicale continue
4. Gestion des risques et mode de rémunération
5. Prévention et programmes de dépistage

En conclusion, on retiendra qu'à quelques exceptions près la situation du territoire ne se distingue pas de la situation observée à l'échelle nationale, même si elle est beaucoup plus contrastée sur certains micro-territoires présentant une situation socio-économique très défavorable. Ce constat n'en est pas moins alarmant la France faisant partie des pays européens où les inégalités sociales de santé sont les plus marquées et où les dépenses de santé sont les plus fortes. Un système de santé fragile dont les problèmes structurels ont été mis à jour par la crise récente du Covid-19. D'ailleurs, la situation présentée ici ne tient pas compte des évolutions récentes liées à la crise du Covid-19, faute de données tangibles à l'heure actuelle. Cependant, selon les premières tendances observées, on peut supposer que tous les indicateurs indiqués sont amenés à s'accélérer dans les prochaines années. L'enjeu d'une politique intersectorielle en faveur de la santé publique semble l'approche la plus efficace tant les troubles observés sont davantage liés à des problématiques de comportements du fait de situations sociales, économiques, culturelles défavorables davantage qu'à des problématiques lésionnelles. D'où des sur-diagnostics très coûteux, alors que les problématiques relevant davantage des questions de santé mentale, elles-mêmes reliées aux conditions de vie.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Un maillage territorial des maisons de santé équilibré et complémentaire			
Un territoire organisé professionnellement avec un conseil territorial de santé et une communauté professionnelle de santé			
Un contrat local de santé sur la CCPT			
L'accompagnement de qualité de l'ARS dans la lutte contre les déserts médicaux			
La prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques publiques de santé			
L'habitat un facteur de santé défavorable			
Des déterminants sociaux de santé très défavorables			

2.9.2 Le PETR de l'Ariège un territoire phare du sport de pleine nature alliant santé, bien-être et performance

On observe une évolution profonde en faveur des pratiques sportives tournées vers des motivations liées au bien-être, à la santé, à la convivialité, à la nature, au ludisme plutôt qu'à la compétition ou à la performance. L'engouement pour les sports de nature dont la pratique est libre vient conforter cette tendance. L'augmentation de l'âge moyen des pratiquants et la part grandissante des seniors laissent à penser que cette tendance actuelle est amenée à se poursuivre voire à s'accentuer, laissant supposer un point toujours plus important de la pratique sportive hors structure.

La pratique licenciée est en augmentation et présente un taux de pénétration sportive *(nombre de licences sportives par rapport à la population)* parmi les plus élevés de la Région Occitanie, ce qui fait du PETR un territoire particulièrement sportif au regard de sa pratique licenciée. Mais le taux de pratiques sportives peut cacher un phénomène de « cumul » des activités sportives, c'est-à-dire le fait qu'une personne puisse pratiquer plusieurs activités ce qui expliquerait le taux de non pratiquants (20%) qui reste malgré tout élevé.

Concernant la pratique sportive hors structure, le territoire du PETR de l'Ariège se situe dans un environnement régional particulièrement sportif. La Région Occitanie présente un nombre de pratiquants et un taux de pratiques sportives tels qu'elle est devenue la première Région sportive de France. Un phénomène qui concerne autant les hommes que les femmes mais davantage les personnes de plus de 40 ans que les jeunes de 18-24 ans. La seule structure de la Pyramide des âges ne peut suffire à expliquer ce phénomène et il conviendrait de mieux l'analyser pour mieux le comprendre.

Les disciplines les plus facilement praticables en autonomie *(vélo, randonnée, natation, course à pied)* sont également les disciplines préférées des pratiquants même si elles sont bien souvent réalisées dans le cadre d'une association.

Bien que la part des licences sportives féminines reste inférieure à la part des licences sportives masculines, on constate une augmentation du nombre de licences féminines entre 2014 et 2016 (+7%) alors que la part des licences masculines diminue (-1.3%).

La Région Occitanie présente une offre de formation variée mais sont absentes deux formations pourtant en relation directe avec les sports de nature et de montagne en pleine expansion : le Diplôme d'Etat des Métiers de la Montagne (DEMM) |Moniteur national de ski alpin et brevet d'état d'alpinisme, ainsi que le diplôme de Guide de haute montagne. A noter que le département de l'Ariège était, jusqu'en septembre 2020, le seul département d'Occitanie à ne proposer aucune formation sportive alors même que l'offre régionale offre une variété et un nombre impressionnants de formations. Désormais, la Chambre des Métiers de l'Ariège propose deux formations sportives : le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention Activités Physiques pour Tous ; La section sport Études Métier du CFM de l'Ariège en partenariat avec l'ANDSA.

A l'issue des formations, la Région Occitanie peine à offrir une analyse globale de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Il n'existe pas de données disponibles et la création d'un observatoire des métiers du sport est une piste à développer.

Concernant le sport-spectacle, les sportifs de haut-niveau sont en léger déclin à l'échelle régionale, et sont sous-représentés en Ariège. Parmi les sportifs de haut-niveau présents la catégorie « espoirs » est sur-représentée. Alors que la Région Occitanie recense un nombre exceptionnel de 28 clubs professionnels et assimilés en 1ères et 2èmes divisions, aucune équipe professionnelle n'ait présente en Ariège. De la même manière, la Région Occitanie se distingue par des structures de haut-niveau en nombre conséquent pour les Pôles France et en nombre moins élevé pour les Pôles France Jeune mais aucune structure de haut niveau ne se situe en Ariège. Ce constat est le même concernant les centres de formation de clubs professionnels, lesquels sont absents du territoire. Il est vrai que le soutien financier public au sport-spectacle et des clubs professionnels, dépendants du département et des communes jouent un rôle important en termes de dépenses sportives, et compte tenu des réductions des budgets publics il est de plus en plus difficile pour les collectivités de maintenir un niveau de soutien financier public sur les évènements sportifs.

Concernant les équipements sportifs, en revanche, les collectivités locales réalisent d'importants investissements qui garantissent au territoire un excellent niveau d'équipement sportif supérieur à la moyenne régionale. Ce taux exceptionnel d'équipements sportifs est dû pour une large part à la présence de sites de sport nature et cache quelques fois des phénomènes de vétusté, d'éloignement géographique et d'inaccessibilité aux publics handicapés. La seule faiblesse du territoire concernant ses équipements sportifs concerne la part des équipements avec tribune dont la part a légèrement diminuée entre 2016 et 2017 passant de 4.7% à 4.5% et laquelle reste inférieure à la moyenne régionale (6.3% en 2017).

Le département de l'Ariège se caractérise par une très forte sur-représentation des équipements liés aux sports de nature dont le ski qui prouve qu'il a su tirer parti des sites de pratique qu'offre la ruralité. En revanche, l'on observe une faible sous-représentation d'autres installations parmi lesquelles les courts de tennis, les terrains de grands jeux ou les salles multi-sports. Enfin, il convient de noter une forte sous-représentation des sites d'activités aquatiques et nautiques, des équipements équestres, des salles ou terrains spécialisés, des équipements d'athlétisme, parcours de golf, skate-park et vélo freestyle. Une étude plus précise par EPCI permettrait de mieux géolocaliser les besoins en équipements sportifs.

A noter que seuls 17.3% des équipements sportifs sont accessibles en transport en commun en 2017 contre 33.6% en moyenne en Région Occitanie. Et seuls 35.1% sont accessibles aux personnes à

mobilité réduite contre 46.7% en moyenne en Région Occitanie, en 2017. En revanche, le territoire dispose d'un potentiel d'hébergements associés aux équipements sportifs supérieur de 1.3 points à la moyenne régionale venant compenser pour partir les difficultés d'accès en transport en commun.

Concernant l'économie du sport, ce dernier pèse un poids économique considérable et croissant en termes de chiffres d'affaires, d'emplois et de structures (privées et publiques) concernées. Il représente entre 1.5% et 2% du Produit Intérieur Brut, une croissance qui ne s'est pas démentie depuis les années 70 (0.5% PIB), soit 36.9 milliards d'euros en 2014. La dépense sportive nationale dépend à 52% de la sphère privée. Cette part est en croissance : +3.9% des dépenses sportives proviennent des ménages et +8% des dépenses sportives proviennent des entreprises. En revanche, la part de la dépense sportive nationale liée aux collectivités locales ne cesse de diminuer. Le sport résiste donc à la crise et apparaît comme un secteur très dynamique au regard de son taux de croissance mais surtout comparé aux autres marchés de biens de consommation.

La part de la dépense sportive publique locale est en diminution au plan régional et national mais il serait intéressant de vérifier cette tendance sur les territoires du PETR. En tous les cas, le sport reste un facteur d'attractivité du territoire : il est un vecteur de communication autour des valeurs du territoire, il en améliore sa notoriété, il embellit son image, il permet l'identification de sa population, et contribue à maintenir des emplois dans la sphère privée. Enfin, le potentiel d'entraînement du spectacle sportif et ses enjeux économiques et sociaux en font une dimension importante d'un projet de territoire. A ce jour, seule l'Ariégeoise constitue un évènement sportif sur notre territoire, au sens de la Région Occitanie, alors que de nombreuses opportunités existent à travers les manifestations sportives amateurs à l'échelle d'un quartier ou d'un village ; les manifestations sportives scolaires à travers l'UNSS pour valoriser les jeunes talents ; les manifestations sportives de qualification : compétitions locales, départementales, régionales, nationales internationales ; les stages d'entraînements sportifs professionnels.

A noter que dans le cadre des JO 2024, les territoires ont été invités à se positionner pour devenir terres d'accueil. 5 communes ont été labellisées « Terres de Jeux 2024 » et deux communes, Foix et Ax-les-Thermes, retenues comme centre d'entraînement respectivement du canoë-kayak et du tennis. Foix s'est également portée candidate pour accueillir les championnats du monde de canoë-kayak. Elle accueille par ailleurs régulièrement des étapes du Tour de France.

En 2023, se tiendront les championnats du monde de Rugby en France dans un contexte très favorable pour l'équipe de France qui se situe fréquemment en finale des grands tournois. L'Occitanie est une terre de rugby. Il s'agit d'une pratique sportive très ancrée localement, précisément dans les territoires ruraux, et autour de laquelle se développent des valeurs et des pratiques de cohésion sociale fortes. Il y'aura donc un enjeu à saisir dans les années à venir pour soutenir les clubs qui souhaiteront s'engager dans la préparation et l'animation des championnats du monde en France et se saisir de cette opportunité pour générer un renouveau de leurs pratiques et de leurs adhérents.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Territoire sportif avec un très bon niveau d'équipements			
Des sportifs espoirs de très haut-niveau			
Développement du sport de plein air, détente, bien-être, & ludique			
Développement de sections sportives et autres formations professionnelles dans le domaine du sport			
L'inclusion sociale des jeunes par le sport			
L'accessibilité des équipements sportifs pour les jeunes, les personnes en situation de précarité et les personnes handicapées			
Structuration d'une économie locale du sport autour du sport-spectacle professionnel et amateur			
Développement d'une politique d'accueil des professionnels de haut-niveau			
L'absence d'un observatoire des métiers du sport			
La motivation moins forte pour le sport-compétition, le sport-performance			
Le faible taux de pratique licenciée des jeunes			
La démobilisation de l'engagement bénévole			
Des équipements sportifs parfois vétustes, éloignés géographiquement et non desservis par un système de transport, inadaptés aux publics handicapés			

2.9.3 Actions éducatives : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes un enjeu majeur dans un contexte d'aggravation des situations d'isolement, de précarité et de grande vulnérabilité

« Le schéma retient deux vecteurs d'amélioration de l'action de prévention sur le département :

- les modes d'accueil de la petite enfance ;
- les actions de soutien à la parentalité ;

Concernant les modes d'accueil on constate globalement une bonne couverture territoriale, même si certains territoires sont peu ou pas pourvus en accueils collectifs. des projets sont en cours et l'accueil individuel chez les assistantes maternelles bien développé sur l'ensemble du département permet de compenser en partie l'absence d'accueil collectif. Par ailleurs, les relais assistantes maternelles impulsent une bonne dynamique sur les lieux où ils sont implantés et où l'accueil collectif n'est pas présent.

Les actions de soutien à la parentalité ont connu un essor. Les projets de soutien à la parentalité se sont développés et diversifiés. Ils prennent des formes différentes, sont portés par des institutions ou des associations.

Il s'agit de maintenir l'offre de soutien à la fonction parentale, d'en améliorer l'accessibilité, de renforcer la connaissance par les professionnels de l'ensemble des réponses possibles, de rendre plus lisible la complémentarité des offres, de favoriser la mise en réseau et les relais.

(…)

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une problématique forte en France. L'accès au logement, à des ressources permettant l'autonomie, l'accès à l'emploi, à la santé sont des enjeux de politique publique particulièrement importants, d'autant plus dans un contexte où le taux de pauvreté des jeunes est élevé et même croissant depuis le début des années 90.

Le temps de la jeunesse est un temps de construction en même temps qu'un moment de fragilité. « Le moment de passage de l'adolescence à l'âge adulte est une période cruciale dans le déroulement de la vie. C'est un temps particulièrement riche en évènements, en choix, en processus d'actualisation des orientations préalables (…). Les jeunes éprouvent des mutations biographiques conjuguées qui ne connaissent pas d'équivalent plus tard dans leur vie (…). Le départ du foyer d'origine, le choix d'une filière d'études, l'entrée dans la vie active et l'insertion professionnelle, les expériences affectives et la recherche d'un conjoint, la mise en ménage, l'installation dans un domicile, la décision de procréation et la décision de la charge familiale…constituent des étapes concentrées sur quelques années, avec une densité que l'on retrouve peu dans la suite des trajectoires personnelles. On sait également que ces étapes sont déterminantes pour les modes de sociabilité » La construction de l'insertion socio-professionnelle des jeunes à l'épreuve du temps. Une étude longitudinale, CNRS, MRSH Caen, Université de Caen, 2002.

L'accompagnement des jeunes à la préparation de leur autonomie et de leur insertion professionnelle est une compétence partagée par une multitude d'acteurs. Acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires, de l'emploi sont concernés et doivent pouvoir mobiliser de concert leurs compétences respectives. (…)

La proximité, la capacité à aller vers les jeunes et particulièrement ceux en situation de fragilité, la capacité à construire les relais et les articulations entre les différents acteurs compétents, à se mettre autour de la table pour construire des stratégies communes et définir des processus d'accompagnement sont autant de dimensions nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes.

(…)

Sur le département de l'Ariège, la diversification des modes d'accueil est un enjeu important. Les prises en charge présentent peu d'alternatives entre actions éducatives à domicile, ou placement en MECS ou en famille d'accueil, les autres possibilités se résument à de l'accueil séquentiel, qui reste cependant peu pratiqué. Les possibilités d'accueil en structure non traditionnelle se sont même réduites ces dernières années.

L'accueil de certains publics spécifiques peut par ailleurs poser problèmes. L'accueil des enfants à prise en charge complexe n'est pas toujours assuré dans des conditions suffisantes, notamment parce que la coordination entre les acteurs de l'accueil (ASE, justice, établissements, familles d'accueil) et le secteur thérapeutique est insuffisamment installée. Le manque d'accueil adapté des mineurs isolés entraîne la saturation du foyer départemental, ce qui a des conséquences sur ses possibilités d'accueil d'urgence. Les possibilités d'accueil mères-enfants sont insuffisantes sur certaines zones. »

Schéma départemental de l'enfance et de la famille de l'Ariège 2011-2015

En 2020 et 2021, les EPCI ont signé avec la CAF de l'Ariège leurs conventions territoriales globalisées mais ces documents n'ont pas été partagés au moment de la rédaction du projet de territoire.

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Les actions de soutien à la parentalité			
La coordination des acteurs en faveur de l'accompagnement des jeunes			
Le nombre de jeunes non insérés, sans emploi ni formation (NEET)			
L'absence de prises en charge alternatives			
Le manque d'accueil adaptés pour les mineurs isolés			

2.9.4 Culture : soutenir la création et l'inclusion des publics à travers des actions de médiation culturelle décentralisées et partenariales

Il n'existe pas à l'échelle des territoires de stratégies territoriales globalisées pour le développement de l'action culturelle. Des schémas spécifiques peuvent cependant apparaître pour la lecture publique, les arts plastiques, les arts vivants… Mais faute de temps, nous n'avons pu ni les recenser, ni les consulter. Nous nous appuierons donc sur le schéma départemental de l'amélioration d'accessibilité des services au public de l'Ariège | Plan d'actions et plan de développement de la mutualisation 2018-2024, lequel s'est intéressé à cette thématique sous l'angle de la culture et du sport récréatifs.

« Le département de l'Ariège est globalement bien couvert par l'offre culturelle et sportive proposée. Cependant, certaines zones et certains domaines restent faiblement représentés. Marqué par une ruralité forte et un relief contraignant, le territoire connaît naturellement un effet de concentration des équipements des services récréatifs, notamment ceux dits « supérieurs », sur les pôles urbains (Saint-Girons, Foix, Pamiers) et dans la vallée de l'Ariège. En effet, si le territoire est plutôt bien doté en petits équipements et si des efforts ont été menés fur la montée en gamme de certains équipements, ils doivent être poursuivis pour maintenir le niveau d'offre et la qualité des équipements et répondre aux attentes d'usagers de plus en plus exigeants, l'offre récréative étant un vecteur d'attractivité des territoires. »

Schéma départemental de l'amélioration d'accessibilité des services au public de l'Ariège | Plan d'actions et plan de développement de la mutualisation 2018-2024

TENDANCES	à poursuivre	à accélérer	à inverser
Les actions de développement culturel			
Les actions de médiation culturelle			
Les actions de décentralisation culturelle			
L'éducation artistique et culturelle			
Le soutien à la création			
Le soutien à la diffusion			
La mutualisation des équipements			
La création de lieux de partage, de convivialité, de controverses culturelles			
L'absence de publics en situation de précarité			

Bilan intermédiaire

La cohésion sociale des territoires est un des enjeux majeurs du développement territorial. Depuis les années 1990, soit depuis plus de 30 ans, les indicateurs d'inégalités sociales ne cessent de progresser révélant des difficultés pour les pouvoirs publics d'imaginer de nouvelles formes d'accompagnement adaptées aux nouvelles problématiques d'insertion sociale rencontrées. Mais cette situation révèle également des difficultés de moyens face à l'augmentation des besoins. Au-delà des actions proprement dites d'insertion sociale et d'emploi, de logement, il existe des actions de support indispensables à la réussite des stratégies d'insertion sociale. Il s'agit des politiques publiques liées à la santé, au sport, à l'éducation et à la culture.

La réussite des enjeux de la transition écologique dépend très fortement du changement des comportements et des pratiques de tous les habitants, et donc du partage d'une culture commune autour de la préservation du vivant. Il est donc indispensable d'avoir une politique d'inclusion sociale exemplaire capable de fédérer l'ensemble des citoyens autour d'enjeux de développement territorial communs.

Or, la situation actuelle appelle des efforts considérables pour inverser une tendance forte malheureusement désormais ancrée : la grande vulnérabilité des jeunes. Ce constat oblige à centrer les actions sociales prioritairement en faveur de ce public cible. Répondre aux besoins des jeunes permettra de mieux les insérés et de mieux partager avec eux une culture commune de la transition écologique indispensable à son développement. Concrètement, les actions en matière de santé, d'éducation, d'insertion, de sport et de culture se doivent d'être réfléchies, concertées, animées par et pour les jeunes.

ENJEUX

1. Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
2. Faire du sport un vecteur de l'économie locale et un outil d'inclusion sociale
3. Développer des actions éducatives favorisant l'inclusion sociale et la participation des jeunes dans la société
4. Penser le développement culturel comme vecteur d'inclusion sociale et de partage de valeurs autour d'un avenir commun

COMMUNAUTES DES COMMUNES	Territoires les plus concernés par la vulnérabilité de la jeunesse	Territoires les plus concernés par la vulnérabilité de la vieillesse
CC Pays d'Olmes		
CC Arize-Lèze		
CC Pays de Mirepoix		
CC Portes Ariège Pyrénées		
CA Pays Foix Varilhes		
CC Haute-Ariège		
CC Pays de Tarascon		

QUELLES COOPERATIONS TERRITORIALES ?

La jeunesse apparaît au cœur des politiques sociales actuelles et à venir. L'enjeu de l'insertion des jeunes est très fort et les actions en matière de santé, de sport, d'éducation et de culture sont en ce sens fondamentales. Pourtant, il existe peu de connaissances, d'études, d'expérimentations et de schémas directeurs territoriaux sur ces thématiques croisées. Une analyse approfondie permettant de déboucher sur un plan territorial en faveur de la jeunesse pourrait constituer un premier point de départ à une coopération territoriale en matière d'inclusion sociale transversale (santé-sport-éducation-culture).

3. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION

3.1. PREAMBULE

La stratégie du projet de territoire 2015-2021 « Bien vivre et bien accueillir sur le territoire du PETR de l'Ariège » a été élaborée selon une logique de mutualisation et de partage des enjeux et stratégies des EPCI composant le PETR. L'objectif principal était de permettre à l'ensemble des territoires de bénéficier des aides financières et d'en faciliter l'obtention pour réaliser leurs projets d'investissements avec le maximum de subventions.

Pour la période 2021-2027, cet objectif demeure mais il est attendu de la part des financeurs, l'Etat, la Région, L'Europe, que les territoires aillent plus loin et s'inscrivent pleinement dans la transition écologique.

Le pacte vert européen et les Objectifs de Développement Durable inscrits dans l'Agenda 2030 de l'ONU (ODD 2030) [voir ci-après-] offrent une réponse à cette question.

En effet, les enjeux pour les territoires d'Ariège sont ceux posés à l'échelle internationale, car il ne peut y avoir une réponse purement locale à un déséquilibre climatique et environnemental mondial.

Ces enjeux sont aujourd'hui déclinés dans l'ensemble des documents d'orientations stratégiques et des dispositifs de financement à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le cadre de la contractualisation des politiques territoriales pour la période 2021-2027 est donc en train de se dessiner à l'aune des enjeux définis dans le pacte vert, dans les ODD 2030 et dans l'agenda rural français qui en est la déclinaison stratégique au niveau national.

Les critères de sélection des projets vont évoluer pour mieux tenir compte des défis de la transition. Désormais les projets de développement territoriaux devront répondre :

- de la transition énergétique
- de la transition numérique
- de la transition économique et financière
- de la transition politique et citoyenne
- de la transition démographique et sociale
- e la transition territoriale et écologique

Plus concrètement, les territoires seront attendus sur les questions transversales de :

- la protection de l'environnement
- de l'inclusion sociale
- de la participation citoyenne
- des usages du numérique
- de la coopération territoriale

Dans ce contexte, la révision du projet de territoire nous invite à réfléchir à la manière d'intégrer les enjeux du pacte vert européen et des Accords de Paris au niveau des stratégies territoriales locales.

Comment traduire ces orientations stratégiques en actions concrètes, résultats et impacts attendus sur les territoires ?

C'est à cette question que le PETR à travers la révision de son projet de territoire, et en coordination avec les autres territoires de projet supra-communautaires comme le PNR et le SCOT, a souhaité apporter une réponse. A travers les ateliers de concertation, il s'agissait d'offrir un espace de réflexion, d'échanges et de co-construction afin de repenser notre stratégie de développement territorial en faveur d'un développement mieux intégré. Quelle place pour les questions politiques de la vie, de la santé, de l'alimentation, de l'avenir du vivant, de l'environnement dans notre stratégie territoriale ?

3.1.2 Agriculture & alimentation : poursuivre la tendance actuelle vers les nouveaux modes de consommation orientés sur le « manger local »

Autonomie alimentaire	Atteindre la souveraineté alimentaire : objectif bientôt atteint ? Villes autonomes
Agriculture biologique	Cultures diversifiées en bio Agriculture raisonnée et bio Développer la permaculture Aller vers des labels de qualité Favoriser les nouveaux modes de culture
Distribution	Organiser un maillage urbain des commerces locaux Mettre fin aux supermarchés Promouvoir la distribution locale et bio
Social	Pour une alimentation de qualité pour tous
Foncier	Requalifier des espaces agricoles en friches

3.1.3 Environnement & changement climatique : inverser les tendances de sur-consommation énergétique

EAU	Préserver notre ressource en eau Faire de l'eau un bien commun universel

	Lutter contre la dégradation des milieux aquatiques
Sobriété énergétique	Atteindre la sobriété énergétique : • baisse de la consommation • 95% des habitats sont économes Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des habitats anciens
Autonomie énergétique	Atteindre l'autonomie énergétique Promouvoir la solidarité territoriale urbain-rural Favoriser le mix énergétique (énergies renouvelables)
Déchets	Traiter tous les déchets verts in situ
Ecosystèmes naturels	Préserver les écosystèmes naturels Préserver des inondations et des glissements de terrain Faire des villes vertes
Social	Anticiper les phénomènes de migrations climatiques

3.1.4 Education/Formation : c'est la base de tous les changements

Métiers verts	Développer les formations vers les nouveaux métiers verts : à la base du changement
Innovation pédagogique	Vers de nouvelles formations professionnelles Développer de nouvelles méthodes de formation
Culture	Faciliter l'accessibilité de tous à la culture en milieu rural
Services	Améliorer la qualité des services et la qualité de vie
Université	Renforcer l'attractivité du pôle universitaire de Foix et accueillir de nouvelles formations

Coopération territoriale	Mettre en place un regroupement pédagogique innovant et réfléchi à l'échelle des territoires Mettre en place des formations adaptées aux besoins des entreprises Développer les partenariats entre les centres de formation et les entreprises

3.1.5 Social : une vie digne pour tous

Lutte contre la pauvreté	Mise en place d'un revenu universel mondial – un revenu digne pour tous
Lutte contre les déserts médicaux	Lutte contre les déserts médicaux Favoriser un maillage médical territorial de qualité Pour une couverture santé universelle
Habitat	Développer de nouvelles formes d'habitats Donner un logement digne pour tous
Travail	Diminuer le temps de travail Favoriser le travail à distance
Personnes âgées	Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées Mener des expérimentations en faveur du logement des seniors Diversifier les hébergements pour les personnes âgées Mettre en place des formations d'aide à la personne
Inclusion	Favoriser l'utilité sociale de tous

3.1.6 Mobilités : inverser la tendance au profit des mobilités douces

Mobilités douces	D'ici à 2027, atteindre l'objectif suivant : 80% des trajets de moins de 5 km sont réalisés en mobilité douce Développer les mobilités actives
Inclusion	Mettre en place des dispositifs mobilité & inclusion
Mobilités vertes	Développer les véhicules hydrogènes Développer les frets ferrés et diminuer le trafic routier (-50%)
Communication	Mieux informer sur l'offre locale de mobilités
Mobilités collectives	Développer le covoiturage (+300 aires de covoiturage)

3.1.7 Economie : encourager l'essor du tourisme de nature

Accueillir de nouvelles populations touristiques

100% Pacte vert européen
100% Lien social

100% Agenda 2030 - ODD
100% Accord de Paris

Transition énergétique

Transition numérique

Transition économique et financière

Transition politique & citoyenne

Transition démographique & sociale

Transition territoriale & écologique

4. LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL A HORIZON 2027

ENJEUX		
1. AMENAGER L'ESPACE PUBLIC DE MANIÈRE ECO-RESPONSABLE EN METTANT AU CŒUR LES MOBILITES DURABLES		
1.1	**Repenser les manières d'habiter la ville: viser des formes urbaines différentes**	
	1.1.1	Penser la diversification de l'habitat sous des formes plus économes de foncier *(densification, requalification, réinvestissement)*
	1.1.2	Accompagner les propriétaires via un plan d'aide spécifique
	1.1.3	Redynamiser les centres-anciens et favoriser l'accueil de nouveaux habitants notamments les ménages familiaux
	1.1.4	Réhabiliter les bâtis des centre-anciens et y diversifier l'offre
	1.1.5	Soutenir la production de logements notamment à travers la remobilisation du parc vacant
	1.1.6	Dessiner des lisières urbaines de qualité
	1.1.7	Intégrer les constructions dans le paysage
	1.1.8	Requalifier les entrées et traversées de villes
	1.1.9	Intégrer dans le paysage les éventuels projets d'énergies renouvelables
	1.1.10	Optimiser la desserte des équipements publics existants
1.2	**Aménager les espaces publics de manière durable et éco-responsable**	
	1.2.1	Valoriser voire réaménager les espaces publics *(locaux associatifs, tiers-lieux, jardins partagés, parcs de jeux, aires de pique-nique…)*
	1.2.2	Aménager les centres-bourgs afin de faciliter les mobilités actives *(charte d'aménagement des espaces de stationnement, aménagements continus et sécurisés des voies cyclables…)*
	1.2.3	Végétaliser les espaces publics notamment les plus densifiés
	1.2.4	Se réapproprier progressivement les friches industrielles grâce à des projets d'aménagement et de programmation précis
1.3	**Repenser les mobilités du quotidien aux différentes échelles de vie** *(quartiers, bassins de vie, bassins d'emploi)*	
	1.3.1	**Développer les mobilités douces et actives sur le territoire** *(aménagement d'espaces cyclables continus et sécurisés, mise en place d'une offre de stationnement pour vélos adaptée et sécurisée, création d'un maillage piétonnier et cyclable, offre de services dédiés au vélo..* ***SCOT:*** *Mettre en œuvre des schémas directeurs modes actifs au sein de chaque pôle urbain)*
	1.3.2	**Développer les transports en commun** *(partager les réflexions sur les prises de compétence intercommunale "transport", étudier les extensions des navettes urbaines, étudier les connexions transports collectifs/gares, aménager des pôles multi-modaux, proposer une offre adaptée aux publics isolés…* ***SCOT:*** *Etendre les dessertes des navettes communales à l'échelle intercommunale pour un maillage progressif + Aménager des points d'interconnexions entre les offres de mobilité en s'appuyant sur les Pôles d'Echanges Multimodaux)*
	1.3.3	**Organiser le stationnement et la circulation** *(Harmoniser la règlementation des parkings, articuler le plan de circualtion avec l'offre de stationnement, affirmer la vocation des voies, développer des zones de circulation apaisée…)*
	1.3.4	**Pallier l'éloignement du territoire en répondant aux besoins des habitants en matière d'équipements**
	1.3.5	**Développer les nouvelles mobilités** *(mobilités écologiques, aires de covoiturage, plateformes de covoiturage, itinérances de services & non mobilités…* ***SCOT:*** *Favoriser le déploiement du covoiturage organisé et/ou participatif - Accompagner le développement et l'usage de voitures moins polluantes par l'expérimentation - Inciter les pratiques d'intermodalité voiture-transport en commun-modes actifs*
	1.3.6	**Diminuer les pollutions et favoriser le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage… dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte** *(Foix, Pamiers, Saverdun, Lavelanet)*

ENJEUX		
2. PRESERVER NOTRE CAPITAL NATUREL AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LA RESSOURCE EN EAU		
2.1	**Protéger, partager et gérer de manière durable la ressource en eau**	
	2.1.1	Protéger et valoriser les captages
	2.1.5	Gérer et distribuer une eau de qualité
	2.1.6	Préserver la qualité des rivières
	2.1.7	Mettre en place un programme de restauration et d'entretien des berges
	2.1.8	Concevoir des outils de communication, de conseil, d'expertises et d'aides aux collectivités
2.2	**Améliorer la connaissance et l'expertise scientifique sur les espèces et les espaces naturels**	
	2.2.1	Réalisation, mobilisation et promotion des inventaires naturalistes par le montage et la participation à des projets communs d'atlas et de sciences participatives avec en point de mire l'organisation de rencontres naturalistes et la diffusion de cette connaissance
	A2.1	Atlas de la biodiversité de la CCPAP (Améliorer les connaissances sur les cortèges d'espèces présents dans les biotopes de plaine et coteaux agricoles peu étudiés à ce jour. Elle permettra d'apporter des informations sur les espèces présentes en plaine et coteaux agricoles et d'évaluer la potentielle différence de biotope et biocénose entre les milieux étudiés.)
	A2.2	Atlas de la biodiversité de la CCPAP (Améliorer les connaissances de l'impact de la pollution lumineuse sur les chauvesouris et insectes utilisant les corridors écologiques à proximité de milieux agricoles - synthèse cartographique des enjeux de biodiversité du territoire étudié ainsi qu'une cartographie des occupations du sol)
	A2.3	Atlas de la biodiversité de la CCPO (Améliorer les connaissances sur la vallée historiquement impactée par l'industrie du textile mais également depuis la station des Monts d'Olmes, source du Touyre - Inventaires scientifiques)
	2.2.2	Poursuite et développement de programmes de recherche appliquée autour de la question du changement climatique et de la transition écologique
	2.2.3	Vulgarisation et sensibilisation aux enjeux de connaissances naturalistes
	2.2.4	Mobiliser les connaissances sur les services rendus à la nature *(analyse de la fonctionnalité des milieux)*
	2.2.5	Appropriation par l'action et la découverte de terrain
2.3	**Préserver durablement les espaces naturels remarquables et ordinaires**	
	2.3.1	Protéger les habitats naturels et remarquables
	2.3.2	Protéger et conforter les trames vertes et bleues
	2.3.3	Adapter la gestion des espaces remarquables aux espaces "ordinaires"
	2.3.4	Déploiement d'une stratégie opérationnelle et partenariale en faveur de la gestion des milieux naturels
	A2.4	Atlas de la biodiversité de la CCPO *(faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagements du territoire via la création d'outils d'aide à la décision pour les élus et prise en compte de la biodiversité par les citoyens sur la vallée du Touyre)*
	2.3.5	Stratégie d'acquisition foncière en faveur de la continuité écologique et du maintien de réserves de biodiversité
2.4	**Favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux par l'implication citoyenne**	
	2.4.1	Favoriser la découverte des zones à forts enjeux écologiques
	2.4.2	Consolidation de l'implication citoyenne dans la gestion et la veille environnementale des sites
	2.4.3	Sensibilisation et formation des acteurs du territoire et du public pour l'intégration de la biodiversité
	A2.5	Atlas de la biodiversité de la CCPAP *(Intégrer la population au projet au travers d'inventaires participatifs et d'animations/festiva*
	A2.6	Atlas de la biodiversité de la CCPAP *(Former, et sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire (employé·e·s communaux, socio-professionnels dont les agriculteurs/trices, techniciens, élu·e·s) à aux percevoir les enjeux liés à la biodiversité présente ou potentiellement présente sur le territoire)*
	A2.7	Atlas de la biodiversité de la CCPO *(sensibiliser et mobiliser les citoyens, élus et acteurs socio-économiques du territoire à travers un programmed'animations « Sensations Pays d'Olmes » dans un volet spécifique « Nature »)*
	A2.8	Promouvoir l'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants… dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte *(Foix, Pamiers, Saverdun, Lavelanet)* et territoires du SCOT engagés dans la trame verte et bleue

ENJEUX		
3. DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE		
3.1	**Développer les productions d'énergies renouvelables et locales**	
	3.1.1	S'engager dans des filières, des technologies innovantes et d'avenir en matière de production d'énergies et de leur gestion pour les collectivités et leur groupement
	3.1.2	Mettre en place des expérimentations de valorisation énergétique, de programmes de développement de ressources complémentaires et de mise en place de filières de récupération (valorisation énergétique des eaux usées, boues de STEP, biogaz, valorisation des déchets alimentaires de cantines etc.
	3.1.3	Soutenir les filières d'énergies renouvelables existantes (solaire, bois-énergie, hydroélectricité)
	3.1.4	Amorcer le développement de nouvelles filières d'énergies renouvelables respectueuses des équilibres écologiques et paysagers (méthanisation, éolien)
	3.1.5	Sensibiliser et former à l'émergence des énergies renouvelable
	3.1.6	Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens et coopératifs
3.2	**Promouvoir la sobriété énergétique**	
	3.2.1	Mettre en place une Plateforme Territoriale Partenariale de la Rénovation Energétique (PTPRE)des Bâtiments
	3.2.2	Créer un Observatoire partenarial de la Rénovation Energétique
	3.2.3	Rendre exemplaire le patrimoine public local en matière d'énergies et d'adaptation au changement climatique
	3.2.4	Favoriser la montée en compétences des élus et agents des collectivités et leur groupement
	3.2.5	Identifier des éco-référents pour sensibiliser et former les usagers des bâtiments publics aux écogestes
	3.2.6	Renforcer l'amélioration énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique
	3.2.7	Encourager l'éco-construction
3.3	**Soutenir les territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique - Territoires à Energies positives pour la croissance verte** *(Pamiers, Saverdun, Foix, Lavelanet)* **et territoires du SCOT engagés dans la Trame Verte et Bleue**	
	3.3.1	Réduire la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure…
	3.3.2	Développer les énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur…
	3.3.3	Lutter contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et la diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires….

ENJEUX	
4. FAVORISER DE NOUVELLES SOLIDARITES POUR UNE TRANSITION PLUS JUSTE	
4.1 Proposer des solutions d'habitat adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques	
4.1.1	Lutter contre l'habitat indigne
4.1.2	Améliorer l'accès au logement social et équilibrer le peuplement à l'échelle du PETR
4.1.3	Proposer des solutions d'habitat variées et adaptées aux personnes âgées et aux personnes handicapées
4.1.4	Proposer des solutions d'habitat aux saisonniers *(Ex: Maison des saisonniers)*
4.1.5	Renforcer et améliorer l'offre de logements à destination des jeunes
4.1.6	Identifier les besoins et accompagner la sédentarisation des gens du voyage
4.1.7	Favoriser le développement d'une offre d'hébergement ou d'habitat adapté à destination des personnes les plus vulnérables
4.2 Proposer de nouvelles solutions d'insertion	
4.2.1	Renforcer l'accompagnement des personnes non insérées notamment par l'IAE
4.2.2	Généraliser une clause d'insertion dans les marchés publics
4.2.3	Valoriser le bénévolat et l'engagement citoyen
4.2.4	Expérimenter des dispositifs favorisant les travaux utiles localement et l'insertion
4.3 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	
4.3.1	Expérimenter des dispositifs de lutte contre les déserts médicaux notamment dans le cadre de coopérations territoriales
4.3.2	Structurer un réseau territorial des maisons de santé (pluriprofessionnelles, santé et sport)
4.3.3	Faciliter le déploiement des maisons sport-santé
4.3.4	Accompagner et faciliter l'installation des professionnels de santé
4.4 Faire du sport un outil d'inclusion sociale	
4.4.1	Organiser un maillage territorial des équipements sportifs, des clubs et des publics
4.4.2	Améliorer les équipements sportifs, organiser et sécuriser leur utilisation autonome
4.4.3	Soutenir l'engagement bénévole
4.4.4	Encourager le développement de formations autour des métiers du sport
4.5 Développer des actions éducatives favorisant l'inclusion et la participation des jeunes dans la société	
4.5.1	Aménager des lieux de proximité, de convivialité, de partage, de partenariat et d'incubation de projets réalisés par et/ou pour les jeunes [Tiers-lieux jeunesse]
4.5.2	Soutenir les actions d'accompagnement, d'écoute et de soutien à la parentalité et à la jeunesse
4.5.3	Encourager et faciliter la participation citoyenne des jeunes notamment à travers un projet de territoire des jeunes
4.5.4	Développer le maillage en accueil collectif au regard des dynamiques démographiques et développer les multi-accueils afin que les territoires enclavés puissent accéder à une offre de garde de proximité
4.5.5	Soutenir les actions d'accompagnement à la petite enfance et à la parentalité
4.5.6	Garantir un réseau équilibré de structures scolaires en lien avec les conventions de ruralité
4.5.7	Soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation
4.6 Culture : soutenir la création et l'inclusion des publics à travers des actions de médiation culturelle décentralisées et partenariales	
4.6.1	Soutenir les actions de création, de médiation et de diffusion culturelles
4.6.2	Faciliter la décentralisation de l'action culturelle
4.6.3	Soutenir l'éducation culturelle et artistique

ENJEUX	
5. COORDONNER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE LOCALE & DURABLE	
5.1	**Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales**
5.1.1	Développer et soutenir de nouveaux réseaux de distribution
5.1.2	Proposer plus de produits locaux et bio dans la restauration collective
5.1.3	Initier les jeunes au bien manger
5.1.4	Valoriser et former les jeunes aux métiers de demain en agriculture, agroalimentaire et restauration
5.1.5	Lutter contre le gaspillage alimentaire
5.1.6	Accompagner les initiatives citoyennes en faveur d'une alimentation durable
5.1.7	Favoriser le développement d'épiceries sociales, solidaires et des initiatives d'accompagnement permettant à tous d'accéder une alimentation de qualité
5.1.8	Créer une marque territoriale
5.1.9	Soutenir les collectivités dans la création d'espaces nourriciers partagés (jardins, incroyables comestibles...)
5.2	**Structurer des filières alimentaires durables**
5.2.1	Filière maraîchage
5.2.2	Filière matériaux bio-sourcés
5.2.3	Filière viande et légumineuse
5.2.4	Filière viande et légumineuse
5.2.5	Contribuer au développement de filières équitables et solidaires
5.2.6	Développer le potentiel de l'agriculture de montagne
5.3	**Assurer la pérennité des exploitations, via la sécurisation du foncier, l'innovation dans la transition écologique, et la sécurisation des revenus**
5.3.1	Soutenir l'activité agricole et pastorale et notamment les exploitations dites familiales
5.3.2	Sensibiliser les communes à la préservation des terres agricoles
5.3.3	Protéger, valoriser et faciliter la mise à disposition d'un foncier agricole de qualité
5.3.4	Encourager l'innoovation, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et la diversification des cultures
5.3.5	Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique (irrigation, énergies renouvelables, réduction des intrants, mise en place de nouvelles pratiques...)
5.3.6	Sécuriser les revenus des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques et qui renforce la résilience des exploitations
5.4	**Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs**
5.4.1	Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs grâce à une politique d'installation concertée au niveau local et européen
5.4.2	Repérer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs susceptibles de transmettre leur exploitation
5.4.3	Favoriser l'accès au foncier des jeunes agriculteurs
5.5	**Réussir un projet alimentaire territorial fédérateur en faveur d'une alimentation locale durable, de qualité et inclusive**
5.5.1	Fédérer les acteurs de la production alimentaire autour de solutions locales sur les enjeux du foncier, des reprises-transmission, de la transformation
5.5.2	Fédérer les acteurs de la consommation alimentaire autour de solutions locales pour lutter contre la précarité alimentaire, le gaspillage alimentaire, pour préserver la santé, pour aménager des lieux de consommation de proximité, pour répondre aux nouveaux comportements alimentaires
5.5.3	Fédérer les acteurs de la distribution alimentaire autour de solutions locales sur les enjeux de la restauration collective, des commerces alimentaires, des circuits courts

ENJEUX		
6. PARTICIPER A L'EMERGENCE D'UNE ECONOMIE LOCALE & DURABLE		
6.1 Poursuivre la structuration territoriale de l'immobilier d'entreprises		
	6.1.1	Dynamiser les ZAE existantes et conforter les pôles d'activité existants
	6.1.2	Affirmer la place de l'offre en circuit-courts sur le territoire et l'inscrire dans une stratégie commerciale globale du territoire
	6.1.3	Mettre en place des services dédiés aux salariés des entreprises
	6.1.4	Renforcer les partenariats et l'innovation
6.2 Développer un tourisme vert, résilient et durable		
	6.2.1	Miser sur l'agri-tourisme pour le développement du territoire
	6.2.2	Développer une offre d'hébergement touristique éco-responsable complémentaire de l'existant
	6.2.3	Aménager des aires d'accueil pour les camping-car
	6.2.4	Mettre en place de nouvelles activités pour repenser le positionnement des domaines skiables
	6.2.5	Promouvoir les sites emblématiques
	6.2.6	Développer un tourisme de montagne résilient et durable en lien avec le plan Avenir Montagnes
	6.2.7	Renforcer le tourisme sportif dans son rôle de vecteur de l'économie locale
	A6.2.1	Organiser des évènements sportifs fédérateurs et inclusifs
	A6.2.2	Encourager le développement de formations autour des métiers du sport
	A6.2.3	Réfléchir au développement du sport-performance et à l'accueil de centres sportifs de haut-niveau
6.3 Territoires d'industrie: attirer, innover, recruter, simplifier		
	6.4.1	Accentuer la promotion, la notoriété et l'attractivité du territoire au travers d'un marketing territorial adapté, basé sur le « label territoire d'industrie » qui visent aussi bien à attirer des nouveaux investisseurs que des nouveaux talents
	6.4.2	Favoriser l'émergence d'un enseignement technique supérieur répondant aux besoins communs des industriels et mettre en place une GPEC territorialisée qui participe à la qualification de la main d'œuvre
	6.4.3	Accompagner les projets structurants qui renforcent les filières du territoire
	6.4.4	Renforcer la requalification des friches industrielles de manière à redynamiser les territoires en mutation
	6.4.5	Expérimenter une offre de mobilité qui prenne en compte les différents modes de transport et qui fédère une majorité d'industriels
6.4 Faire connaître et reconnaître l'Economie sociale et solidaire		
	6.4.1	Développer une commande publique responsable
	6.4.2	Accompagner les entreprises de l'ESS à travers une ingénierie technique et financière
	6.4.3	Intégrer l'ESS dans la communication institutionnelle et faire de l'ESS un marqueur de la politique de marketing territorial
	6.4.4	Appuyer les initiatives de financement participatif
	6.4.5	Co-animer des dynamiques collectives: soutenir les groupements d'employeurs et appuyer la structuration de filières
6.5 Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité		
	6.4.1	Favoriser l'orientation vers les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité et renforcer leur attractivité
	6.4.2	Favoriser la création, le financement et le développement des entreprises artisanales
	6.4.3	Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité dans les tissus urbains, périurbains et ruraux
	6.4.4	Accompagner la transformation numérique et accélérer l'innovation
	6.4.5	Soutenir la filière des métiers d'art et de la création pour l'attractivité et le rayonnement territorial
	6.4.6	Favoriser la transition écologique des artisans et les accompagner vers l'économie circulaire
6.6 Soutenir et encourager le développement territorial de l'économie circulaire		
	6.4.1	EcoExemplarité: réduire les déchets produits au sein des structures publiques du territoire
	6.4.2	Réaliser des actions de fond permettant aux établissements publics ayant compétence gestion des déchets de répondre aux enjeux réglementaires d'aujourd'hui et de demain
	6.4.3	Sensibilisation et accompagnement des gestes de prévention des déchets: participer à la création et à l'entretien d'une culture de la réduction des déchets sur le territoire
	6.4.4	Réduction et séparation des biodéchets: donner les moyens aux usagers de réduire ou séparer les biodéchets produits
	6.4.5	Réduction, réemploi et amélioration du tri des déchets occasionnels: créer des circularités pour les déchets réemployables, améliorer la mise en filière de valorisation des déchets occasionnels et mieux capter les déchets dangereux

ENJEUX	
7. INNOVER DANS NOS FACONS DE FAIRE: LA COOPERATION AU CŒUR DE NOS PRATIQUES	
7.1 Piloter des innovations & expérimentations territoriales en lien avec les thématiques du projet de territoire	
7.1.1	Piloter un projet d'exprimentation territoriale autour de la lutte contre les déserts médicaux
7.1.2	Piloter un projet d'exprimentation territoriale autour du sport
7.1.3	Piloter un projet d'exprimentation territoriale autour de l'habitat participatif & coopératif
7.1.4	Piloter un projet d'innovation territoriale autour de la mise en réseau des Tiers-Lieux ruraux
7.1.5	Piloter un projet d'innovation territoriale sur les enjeux de la souveraineté alimentaire
7.1.6	Piloter un projet d'exprimentation territoriale autour des mobilités itinérantes
7.2 Encourager et accompagner les initiatives citoyennes	
7.2.1	Soutenir & accompagner les collectifs citoyens de territoire (conseils de quartiers, conseils de développement territorial, conseils citoyens…)
7.2.2	Organiser des actions favorisant les stratégies collaboratives et l'implication citoyenne
7.3 Entreprendre des coopérations territoriales multi-niveaux (urbain, transfrontalier, international)	
7.3.1	Favoriser les coopérations entre les territoires ruraux et l'agglomération toulousaine
7.3.2	Encourager et faciliter les coopérations inter-territoriales notamment transfrontalières
7.3.3	Faciliter l'émergence de coopérations décentralisées et de solidarité internationale
7.4 Faciliter le développement et le recours aux nouvelles formes de travail numériques et collaboratives	
7.4.1	Soutenir le développement, la structuration et la mise en réseau des Tiers-Lieux
7.4.2	Poursuivre le déploiement de la fibre optique en territoires enclavés
7.4.3	Accompagner de la nouvelle économie fondée sur l'innovation et la technologie
7.4.4	Accompagner les usages du numérique

ANNEXE n°1 - BIBLIOGRAPHIE

Etudes stratégiques territoriales

Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes

- Projet de territoire, mars 2021
- Stratégie Contrat Territorial Occitanie, septembre 2018
- Schéma de développement économique Pays Foix-Varilhes, juillet 2019
- Plan local de l'habitat 2020-2025, septembre 2019
- Contrat de bourg-centre, décembre 2019
- Convention opération de revitalisation du territoire, 2019
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021
- Contrat de ville de Foix 2015-2020
- Fiche QPV Foix | INSEE Occitanie 2018
- Quartiers prioritaires de l'Ariège

Communauté des communes Haute-Ariège

- Contrat de bourg-centre Ax-Luzenac / Les Cabannes / Auzat-Val de Sos et Haute Ariège, décembre 2019
- Projet de territoire 2017-2020, septembre 2017
- Stratégie de développement des stations touristiques
- Vallées ingénieuses
- Voies mobilité active
- Profil santé de la commune d'Ax-les-Thermes – ARS
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021

Communauté des communes Pays de Mirepoix

- Bilan de mandature 2014-2020
- Charte forestière de territoire, 2016
- Diagnostic de commerce, 2018
- Schéma de développement du lac de Montbel, juin 2017
- Les projets agricoles du Pays des Pyrénées Cathares
- Profil santé de la commune Pyrénées Cathares – ARS
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021

Communauté des communes Pays d'Olmes

- Renforcement des filières alimentaires de proximités
- Les projets agricoles du Pays des Pyrénées Cathares
- Convention ORCBDT (cadre OPAH-RU RHI-THIRORI)
- Plan de développement des stations des Monts d'Olmes
- Candidature OGS Montségur
- Contrat de territoire
- Profil santé de la commune Pyrénées Cathares – ARS
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021

Communauté des communes Pays Portes Ariège-Pyrénées

- Contrat de bourge-centre
- Convention ACV
- Avenant ORT
- Convention NPNRU Pamiers – CCPAP
- Chapeau intercommunal du contrat de bourg-centre
- Profil santé de la communauté des communes Pays Portes Ariège Pyrénées – ARS
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021
- Contrat de Ville de Pamiers 2015-2020
- Fiche QPV Pamiers | INSEE Occitanie 2018

Communauté des communes Pays Tarascon

- Schéma de développement touristique
- Contrat bourg-centre
- Profil santé de la communauté des communes Pays de Tarascon - ARS
- Contrat de santé de la communauté des communes Pays de Tarascon – ARS
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021

Communauté des communes Pays Couserans

- Projet de territoire 2016-2026
- Plan Climat Air Energie
- Plan global de déplacement
- Portrait énergétique intercommunal – EDF -2021

PNR Pyrénées Ariégeoises

- Bilan 2009-2019
- Charte de territoire
- Charte forestière de territoire
- Plan paysage

SCOT Vallée de l'Ariège

- Plan Climat Air Energie
- Plan global de déplacement
- Plan vélo
- Trame verte et bleue

PETR de l'Ariège

- Diagnostic de territoire 2016
- Contrat territorial Occitanie du PETR de l'Ariège
- Contrat de ruralité
- Etude de repositionnement, juin 2019
- Stratégies LEADER GAL « Montagnes Ariégeoises » et « Plaines et Coteaux d'Ariège »

Etudes stratégiques départementales

Conseil départemental de l'Ariège

- Ariège 2030
- Schéma départemental de l'autonomie 2016-2020
- Schéma départemental pour une politique sportive concertée en Ariège 2017-2021
- Etude préparatoire au schéma départemental des politiques sportives
- Charte pour une politique départementale concertée
- Schéma départemental de l'amélioration d'accessibilité des services au public de l'Ariège | Diagnostic, Cabinet "Rouge Vif", 2016
- Schéma départemental de l'amélioration d'accessibilité des services au public de l'Ariège | Plan d'actions et plan de développement de mutualisation 2018-2024, Cabinet "Rouge Vif"
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de l'Ariège 2018-2024
- Schéma départemental de l'enfance et de la famille
- Programme départemental d'insertion 2019-2021
- Pacte territorial d'insertion 2016
- Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Université d'Eté 2021
- Projet départemental pour des politiques éducatives concertées - 2017-2021

Syndicat de l'énergie de l'Ariège

- Etude potentiel de développement des EnR sur les territoires non concernés SCOT

Etudes stratégiques régionales

Conseil régional Occitanie

- SRADDET – Occitanie 2040
- Plan Montagne
- Région à énergie positive
- SRC2E
- Pacte régional pour une alimentation durable
- Projet Régional de santé 2022
- Stratégie Régionale de développement du sport en Région Occitanie – 2018
- Plan Economie Sociale et Solidaire 2018-2021 | Région Occitanie

Etudes stratégiques nationales

Etat - ANCT

- L'économie sociale et solidaire, une chance pour les territoires fragiles | Etude ANCT | Mai 2021

Anne-Paule Béïs
Chargée de mission coopérations européennes

anne-paule.beis@petrariege.fr
+33 6 02 57 31 47

Sébastien Blazy
Chargé de mission politiques territoriales

sebastien.blazy@petrariege.fr
+33 7 81 45 79 67

PETR Ariège
13 place de l'Infanterie | Entrée 2
09000 FOIX

05 61 01 99 56